

Bulletin du Conseil communal

N° 5



Lausanne

Séance du 27 octobre 2015 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 27 octobre 2015

5^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2015, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Yvan Salzman, président

Sommaire

Deuxième partie	772
Communications – Dépôts	
Question écrite de M. Benoît Gaillard : « Electrosanne : qui a tiré la prise ? »	772
Postulat de M ^{me} Isabelle Mayor et consorts : « Des poulaillers en ville ! »	772
Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Lausanne ville-refuge »	772
Postulat de M ^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Encourageons le covoiturage ! »	772
Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Rovéréaz bouclé, c'est Fauvette qui va trinquer ? »	
Développement.....	773
Discussion.....	773
Réponse de la Municipalité	774
Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits »	
Rapport-préavis N° 2014/29 du 22 mai 2014	774
Rapport	777
Discussion.....	779
Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Des mini caméras pour les policiers lausannois ! »	
Rapport	779
Discussion.....	780
Pétition du PDC Lausanne et consorts : « Stop à la pénurie de places de crèche à Lausanne ! »	
Rapport	781
Discussion.....	790
Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina : « Pour que Lausanne brigue la distinction Fair Trade Town »	
Rapport	792
Discussion.....	795

Politique de sécurité publique. Réponses aux : **Postulat de M. Fabrice Ghelfi intitulé :** « *Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale* ». **Postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina intitulé :** « *Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne* ». **Postulat de M. Pierre Oberson intitulé :** « *Croissance de la criminalité : aujourd’hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s’impose* ». **Postulat de M. Jean-Luc Laurent intitulé :** « *Une solution durable au réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site* ». **Postulat de M. Mathieu Blanc intitulé :** « *Le Nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé !* ». **Postulat de M. Mathieu Blanc intitulé :** « *Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers !* ». **Postulat de Mme Rebecca Ruiz intitulé :** « *Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d’habitations* ». **Postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé :** « *Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l’espace public et par la mobilisation citoyenne* ». **Postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé :** « *Lausanne consommerait-elle autant de coke qu’Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d’argent* ». **Pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas-Chauderon intitulée :** « *Contre la présence des dealers* ». **Pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch intitulée :** « *Halte aux dealers dans le quartier de Saint-Roch, Pré-du-Marché et Clos de Bulle* ». **Pétition de MM. Eric Oberti et Luciano Fiorenza intitulée :** « *Pour que le balcon de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial* ». **Pétition de l’Union démocratique du centre (MM. Yorik Cazal et Pierre Oberson) intitulée :** « *Qualité de vie à Lausanne* ». **Pétition de Mme Andreia Barata, MM. Silvano Diana et Nicolas Tripet et consorts intitulée :** « *Défendons le Tunnel et Riant-Mont : Pas de zone de non-droit à Lausanne* »

Rapport-préavis N° 2014/83 du 18 décembre 2014..... 802

Rapport 834

Discussion..... 836

Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts : « *Demande d’une étude sur la faisabilité et l’opportunité d’une fédération de communes dans le périmètre de l’agglomération Lausanne-Morges* »

Rapport 838

Discussion..... 840

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « *Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville* »

Développement polycopié 845

Discussion préalable 845

Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « *Agir sur l’environnement construit pour la santé de toutes et tous* »

Développement polycopié 846

Discussion préalable 847

Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts : « *Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gillard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ?* »

Développement polycopié 848

Discussion préalable 848

Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina : « Un hommage à M^{me} Françoise Giroud pour les cent ans de sa naissance »

Développement photocopié	849
Discussion préalable	849

Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI)

Développement photocopié	849
Discussion préalable	850

Postulat de M. Philipp Stauber : « Prostitution de rue : une restriction d'horaire pour limiter les nuisances »

Développement photocopié	852
Discussion préalable	853

Interpellation de M. Philipp Stauber : « Esquisse d'un plan B pour les matchs du Lausanne-Sport en *Challenge League* »

Développement photocopié	855
Réponse photocopiée de la Municipalité	856
Discussion	859

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphael Abbet, Laurianne Bovet, Claude-Nicole Grin, Alain Jeanmonod, Françoise Longchamp, André Mach, Gianna Marly, Maurice Moreno, Johan Pain, Charles-Denis Perrin, Bertrand Picard, Francis Ruiz Vazquez, Sandrine Schlienger, Claude-Alain Voiblet, Diane Wild.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Johann Dupuis, Sébastien Kessler, Evelyne Knecht, Myrèle Knecht.

Membres présents	81
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Benoît Gaillard : « Electrosanne : qui a tiré la prise ? »

Lausanne, le 27 octobre 2015

(Signé) *Benoît Gaillard*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts : « Des poulaillers en ville ! »

Lausanne, le 26 octobre 2015

(Signé) *Isabelle Mayor et 2 cosignatrices*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Lausanne ville-refuge »

Lausanne, le 6 octobre 2015

(Signé) *Pierre-Yves Oppikofer*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Encourageons le covoiturage ! »

Lausanne, le 27 octobre 2015

(Signé) *Anne-Françoise Decollogny*

Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Rovéréaz bouclé, c'est Fauvette qui va trinquer ? »

Développement

Le 13 octobre 2015, la feuille d'avis annonçait l'intention de la ville de Lausanne d'imposer une circulation en sens unique pour la partie du chemin de Rovéréaz situé entre la route d'Oron et le chemin des Mayoresses. Il en résultera que les véhicules se trouvant sur la route d'Oron ne pourront plus emprunter le chemin de Rovéréaz pour se rendre à Lausanne/Pully. Les alternatives seront soit de continuer sur la route d'Oron en direction de la Sallaz, soit de passer par le chemin de la Fauvette situé à moins de 200 mètres du chemin de Rovéréaz.

Le chemin de la Fauvette porte bien son nom. Il est en effet très pentu et étroit, et semé d'embûches. Pour plus de sécurité, le trafic est limité à 30 km/heures et de nombreuses chicanes artificielles sont disposées dans toute sa longueur. Il s'agit néanmoins d'être attentif, car une école (i.e. l'Ecole Nouvelle) en est riveraine et, matin et soir, de nombreuses voitures s'arrêtent pour amener ou venir chercher des enfants. De plus, lorsqu'il débouche finalement sur l'avenue de Chailly, le chemin de la Fauvette ne traverse ni plus ni moins qu'un trottoir. Il s'agit d'être doublement vigilant à cet endroit car, à la traversée du trottoir, s'ajoute le fait qu'un arrêt de bus doublé d'un feu rouge bloque souvent le trafic sur l'avenue de Chailly.

Pour toutes ces raisons, il est raisonnable de penser qu'une augmentation du trafic sur le chemin de la Fauvette entraînerait de nombreuses difficultés et une augmentation sensible des risques d'accident sérieux.

Questions à la Municipalité :

1. Est-ce qu'une analyse du flux de véhicules montant et descendant le chemin de Rovéréaz et le chemin de la Fauvette a été effectuée ?
2. En cas de fermeture du chemin de Rovéréaz, est-ce que les prévisions anticipent une augmentation du flux de véhicules empruntant le chemin de la Fauvette ? Si une telle augmentation est anticipée, à combien se monte-t-elle ?
3. Est-ce des contacts ont été pris avec les riverains du chemin de la Fauvette pour évaluer l'impact de la fermeture du chemin de Rovéréaz et si oui, quels en ont été les enseignements ?
4. Quelles mesures seront prises pour minimiser les impacts négatifs ?
5. Comment la Municipalité entend-elle gérer le problème de l'intersection du chemin de la Fauvette et de l'avenue de Chailly ?
6. Comment la Municipalité entend-elle gérer la situation en cas d'enneigement ?

Discussion

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – (*Un document est projeté.*) Pour une fois, nous allons parler de flux, mais pas de flux migratoires ; nous allons parler de véhicules, ce qui est peu coutumier pour notre parti.

Avant tout, j'aimerais déclarer mes intérêts : je suis riverain du chemin de la Fauvette ; je connais donc bien la situation. Le 13 octobre 2015, la *Feuille des avis officiels* annonçait l'intention de la Ville de Lausanne d'imposer une circulation en sens unique au chemin de Rovéréaz, pour la partie entre la route d'Oron et le chemin des Mayoresses. Sur le plan projeté, c'est la flèche rouge. Si la Municipalité met en place ce système, il sera impossible de descendre depuis la route d'Oron le long de cette portion de route en rouge. Il en résultera que les véhicules se trouvant sur la route d'Oron ne pourront plus emprunter le chemin de Rovéréaz pour se rendre à Lausanne ou à Pully. Les alternatives sont soit de continuer sur la route d'Oron en direction de la Sallaz, soit de passer par le chemin de la

Fauvette, situé à moins de 200 mètres du chemin de Rovéréaz. Vous pouvez le voir en bleu clair ou en blanc sur la projection.

Pour ceux qui le connaissent, il porte bien son nom ; c'est un chemin très pentu, étroit et semé d'embûches. Pour plus de sécurité, le trafic est limité à 30 km à l'heure et de nombreuses chicanes artificielles sont disposées tout le long. Malgré cela, il s'agit d'être très attentif, car l'Ecole nouvelle, qui est représentée par le rond 1, est riveraine. Matin et soir, de nombreuses voitures s'arrêtent pour amener ou venir chercher des enfants. De plus, lorsqu'il débouche finalement sur l'avenue de Chailly, figurée par le rond 2 sur le plan, le chemin de la Fauvette traverse un trottoir.

Il s'agit d'être doublement vigilant à cet endroit. En effet, la traversée de ce trottoir fait suite à une descente assez vertigineuse – je vous laisse imaginer les problèmes en cas d'enneigement –, à laquelle s'ajoute le fait qu'un arrêt de bus, doublé d'un feu rouge, bloque souvent le trafic sur l'avenue de Chailly – c'est le point 3 sur le plan. Pour toutes ces raisons, il est raisonnable de penser qu'une augmentation du trafic sur le chemin de la Fauvette, suite au bouclage du chemin de Rovéréaz, entraînerait de nombreuses difficultés et une augmentation sensible des risques d'accident sérieux.

Le président : – En l'absence du municipal directement concerné par votre interpellation urgente, je demande à la Municipalité si elle souhaite toute de même réponse une réponse à cet objet ce soir.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Le spécialiste et initiateur du dossier étant absent ce soir, nous répondrons à la prochaine séance.

Le président : – Nous en prenons acte.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits »

Rapport-préavis N° 2014/29 du 22 mai 2014

Logement et sécurité publique

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ».

2. Objet du postulat

Le postulat, déposé le 24 avril 2012 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 26 avril 2012, invite la Municipalité à examiner la publication, pour la Ville de Lausanne, d'une cartographie des délits sur Internet, selon le modèle mis en place par la police neuchâteloise.

3. Informations statistiques disponibles

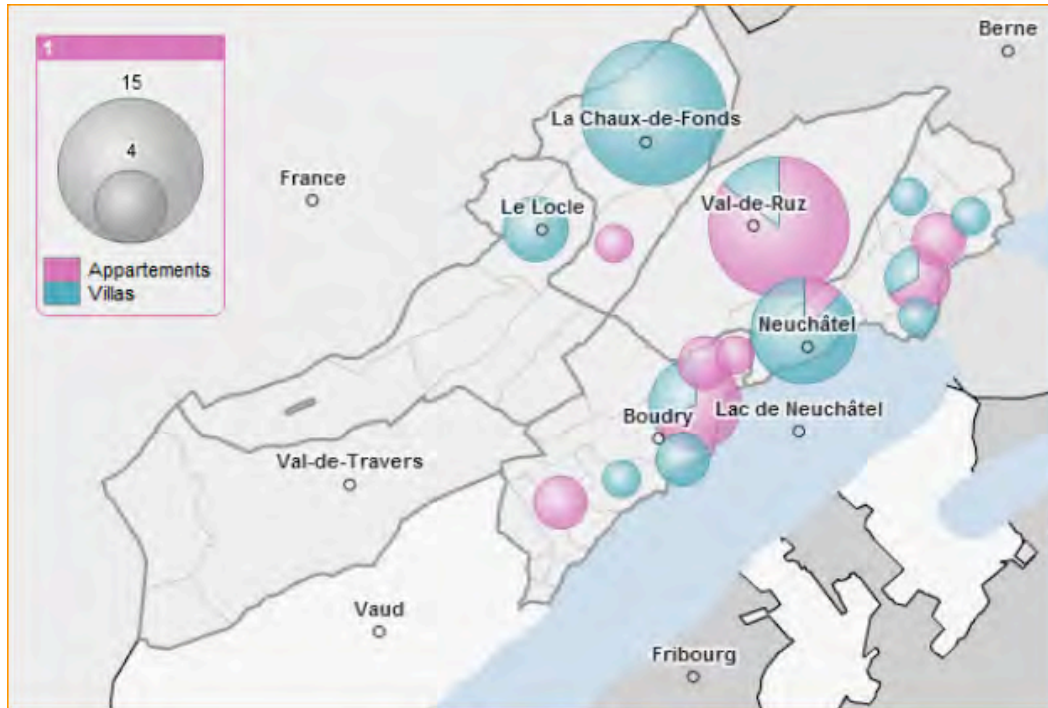
Les différents corps de police ont l'obligation de communiquer les informations policières (chiffres, données interactives, répartition géographique) à l'Office fédéral de la statistique (OFS) ; ces données annuelles et interactives, ventilées par communes, sont disponibles sur le net¹.

¹ Le rapport de la statistique policière de la criminalité présente depuis 2009 les résultats d'une statistique pour laquelle tous les cantons et les cinq grandes villes (Berne, Genève, Lausanne, Zurich et Winterthur) saisissent les infractions dénoncées selon des principes uniformes de saisie et d'exploitation ;

Certains cantons ont choisi de mettre ces données à disposition de la population, en offrant un service de cartographie des délits et événements plus détaillé que ce soit au niveau du type d'infractions (détails des délits recensés comme « Loi sur les stupéfiants », etc.) ou de la temporalité (données mensuelles, voire hebdomadaires).

Ainsi, le Canton de Neuchâtel offre une approche interactive² qui permet par exemple de consulter, par commune et par mois, le nombre de vols par effraction ou le nombre d'infractions contre l'intégrité corporelle.

Figure 1 : Vols par effraction villas et appartements par mois, mars 2014



Le Canton de Vaud a opté pour la publication de cartes hebdomadaires des vols par effraction³ commis dans les habitations (cf. figure n° 2), respectivement dans les commerces, ainsi que des statistiques annuelles des accidents de la circulation et de la criminalité⁴ pour chaque commune.

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/02/key/02.html>

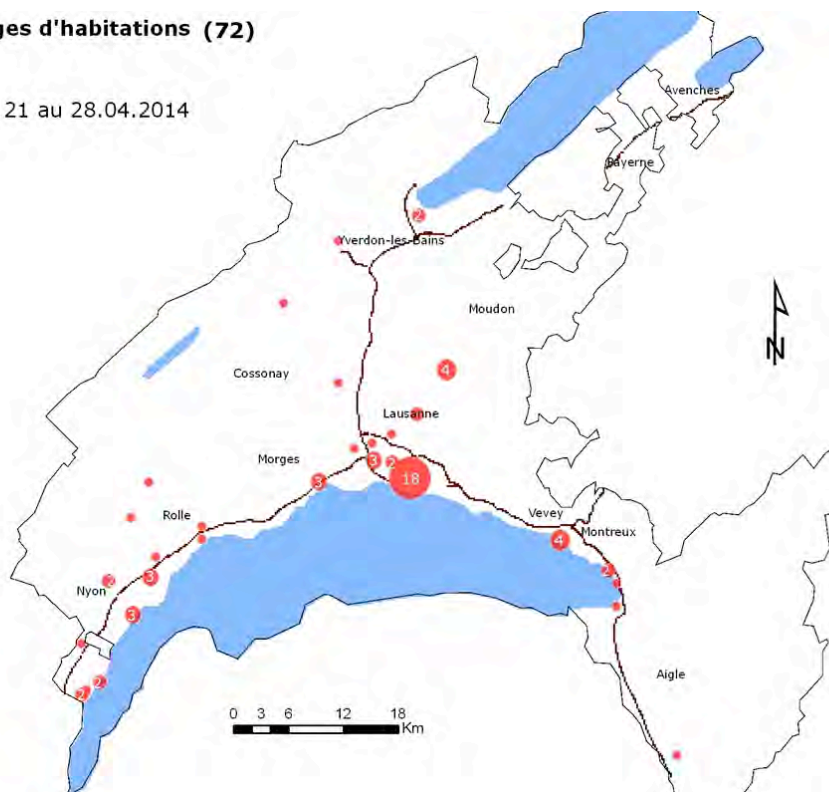
² <http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SGRF/SITN/geoportail/Pages/statistique.aspx>

³ <http://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/medias/cartes-des-cambriolages/>

⁴ <http://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/statistiques/2012/>

Figure 2 : Carte hebdomadaire des cambriolages (Canton de Vaud)**Cambriolages d'habitations (72)**

Semaine du 21 au 28.04.2014



Le Corps de police axe actuellement ses efforts sur les besoins opérationnels; les processus et méthodes mis en place permettant de collecter, de traiter et d'analyser systématiquement les données afin d'assurer une vision générale, et en temps réel, de la délinquance sérieuse et itinérante. Cette démarche permet de détecter et comprendre les phénomènes criminels et d'établir, par exemple, un lien entre une situation et un certain type d'infraction. Il sera ainsi possible d'expliquer pourquoi une rue est victime d'un certain type d'infraction alors que la rue voisine, de configuration pratiquement identique, n'est pratiquement pas touchée. Cette analyse apporte un soutien inestimable à l'enquête judiciaire et participe à l'établissement des priorités d'engagement; elle livre des renseignements criminels au niveau stratégique et opérationnel de haute valeur ajoutée.

4. Réponse de la Municipalité au postulat

En conclusion, il convient de rappeler qu'il existe désormais, pour Lausanne :

- des informations officielles sur les accidents de la circulation et la criminalité disponibles sur le site de l'Office fédéral de la statistique, données annuelles et interactives, ventilées par communes ainsi que ;
- des cartes hebdomadaires des vols par effraction commis dans les habitations, respectivement dans les commerces sur le site du canton de Vaud.

Ces dernières ont été mises en place par la police cantonale dans le cadre de la police coordonnée (cartes hebdomadaires des vols par effraction dans les habitations et les commerces ci-dessus) qui envisage de développer progressivement cet outil statistique en collaboration avec les autres corps de police du canton. De nouveaux outils statistiques pourront ainsi être mis graduellement à disposition du public et permettront ainsi de poursuivre dans la ligne souhaitée par le postulant.

5. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2014/29 de la Municipalité, du 22 mai 2014 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Rapport

Membres de la commission : M^{me} et MM. Florence Bettschart-Narbel (PLR), rapportrice, Mathieu Blanc (PLR), Valentin Christe (UDC), Denis Corboz (Soc.), Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), Pedro Martin (Soc.), Jean Meylan (Soc.), Johan Pain (La Gauche), Vincent Rossi (Les Verts).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

Rapport polycopié de M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR), rapportrice

Rapportrice : Florence Bettschart-Narbel (PLR)

Membres présents : Mathieu Blanc (PLR)

Valentin Christe (UDC) en remplacement de Fabrizio Moscheni

Denis Corboz (PS) en remplacement de Benoît Gaillard

Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)

Pedro Martin (PS) en remplacement de Gianna Marly

Jean Meylan (PS)

Johan Pain (La Gauche) en remplacement d'Hadrien Buclin

Vincent Rossi (Les Verts)

Membres excusés : Benoît Gaillard (PS)

Gaëlle Lapique (Les Verts)

Gianna Marly (PS)

Fabrizio Moscheni (UDC)

Représentant de la Municipalité : Grégoire Junod, directeur du Logement et sécurité publique

Membre de l'Administration communale : Jean-Luc Gremaud, chef PJM

Notes de séance : Vera Banjas, assistante du commandant pour la prise de notes

Date : Jeudi 27 novembre 2014

Lieu : Salle de conférences E1, Chauderon 9

Heure: De 9 h à 10 h

Après les salutations d'usage, le municipal présente la réponse « Rapport-préavis N° 2014/29 - Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand - La Carte et le territoire urbain - pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». Il partage l'avis du dépositaire du postulat et trouve que le modèle neuchâtelois devrait servir de base pour améliorer la présentation lausannoise. Bien qu'il y ait un certain retard en matière de publication de données statistiques, en partie à cause de contraintes cantonales, il tient à rester vigilant quant au stigmatisme qui pourrait en être déduit.

Le postulant remercie la Municipalité de l'intérêt accordé à ce postulat. Il précise que l'exemple neuchâtelois est le moins détaillé et explique qu'à Zurich, par exemple, la banque de données utilisée permet de croiser des informations. Il met en avant l'importance d'actualiser la pratique lausannoise et ajoute qu'une analyse plus fine des délits serait utile pour la nouvelle brigade des cambriolages. Il résume la réponse du rapport-préavis en disant que l'analyse est faite par la police cantonale, information qu'il découvre et qu'il trouve quelque peu décevante.

Le municipal précise qu'il y a un poste d'analyste criminel à la police de Lausanne depuis une année. Début 2015, un second poste sera créé. Des outils d'analyse ont déjà été mis en place et seront prochainement développés. En d'autres termes, le retard lausannois a, en partie, été comblé. Il faut distinguer l'utilisation de ces données au niveau de l'analyse opérationnelle, ce qui est le cas à la police de Lausanne, de la publication qui pourrait en être faite.

Le chef de la police judiciaire municipale confirme que les éléments relatifs à la communication des chiffres de la criminalité est de la compétence de la police cantonale dont le service en charge de ce domaine compte plus de 20 collaborateurs contre un seul (bientôt deux) à la police de Lausanne. Dans tous les cas, l'obligation reste, pour Lausanne, de passer par Berne via le canton. Selon lui, la publication de chiffres sans complément d'information pourrait augmenter un sentiment d'insécurité.

Le débat général est ouvert.

Un commissaire estime que la publication de données statistiques est envisageable dans l'objectif de mettre en évidence des éléments qui pourraient inciter la population à davantage de prudence.

Un autre commissaire a consulté la cartographie utilisée par Neuchâtel sur Internet. Dans ce cas précis, il n'est pas évident de détecter dans quel quartier il faudrait porter une attention particulière. Pour lui, l'information est importante et ajoute que l'objectif est d'informer les habitants sur la manière dont ils pourraient gagner en vigilance.

Le postulant avance le fait que, dans la majeure partie des cas, les cambriolages ne sont pas résolus, fait confirmé par le Chef de la police judiciaire municipale. Il comprend bien que les données statistiques appartiennent à la police cantonale. Avec la loi sur la transparence, des chiffres pourraient être obtenus, mais sans explication. L'objectif est d'adapter le comportement de la population et il est conscient de l'idée de la stigmatisation en précisant que ce n'est pas l'objectif poursuivi. Pour éviter cette problématique, il souligne l'importance d'accompagner les chiffres d'un commentaire.

Le municipal rappelle qu'en matière de statistiques, la police de Lausanne est dans l'obligation de donner ses chiffres au canton. A noter également que la publication des statistiques dépend du canton. S'agissant de la prévention, la police de Lausanne est très active, et a organisé une multitude d'actions dans le domaine qui se poursuivront en 2015. Il ajoute qu'il y a une certaine confusion entre l'analyse opérationnelle et les statistiques dans ce postulat. Si une communication publique régulièrement mise à jour devait être faite, elle relèverait de l'autorité cantonale en charge de la récolte des données, et par conséquent de la police coordonnée.

Le chef de la police judiciaire municipale tient à démystifier ce sujet en relevant que la police ne cache pas de données statistiques. Les vols à la tire sont commis dans les lieux à

forte fréquentation et les cambriolages sont un phénomène saisonnier connu dans toutes les villes. Pour terminer, il est important de relever que certaines informations communiquées pourraient être utilisées indûment par des entreprises actives dans le domaine de la sécurité.

Le postulant a pris note du fait que la Ville de Lausanne n'est pas maître des statistiques de son territoire. Puisque la publication de ces informations est de la compétence de l'autorité cantonale, il accepte la réponse à ce rapport-préavis.

Conclusion(s) de la commission

Le rapport-préavis n° 2014/29 en réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand – La Carte et le territoire urbain – pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits est accepté à l'unanimité.

Discussion

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR), rapportrice : – Ce rapport-préavis a été accepté par la commission à l'unanimité.

Le rapport-préavis est adopté sans avis contraire et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/29 de la Municipalité, du 22 mai 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ».

Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Des mini caméras pour les policiers lausannois ! »

Rapport

Membres de la commission : M^{me} et MM. Denis Corboz (Soc.), rapporteur. Mathieu Blanc (PLR), Hadrien Buclin (La Gauche), Philippe Ducommun (UDC), Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), Anne-Lise Ichtters (PLR), Nkiko Nsengimana (Les Verts), Roland Philippoz (Soc.), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Vincent Rossi (Les Verts).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

Rapport photocopié de M. Denis Corboz (Soc.), rapporteur

Séance du jeudi 5 février 2015

Début de la séance à 16h00

Fin de la séance à 16h48

Lieu : salle de conférence du directeur LSP place Chauderon 9 étage E1

Rapporteur : M. Corboz Denis, socialiste

Membres de la commission : M. Blanc Mathieu, PLR – Les Libéraux-Radicaux, M. Buclin Hadrien, La Gauche, M. Ducommun Philippe, UDC, M. Hildbrand Pierre-Antoine, PLR – Les Libéraux-Radicaux, Mme Ichtters Anne-Lise, PLR – Les Libéraux-Radicaux, M. Nsengimana Nkiko, Ecologiste – Les Verts, M. Philippoz Roland, socialiste,

M. Ruiz Francisco, socialiste (remplace Mme Alvarez Henry Caroline), M. Rossi Vincent, Ecologiste – Les Verts

Pour l'administration communale : M. Junod Grégoire, directeur du Logement et de la sécurité publique, M. Raemy Pierre-Alain, commandant de la Police Municipale de Lausanne, M. Nardin Jean-Claude, chef Police-secours, Mme Banjas Vera, assistante du commandant pour la prise de notes.

Monsieur le Municipal Grégoire Junod présente ses collaborateurs à la commission.

Le postulant expose les motifs de son dépôt. Offrir aux policiers lausannois la possibilité de produire une version filmée de certaines interventions et permettre une source de preuve supplémentaire. Ces minis-caméras permettront aux policiers lausannois d'être enclenchées lors de manifestations ou d'opération délicate, mais de manière non systématique. Elles sont déjà utilisées en France, à Londres et aux USA, et permettent aux policiers de se défendre en opposant une autre version filmée que celle prise par des civils.

Monsieur le Municipal Junod affirme que la question juridique au sein de la police municipale a déjà été étudiée et qu'il est à priori favorable à un essai pour évaluer la pertinence de ce moyen. Cependant il fait remarquer qu'il y a un problème de forme avec ce postulat, car il requiert un changement de la législation lausannoise, alors que c'est une modification de la loi cantonale qui est nécessaire.

Le commandant de la Police municipale indique qu'il est personnellement favorable à un essai, il rappelle cependant qu'il faut bien distinguer l'utilisation préventive et répressive. Concernant l'aspect répressif, il signale que la police a déjà deux caméras prêtes à être testées.

Le chef de Police-Secours rapporte la position de l'AFPL (Association des Fonctionnaires de Police de Lausanne). Cette association est favorable à l'utilisation des minicaméras à condition qu'elle reste dans le cadre légal actuel, soit en cas d'infraction au Code pénal.

Un commissaire rappelle que le climat lausannois n'est pas le même que celui qui prévaut aux USA. Il s'interroge aussi sur le respect de la vie privée et de la protection des données.

Un des postulants rappelle que la question du répressif et du préventif est réglée, car ce postulat n'a pas pour but l'imposition des caméras en permanence sur les policiers. Il s'agit ici de légiférer pour déterminer les cas où ces caméras devraient être utilisées. Il encourage la commission à préavis ce postulat positivement pour l'on puisse en débattre au Conseil communal.

Deux commissaires se demandent s'il est opportun de discuter de la possibilité d'utilisation des ces caméras, alors que la Ville ne peut pas légiférer et que cela relève du niveau cantonal.

La discussion se poursuit sur l'intérêt de faire travailler l'administration de la Ville pour la rédaction d'un rapport-préavis alors que l'on connaît a priori la réponse négative qui y sera donnée.

Conclusion de la commission

3 votes pour le renvoi du postulat à la Municipalité

1 abstention

6 votes contre le renvoi du postulat à la Municipalité.

Discussion

M. Denis Corboz (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Vu la décision prise par le Grand Conseil, et M. le député Ducommun s'est illustré à cet égard, nous avons écrit au président du

Conseil pour donner notre position concernant la situation cantonale, vu les changements législatifs qui auraient été nécessaires, mais qui ne le seront pas. Je crains que ce doit être celui qui a déposé le postulat qui doit prendre la parole avant la fin de la discussion et l'éventuel vote.

Le président : – Je tiens sous mes yeux un courrier électronique de M. Mathieu Blanc ; c'est effectivement à lui de prendre la parole en cette circonstance.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Je vous prie d'excuser mon léger retard. Evidemment, j'aurais fait totalement confiance à mon collègue Pierre-Antoine Hildbrand, cosignataire de ce postulat, pour exposer la position.

Nous avons le souhait de proposer un système qui aurait été utile à la fois aux citoyens, mais aussi aux policiers, pour les motifs que nous avons évoqués. C'est dans cet esprit, à nouveau, pour essayer de trouver des solutions avec un système qui puisse aider la population, mais aussi les policiers, que nous avons émis cette proposition. Nous étions conscients du fait qu'elle nécessitait des modifications législatives cantonales, raison pour laquelle une demande identique avait été déposée au Grand Conseil.

Or le projet a été rejeté au Grand Conseil cantonal, et même si le débat aurait été intéressant, nous avons apprécié que lors des débats de commission, la Municipalité, par le biais du directeur de la police, mais aussi du commandant de police, manifeste une forme d'intérêt, en tout cas à titre d'essai, pour ce type de système. Mais nous devons prendre acte de l'impossibilité matérielle et légale d'aller de l'avant.

Peut-être que l'avenir nous donnera raison et que nous pourrions revenir, avec Pierre-Antoine Hildbrand, d'ici quelques années, avec une même proposition. Mais, pour le moment, nous ne pouvons que prendre acte de cela et retirer ce postulat.

La discussion est close.

Le postulat est retiré.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Pétition du PDC Lausanne et consorts : « Stop à la pénurie de places de crèche à Lausanne ! »

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Rapport photocopié de M^{me} Anna Zürcher (Soc.), rapportrice

Début et fin de la séance : 17 h-18 h

Présidence : Sandrine Schlienger.

Membres présents : Xavier de Haller ; M. André Gebhardt ; Anne-Lise Ichters ; Henri Klunge ; Francisco Ruiz Vazquez ; Maria Velasco ; Anna Zürcher.

Membres excusés : Caroline Alvarez Henry ; Evelyne Knecht ;

Membres absents : --

Notes de séance : M. Frédéric Tétaz, Secrétaire du Conseil communal.

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Oscar Tosato.

Pétitionnaires : M. Axel Marion

Rapporteur : Anna Zürcher

La séance a eu lieu dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville.

En date du 13 février 2015

Début et fin de la séance : 17 h-18 h

Nous remercions chaleureusement M.Tétaz Frédéric secrétaire du Conseil communal, pour les excellentes notes de séance.

1. Discussion préalable

La Présidente ouvre la discussion. Elle explique que les pétitionnaires n'avaient pas indiqué le nombre de signatures récoltées.

* * *

Audition du représentant des pétitionnaires, en présence du municipal

Monsieur Axel Marion explique que la thématique est connue et que le sujet est d'actualité : déficit en matière d'accueil de jour préscolaire à Lausanne. La demande initiale était de créer 1500 nouvelles places dans les 5 ans à venir. Comme la pétition a été initiée en 2012, le chiffre de départ peut être réévalué. La pétition a obtenu plus de 1100 signatures. Il y avait, à l'époque du début de récolte des signatures en 2012, 2800 places. Actuellement, il y a un peu moins de 3000 places à Lausanne et environ 3100 places sur le Réseau-L. Il reconnaît qu'il y a eu des efforts de la Municipalité en la matière, mais toutefois, le chiffre de 50 % des enfants en accueil préscolaire, annoncé dans le programme de législature, n'est pas encore atteint. Le but de la pétition est d'aiguillonner le Conseil communal et la Municipalité pour continuer l'effort et mettre une pression positive. Il a fait quelques recherches sur internet et n'a pas trouvé de chiffres ou de présentation de l'état des lieux après 2011. Il explique enfin que son parti, le PDC, bien que petit parti à l'échelon lausannois, a été très populaire lors de la récolte des signatures. Par ailleurs, la pétition propose des pistes : partenariat public-privé pour le développement. La piste a déjà été exploitée par la Municipalité, mais les pétitionnaires veulent que la Municipalité persévère. Les pétitionnaires proposent l'utilisation de locaux communaux inoccupés, et enfin de réfléchir sur les conditions d'encadrement et réévaluer le nombre d'enfants qui peuvent être gardés par une personne.

Le directeur d'Enfance, jeunesse et cohésion sociale prend note du fait que M. Marion a eu de la peine à trouver les informations quant à ce que la Ville a effectué depuis 2011. Il va remédier à cela. Il distribue une série de documents (voir annexes) :

- 1) Objectifs du Canton de Vaud – programme de législature : le municipal souligne les objectifs (objectif n° 4) du Canton. Pour le Canton, l'objectif de 50 % de couverture est prévu pour 2050. Cette information est importante car comme il y a des financements du Canton, les objectifs lausannois sont dépendants des objectifs cantonaux.
- 2) Plan de législature 2011-2016 : il souligne que le blocage indiqué pour la Route de Berne a pu être levé.
- 3) Evolution des APEMS depuis 2000 (6-10ans) : Il note que tous les enfants dont les parents font la demande sont pris. Actuellement, ce taux est de 56,5 %. Ce taux représente le pourcentage d'enfants pris en APEMS par rapport au nombre total d'enfants en âge d'y être. Il y a 56,5 % car tous les parents ne font pas une demande. Par contre, cela représente le 100% des demandes, car toute demande est acceptée et que la Ville y répond favorablement. Il précise que seul Lausanne a un tel service dans le canton.
- 4) Coûts en excédents de charges : Le coût de l'accueil de jour engagé par la Ville représente 430 francs par habitant. Il souligne également que l'excédent de charges, c'est-à-dire le déficit pour ce service, entre 2010 et 2015, a augmenté de 11 millions de francs.

- 5) Taux de couverture et taux de recours : Le taux de couverture, c'est le nombre de places offert par rapport au nombre d'enfants. Le taux de recours, c'est le nombre d'enfants par rapport au nombre de places. Par exemple, pour la nurserie, il y a 30 places pour 100 enfants. Mais il y a 46 enfants sur 100 qui occupent ces places, car certains enfants occupent des places à 50 % ou 75 %. Le taux de 46 % est plus bas que celui espéré, puisque la Ville veut atteindre 50 %. Les places en nurserie sont pour les enfants jusqu'à 2 ans. Les places en garderie sont pour les enfants jusqu'à 4 ans. Pour les places en « 2P », toutes les demandes sont satisfaites. 56,5 % d'enfants sont placés, c'est le 100 % des demandes.

Sur cette même page figure la projection des coûts par rapport à la pétition du PDC, avec les chiffres de 2014. En 2015, il y a 5248 places. Ce chiffre comprend : 3132 places pour les 0-6 ans ; 1860 pour les 6-10 ans ; et 256 places chez les accueillantes en milieu familial (5248-1860-3132). En prenant l'excédent de 2014 : $62'544'600/5248 = 11'917,80$ par place. $11'917,80 \times 1500$ places (demande PDC) = 17'876'695 francs d'excédent s'il fallait créer ces places. Le montant de 11'917,80 par place est une moyenne du coût de la place. Cependant, le coût d'une place dans un APEMS coûte moins cher que le coût d'une place en nurserie. S'il fallait créer 1500 places uniquement pour des bébés, le coût total serait de 22'950'000 francs. Et si ces places étaient destinées à des familles à bas revenu, le coût serait de 29'250'000 francs. Pour créer 1500 places, il faudrait donc entre 17,8 et 29,5 millions.

Quant aux normes d'encadrement, aussi bien pour le personnel que pour les locaux, dont il est question dans la demande du PDC, il s'agit de normes cantonales et la Ville n'a pas de prérogative pour modifier ces normes. L'Union des Communes vaudoises aimerait pouvoir changer ces normes.

A propos de la tranche d'âge des enfants allant de 0 à 4 ans, les places qui coûtent le plus cher, le Canton de Genève a essayé de modifier ces normes. Cela a fait l'objet d'une initiative populaire que le peuple a refusée.

La facturation se fait en fonction du revenu en fonction du coût moyen. Ce coût est déterminé par les directives de l'accueil de jour. Soit la Ville respecte ces directives et elle reçoit les subventions de la FAJE, soit la Ville ne les respecte pas et ne reçoit pas les 16 millions de subvention. Il ne serait pas possible de récupérer ces 16 millions en augmentant simplement la tarification des places auprès des parents.

Monsieur Marion demande, concernant les structures de partenariat public-privé, ce qui pourrait être fait.

Le directeur d'Enfance, jeunesse et cohésion sociale dit qu'il y a 2 types d'accueil. Le parascolaire type APEMS, et le préscolaire qui comprend, à la Ville, le « 1P » et le « 2P ». L'entrée en vigueur d'Harmos fait que ces types doivent être distingués. Cela est en train d'être fait. Tout l'accueil parascolaire est municipal. Il n'y a pas de partenariat public-privé. L'art. 63 de la Constitution dit que c'est ainsi qu'il faut faire. Pour le préscolaire, il y a 3 types de structures, il y a du municipal, des structures privées associatives de quartier, des structures privées d'entreprises. Dans les structures privées d'entreprises, Lausanne est la commune du canton qui en a le plus. Il y a des entreprises publiques (Les hospices-CHUV ; EPFL ; UNIL), et des entreprises avec leur propre structure (Nestlé, Nespresso, Philip Morris, La Poste, 2 banques et un journal). Enfin, il y a des places dans des entreprises. La Radio Suisse Romande a des places dans ces structures. La Ville travaille avec ces entreprises selon le système suivant. Philip Morris a la plus grande structure préscolaire 0-4 ans de Suisse. Philip Morris accueille des enfants du quartier de l'avenue de Cour, attribué au centre de vie de la Bourdonnette et facturé par le centre de vie. La Ville fait pareil avec Alpiq. S'il y a une accueillante pour 6 enfants et qu'il n'y a une demande que pour 3 enfants, il faut tout de même payer l'accueillante. C'est pour assurer le remplissage de toutes les places vacantes, et ainsi assurer que les accueillantes soient occupées à hauteur du nombre d'enfant maximal que la Ville a une convention avec ces

entreprises. Ce genre d'arrangement constitue la demande principale de la part des structures privées. Un autre partenariat, résultant d'une disposition prise par le Grand Conseil : les structures privées d'entreprise font partie du Réseau-L et peuvent bénéficier des subventions du Canton à travers la FAJE. Philip Morris et Nestlé font partie du Réseau-L. La Ville a aussi pris toutes les entreprises des communes avoisinantes qui n'ont pas pu signer une convention avec leur propre commune. La Ville est en discussion avec les garderies de l'Etat de Vaud. Mais ces discussions ne sont pas très avancées, car cela reviendrait à soutenir et financer l'Etat de Vaud. Or, les membres du Conseil communal préféreraient sans doute que la Ville finance d'abord ses propres garderies. La Ville a ouvert une garderie au Rôtillon. C'est la fondation Sophie Mercier. Le partenariat est fait de la manière suivante. La garderie italienne ferme sa structure. Il y a de l'argent. La Ville a négocié avec cette structure pour que la maison rapporte de l'argent. Cet argent est versé à la fondation Sophie Mercier. Cela est légal puisque l'argent passe d'une fondation à l'autre pour des mêmes buts. La fondation Sophie Mercier construit la garderie et la Ville accepte de les financer en donnant la garantie du financement du nombre de places. La fondation Sophie Mercier négocie par ailleurs elle-même des places avec les Retraites populaires. Cela permet à l'entreprise de mettre des enfants de parents qui n'habitent pas Lausanne. Mais ces places sont financées à 100 % par les Retraites populaires. La Ville a aussi signé des conventions avec des établissements médico-sociaux, par exemple l'institution Béthanie, de l'Orme, du Bois-Gentil, de Maillefer, à la Vouvraie. Ces fondations ont des horaires particuliers et donc les places d'accueil ont aussi des horaires particuliers. Pour Béthanie, la Ville a accepté de réserver des places pour Prilly, puisque l'institution est sur la commune de Prilly. Ces partenariats amènent de l'argent. Pour la garderie de Chailly, un partenariat a été fait avec les hospices CHUV. Un prêt chirographaire a été consenti pour un montant de 3 millions pour les hospices et la même somme pour la Ville, pour l'investissement de base. Une garderie va se construire à Sébeillon et en 2015, dans les immeubles construits par les CFF.

Questions posées

Pas de questions.

La présidente prend congé du pétitionnaire en le remerciant.

Audition du Municipal sans la présence du pétitionnaire

Une commissaire relève que le municipal n'a pas parlé de l'accueil en milieu familial.

Le directeur d'Enfance, jeunesse et cohésion sociale répond que l'accueil en milieu familial est mentionné sur la feuille n°5 (100 AMF). Il y a environ 100 places. Lausanne est le 2^e réseau en milieu familial. Les parents choisissent les accueillantes en milieu familial par défaut. Ils choisissent la garderie dès qu'une place se libère. Certains parents sont obligés de prendre des accueillantes en milieu familial car ils ont besoin de prestations le soir ou le week-end. Mais les accueillantes en milieu familial qui sont d'accord de prendre des enfants le soir ou le week-end sont très peu nombreuses. Les revendications de ces personnes sont des revendications de droit du travail qui s'apparentent à celles des personnes travaillant dans le milieu de l'accueil de la petite enfance. Les accueillantes que la Ville trouve aujourd'hui sont des personnes qui ne parlent pas le français. Selon une demande à la loi sur l'accueil de jour, la Ville a mis en place l'Amifa, une structure gérée par le CVAJ, qui reçoit une demi-journée par semaine les accueillantes en milieu familial pour une formation, les enfants qu'elles ont à garder vont pendant ce temps à la garderie du Valentin. Les cours sont sur les compétences personnelles, sur la manière de s'habiller, sur la nourriture, sur l'alimentation, des apports pédagogiques pour soutenir un enfant qui ne va pas bien. La Municipalité essaie de développer cet aspect.

Un commissaire demande si, pour le nombre de places en 2014 de 5248, cela concerne toutes les garderies tout système confondu, et aussi de savoir combien coûte une place pour un enfant. Il lui est répondu par le directeur d'Enfance, jeunesse et cohésion sociale, qu'il n'y a plus de structure privée qui ne soit pas annoncée auprès de la Ville. Toutes les

structures privées de garderie qui ont fait faillite ont été reprises par la Ville. La dernière en date, c'est Orange qui a renoncé à faire la garderie. La Ville l'a reprise et a été affiliée à la structure de Grattapaille. Les places d'accueil des personnes qui ne trouvent pas de place en garderie et qui se débrouillent avec les voisins ou la famille ne sont pas comprises dans les 5248 places. La Ville procède à un contrôle. Les 5248 places comprennent toutes les places référencées et contrôlées. Il faut compter en moyenne 30'000 francs par place qui comprend tous les coûts.

Une commissaire demande quel est le délai d'attente pour trouver une place. Le directeur d'Enfance, jeunesse et cohésion sociale dit qu'il ne connaît pas la donnée par cœur. Elle figurera dans le rapport de gestion. 60 % des parents inscrivent leur enfant avant naissance. Cela ne veut pas dire qu'ils ont besoin de la place. Mais il arrive qu'au moment de la naissance, les parents s'organisent différemment. Après 8 mois après la naissance, on passe de 1200 enfants à 300 enfants parce que d'autres solutions sont trouvées.

La présidente prend congé du Municipal en le remerciant.


Délibération de la Commission des pétitions

Un commissaire se demande ce qui va pouvoir être fait d'une telle pétition. Le PDC demande la création de 1500 places en 2012. Depuis lors, il y a eu de nombreuses places déjà créées. De son point de vue, la pétition pourrait faire l'objet d'un renvoi pour communication. Cela permettrait aux personnes intéressées par le sujet de ne pas devoir lire le rapport de gestion de la Municipalité et c'est pourquoi il faudrait que le détail des informations données en séance figure dans la communication ou le rapport-préavis car c'est un sujet très intéressant. Une commissaire est favorable aussi au renvoi pour étude et communication.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote.

<p><i>Décision : A l'unanimité, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Mté pour étude et communication.</i></p>

Annexe: Ment.


 OBJECTIFS DU CANTON DE VAUD, VOULUS PAR LA LOI, PROGRAMME LEGISLATURE

**Objectif n°3
Préservation
de l'environnement
et utilisation efficace
des ressources
naturelles**

Il s'agit de veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages et de la biodiversité. Les politiques publiques doivent converger et produire des effets positifs sur les plans environnementaux et sociaux.

Vu la refonte de la fiscalité environnementale au niveau fédéral qui sera mise en consultation ces prochaines années, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas retenir l'indicateur portant sur cette thématique, à laquelle il reste cependant attentif. Cet objectif est dès lors illustré avec deux nouveaux indicateurs.

Tri des déchets

Part des déchets collectés séparément en vue d'un recyclage dans la quantité totale de déchets collectés par les communes vaudoises

AG21	2008	2010	2011	2017	2025	2050
2012-2017	43.0%	43.5%	44.1%	56%	60%	60%

Surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle

Part des surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle avec garantie juridique à long terme, dans le total de la surface boisée

AG21	2012	2017	2025
2012-2017	1.35%	2.5%	5%

**Objectif n° 4
Intégration
de chacun dans
la société
et le monde
du travail**

Il est essentiel, pour la cohésion du canton, que chacun puisse trouver un travail lui permettant de subvenir à ses besoins. Pour cela, il faut une économie diversifiée, et les conditions-cadres permettant notamment aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, ainsi que la promotion des principes d'égalité des droits et d'égalité des chances, notamment entre les hommes et les femmes. Dans ce cadre, les structures d'accueil des enfants contribuent tant à l'intégration sociale des plus jeunes qu'au dynamisme de l'économie par l'activité professionnelle du plus grand nombre.

Dans le précédent programme de législature, un indicateur portant sur le nombre de jeunes au bénéfice d'une mesure d'insertion avait été retenu. Le Conseil d'Etat ayant depuis lors déployé les programmes FORJAD et FORMAD (insertion des jeunes adultes et des adultes par la formation professionnelle), cet indicateur n'est pas repris. Un nouvel indicateur illustre cet objectif n° 4.

Accueil de jour des enfants

Taux de couverture global (rapport entre le nombre de places en accueil collectif préscolaire et parascolaire et en accueil familial de jour et le nombre d'enfants)

AG21	2009	2011	2017	2025	2050
2012-2017	17.7%	20%	25%	30%	50%

L a u s a n n e

note de service

Lausanne, le 2 mai 2014
JCS/ila

2

Note à.

Monsieur O. Tosato
CCS
Commission de gestion

Plan de législature 2011 – 2016 tableau de suivi

Structures ouvertes en 2011 :

• CVE municipal de la Borde	68 places	
• CVE de Cour	22 places	
• APEMS (moyenne)	84 places	

Structures ouvertes en 2012 :

• Minibulles	12 places	
• Val d'Angrogne	24 (36) places	
• EPFL Polychinelle	27 places	
• Planète bleue	20 places	
• APEMS (moyenne)	120 places	

Structures ouvertes en 2013

• Madeleine (Beau-Séjour et Mercerie)	22 places	
• Picolo Mondo (Crèche de Lausanne)	78 places	
• Ange's (Béthanie)	22 places	
• Coqu'cinelle (UNIL)	44 places	
• APEMS (moyenne)	44 places	

Structures prévues en 2014 - 2016

• Diablerets (partenariat avec le CHUV)	39 places	2015
• Berne 50	44 places	blocage
• Jorat 21	39 places	blocage
• Sébeillon-est	44 places	2015
• La Sallaz	22 places	2015 - 2016
• APEMS (moyenne)	44 places	2014

Structures en planification 2014 - 2018

• Fiches ch. Bérée	44 places	
• Fiches parascolaire	84 places	
• EHL	22 places	
• Art 63 A	en discussion	
• Plaines du Loup		
• Etc		


L.C. Seiler
Chef du SAJE
direction de l'enfance, de la jeunesse
et de la cohésion sociale
service d'accueil de jour de l'enfance

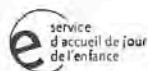
21 NOV. 2014

L a u s a n n e

note de service

Lausanne, le 17 novembre 2014
CI/mv

3

Note à Monsieur Oscar Tosato
Directeur de l'EJCS**Evolution du nombre d'enfants inscrits en APEMS de 2000 à 2014**

Monsieur le directeur,

Voici l'évolution du nombre d'enfants inscrits et la capacité d'accueil en APEMS de 2000 à 2014.

Années	Enfants inscrits en APEMS	Progression en %	Progression du nombre d'enfants inscrits	Capacité d'accueil			Taux de progression de la capacité d'accueil		
				Capacité d'accueil matin	Capacité d'accueil midi	Capacité d'accueil soir	Matin	Midi	Soir
				APEMS + subv.	APEMS + subv.	APEMS + subv.			
2000-2001	729	+ 2600 %	+ 702						
2002-2003	1077	+ 48 %	+ 348						
2004-2005	1404	+ 30 %	+ 327						
2006-2007	1566	+ 12 %	+ 162	348 + 12	1146 + 48	516 + 24			
2007-2008	1752	+ 12 %	+ 186	348 + 12	1320 + 36	648 + 24	0	+ 14 %	+ 24 %
2008-2009	1925	+ 10 %	+ 173	432	1494	804	+ 20 %	+ 10 %	+ 20 %
2009-2010	2051	+ 6,54%	+ 126	468	1530	924	+ 8 %	+ 2 %	+ 15 %
2010-2011	2159	+ 5,26%	+ 108	480	1596	852	+ 3 %	+ 4 %	- 8 %
2011-2012	2269	+ 5,09 %	+ 110	564	1680	948	+ 17,5%	+ 5,26%	+ 11,26%
2012-2013	2390	+ 5,33 %	+ 121	612	1848	1056	+ 8,51%	+ 10%	+ 11,39%
2013-2014	2559	+ 7,07 %	+ 169	564	1860	1152	- 7,85%	+ 0,64%	+ 9,09%
2014-2015	2701	+ 5,54 %	+ 142	600	1998	1224	+ 6,38%	+ 7,41%	+ 6,25%

Cette rentrée scolaire a vu le nombre d'enfants inscrits augmenter de 142 pour atteindre le nombre total de 2701 enfants, ce qui représente une progression de 5,54% par rapport à la rentrée scolaire 2013-2014.

Ainsi, sur les 4780 enfants fréquentant le cycle primaire, 56,50% sont accueillis en APEMS.

La capacité d'accueil a augmenté respectivement de 36 places le matin, 138 à midi et 72 places l'après-midi.

Nous vous présentons, Monsieur le directeur, nos salutations les meilleures.

Chantal Isenring
Responsable du secteur APEMS

direction de l'enfance, de la jeunesse
et de la cohésion sociale
service d'accueil de jour de l'enfance

COÛTS EN EXCÉDENTS DE CHARGES

4

**FICHE TECHNIQUE
LES COÛTS : LES CHIFFRES CLÉS
(SOURCE SAJE 2013)**

Le coût total de l'accueil de jour de l'enfance est de 118 millions de francs par an, qui sont pris en charge de la manière suivante :

En 2014, la Ville de Lausanne a porté une augmentation de 1,6 million à son budget pour la création de nouvelles places d'accueil. Depuis 2012, 3,4 millions ont été consacrés à l'accueil de l'enfance, permettant l'ouverture de 261 nouvelles places : 136 en préscolaire (1-2P) et 125 en APEMS (3-6P).

60 millions
par la Ville (51%)

31 millions
par les parents (26%)

16 millions
par la FAJE (14%)

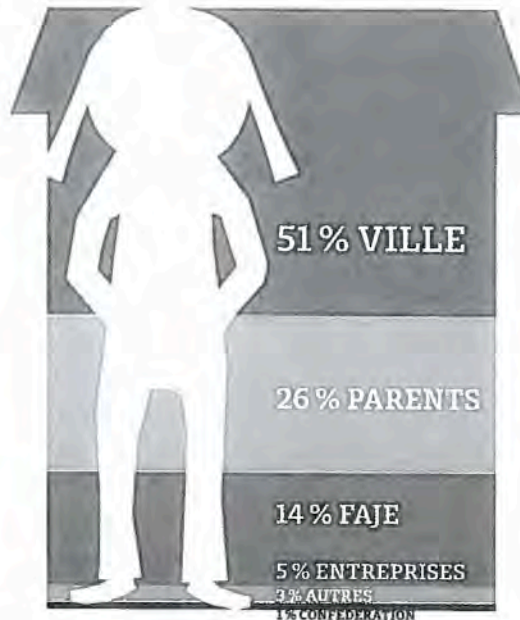
6 millions
par les entreprises privées (5%)

4 millions
autres produits (3%)

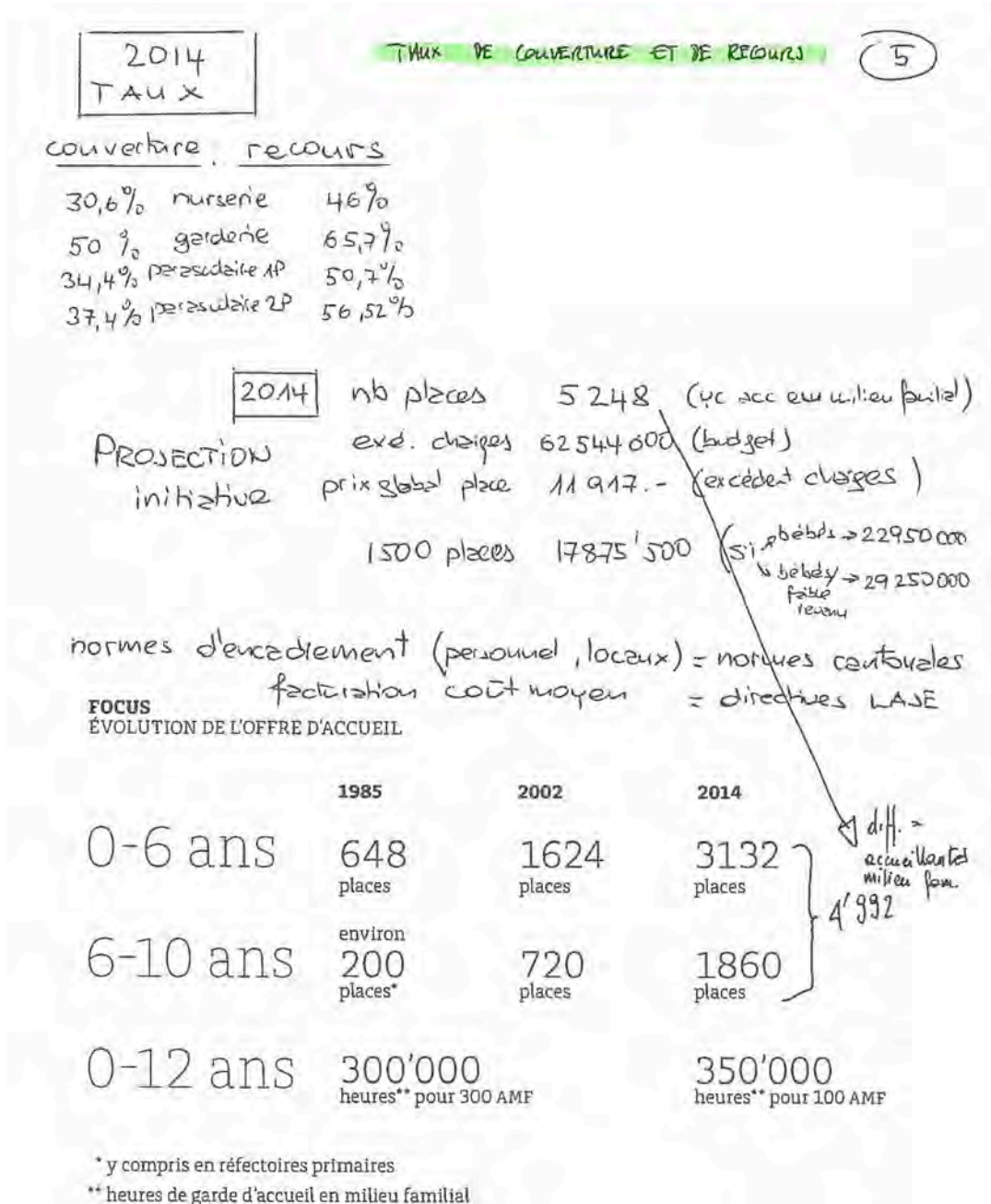
1 million
par la Confédération (1%)

Ainsi, chaque année, la Ville engage plus de

CHF 430.—
par habitant pour l'accueil de jour de l'enfance.



Année	Excédent de charges
2015	64 379 900 (budget)
2014	62 544 600 (budget)
2013	61 278 475 (comptes)
2012	59 274 627 (comptes)
2011	57 632 476 (comptes)
2010	53 928 765 (comptes)



Discussion

M^{me} Anna Zürcher (Soc.), rapportrice : – Je n’ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je ne voudrais pas laisser passer l’occasion de cette pétition pour signaler que nous soutenons l’intention de créer des places d’accueil préscolaire. Le Parti socialiste soutien cela depuis longtemps. De ce point de vue, il nous semble qu’un renvoi pour étude et communication permettra à la Ville de présenter non seulement les succès qu’elle a connus au cours des dernières années grâce à une politique extrêmement

volontariste dans le domaine, mais aussi son plan de développement pour les années à venir. Cela permettra aussi, je l'espère, de constater que le taux de croissance de l'offre est plus rapide que le taux de croissance de la population concernée. Si je traduis, le taux de couverture progresse globalement. Evidemment, il progresse toujours trop lentement, mais il progresse.

Je n'aimerais pas terminer cette intervention sans citer un article du journal *Le Temps*, qui s'intitule « Média suisse de référence ». Il rappelait, il y a quelques mois, que c'est à Lausanne que : « vous avez le plus de chance d'obtenir une place en crèche » dans toute la Suisse romande ; il me semble que l'échelon de comparaison est intéressant. « La ville offre une couverture de 45,8 places pour 100 enfants en âge préscolaire. La situation laisse encore de nombreux parents sur le carreau. » Evidemment, c'est un constat qu'on doit rejoindre ; en tout cas, elle les laisse en liste d'attente, et c'est toujours trop long quand on est sur une liste d'attente. Mais la situation est « deux fois meilleure qu'à Fribourg, Sion ou La Chaux-de-Fonds. Genève et Neuchâtel se classent derrière Lausanne avec environ une place pour trois petits ». Il me semble qu'il est important de poser ces quelques éléments de contexte avant de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – C'est ici l'occasion de rappeler le rôle que le PLR a également joué dans ce dossier, puisque c'est sur l'initiative des femmes PLR que l'école à journée continue a été votée au niveau cantonal. A la base, c'est notre municipale, Doris Cohen-Dumani, qui avait lancé le mouvement pour plus de crèches. Bien sûr, nous soutenons la politique de la Ville pour plus de crèches.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Puisqu'on est au discours de quasi-précampagne, tel que celui de M^{me} Bettschart, j'aimerais rappeler que le groupe La Gauche a plusieurs fois proposé, notamment lors du dernier budget, un amendement au budget qui demandait une augmentation de 10 % pour l'accueil de jour. Malheureusement, nous n'avons pas été majoritaires dans ce Conseil.

La discussion est close.

M^{me} Anna Zürcher (Soc.), rapportrice : – A l'unanimité, la Commission des pétitions vous recommande de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le Conseil communal envoie la pétition à la Municipalité pour étude et communication sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du PDC Lausanne et consorts : « Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina : « Pour que Lausanne brigue la distinction Fair Trade Town »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Philipp Stauber (UDC), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Eliane Aubert (PLR), Jean-Marie Chautems (Soc.), Johann Dupuis (La Gauche), Olivier Faller (Soc.), Robert Joosten (Soc.), Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), Laurent Rebeaud (Les Verts).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Philipp Stauber (UDC), rapporteur*Pour la commission*

Rapporteur	M. Philipp Stauber	UDC
Membres	Mme Natacha Litzistorf	Les Verts
	Mme Eliane Aubert	PLR
	M. Eddy Ansermet	PLR
	M. Johann Dupuis	La Gauche
	M. Olivier Faller	Socialiste
	M. Chautems Jean-Marie	Socialiste
	M. Robert Joosten	Socialiste
	M. Rebeaud Jean-Laurent	Les Verts
Excusés	M. Dubas Daniel, M. Pedro Martin, M. Alain Jeanmonod, M. Henri Klunge	

Pour la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic

Pour l'administration

M. Denis Décosterd, chef du Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom)

M. Michel Diserens, chef du SALV (achats et logistique)

Mme Sanira Dubart, responsable unité développement durable (Devcom)

Date et lieu Séance du 30 avril 2015 14h00 -15h15, salle des commissions

But visé

La motion demande à la Municipalité de briguer la distinction Fair Trade Town, attribuée aux villes et aux communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable.

Le président ouvre la séance. Il passe la parole au syndic qui présente les représentants de l'administration : D. Décosterd, chef du Devcom, Mme S. Dubart, responsable de l'unité développement durable ainsi que M. Diserens, chef du Salv.

La motionnaire précise qu'il s'agit d'une démarche volontaire en vue d'obtenir la distinction Fair Trade Town et pas d'un label. Elle estime qu'une partie des critères sont déjà remplis par Lausanne et qu'il s'agit de manifester une volonté politique et d'utiliser la possibilité de valoriser ce que fait Lausanne en la matière. La campagne se déroule au niveau européen. La Ville de Delémont a récemment approuvé cet engagement. La démarche consiste en la valorisation du commerce équitable et de l'usage de produits issus

du commerce équitable à l'intérieur des activités de la Ville et auprès des commerçants et des habitants. La démarche est légère et peu contraignante et semble à portée de Lausanne.

Il s'ensuit une discussion sur le caractère contraignant ou non que représente l'obtention de la distinction. Une commissaire estime la démarche contraignante, basée sur des critères exigeants : décision officielle, groupe de travail de coordination, activité annuelle à organiser, implication des milieux politiques, paiement d'une cotisation, publication d'un rapport régulier. La démarche lui semble contraignante à l'excès avec un volume de travail important à assurer. Un postulat lui semble plus indiqué qu'une motion. Un autre commissaire craint que la démarche ne soit pas assez contraignante. Il pense qu'il serait possible de remplir les engagements attendus sans créer d'instance supplémentaire importante. Il pense que la plupart des critères sont déjà remplis et que les démarches qui viennent d'être acceptées dans le domaine de l'alimentation renforcent encore cette situation favorable.

Des commissaires demandent en quoi consiste le commerce équitable, s'il profite au commerce suisse, et si la demande de la motionnaire apporte quelque chose aux paysans concernés par le commerce équitable. Il est aussi relevé que les cinq critères de Fair Trade Town ne mentionnent pas la production agricole locale. Qu'en est-il ?

Un commissaire demande des indications supplémentaires quant à l'intérêt du label et sur la différence entre distinction et label.

Le syndic souhaiterait que l'on précise jusqu'où l'on souhaite aller dans ce domaine, s'agissant d'une motion : interprétation minimale ou extensive ? La définition du commerce équitable doit effectivement être précisée. La Ville de Lausanne a déjà de nombreuses activités en la matière et les acteurs concernés sont ceux qui prennent part à la présente séance.

La motionnaire précise ce qui suit :

- Fair Trade Town n'est pas un label, mais une distinction. La différence réside dans la présence de procédures contraignantes de contrôle et de vérification liées à un label. Elle ne partage pas l'avis selon lequel la démarche serait trop contraignante. Elle s'est renseignée auprès des organisateurs et en a retiré l'avis que la démarche est envisageable pour Lausanne. Elle souligne que la démarche débute en Suisse romande et qu'elle est à ce stade peu formalisée. Par contre, la démarche est exigeante, à défaut d'être contraignante. Elle souhaite que l'on utilise au maximum les structures et connaissances existantes.
- Motion ou postulat : Mme Litzistorf tient à un engagement clair, pas à une étude sur l'opportunité de la chose, raison pour laquelle elle a choisi la voie de la motion.
- Elle souhaite que la chose se fasse sans ressources supplémentaires.
- Le commerce équitable repose sur l'idée que la situation chez nous ne doit pas péjorer la situation des producteurs d'autres pays, notamment des pays en voie de développement. Il s'agit de s'assurer que des prix corrects sont payés aux producteurs. Le sérieux de la démarche est aussi garanti par l'implication d'ONG reconnues en la matière.
- Le lien avec les producteurs suisses est aussi à envisager. Il s'agit d'une extension envisagée de la campagne Fair Trade Town.
- Trop ou pas assez contraignant ? C'est au contraire un juste milieu que Mme Litzistorf propose.

Le syndic pense qu'il est possible de proposer à la fois des produits du terroir locaux et des produits importés de certaines catégories. L'agriculture de montagne pourrait aussi être concernée. La question du périmètre est donc importante. La Ville dans ses activités propres comme des commerces et restaurants lausannois pourraient être impliqués. Il est

clair que la Ville peut proposer des actions à ses partenaires mais pas leur imposer un comportement. A court terme, la question se posera des conditions de production de certains produits, par exemple la production sous serres photovoltaïques. Il peut en résulter des effets de concurrence entre production locale et importée.

Un commissaire pense que les réflexions du syndic vont trop loin. Il s'agit juste de vérifier les conditions de rémunération du producteur des produits importés et de s'assurer que les conditions de production sont correctes, notamment sur le plan environnemental. Les consommateurs y sont de plus en plus sensibles et adhèrent de plus en plus à de telles démarches. Naturellement, il est impossible d'imposer des comportements mais la Ville peut jouer un rôle d'exemple à l'attention des commerçants et habitants.

La motionnaire insiste sur le rôle incitatif de la Ville. Elle ne veut pas remplacer des produits suisses par des produits importés mais bien introduire une réflexion supplémentaire dans la démarche d'achat. Elle rappelle aussi que les règles suisses d'aménagement du territoire sont assez contraignantes et que les conditions de production en Suisse ne vont probablement pas changer en profondeur à un horizon prévisible.

Une commissaire pense qu'il faut préciser si Lausanne veut participer à la campagne ou briguer la distinction, qui est plus contraignante : 5 produits dans les commerces et 3 dans les restaurants, par exemple. Elle estime le discours de la motionnaire lénifiant quant aux contraintes qui résulteraient de la démarche. Un autre commissaire demande : pourquoi payer plus cher pour des produits équitables ? D'autres commissaires saluent la motion et ne partagent pas les craintes exprimées. Les commerces et restaurants ne participeront que sur une base volontaire. Il ne saurait y avoir de contrainte à leur encontre. Le coût des produits ne serait pas un problème compte tenu de la richesse du pays et de la faible part du revenu consacrée à l'alimentation.

La motionnaire souligne qu'il s'agit bien de briguer la distinction mais qu'il s'agit là d'un engagement volontaire et incitatif. Aucun commerce ne pourrait être contraint de s'associer à la démarche et les obligations en résultant sont gérables si elles découlent d'un engagement volontaire. Selon elle, les consommateurs adhèrent à de tels projets et acceptent de payer plus si le montant supplémentaire est destiné au producteur.

Le syndic demande dans quelle mesure des produits locaux peuvent être concernés. La motionnaire ne peut pas répondre exactement.

Le président invite l'administration à s'exprimer. Mme Dubart indique que le préavis sur la restauration durable est mis en œuvre avec l'appui de l'unité développement durable. La charge de travail est importante, comme pour toute démarche impliquant des acteurs multiples. Il en va de même en ce qui concerne les programmes de sensibilisation. Le préavis porte sur l'engagement de 70 % de produits de proximité, ce qui peut aller à l'encontre d'une démarche comme Fair Trade Town axée sur le commerce international. Le Salv travaille avec la préoccupation de valoriser les achats durables et équitables. Cela entraîne un surcoût, y compris pour la recherche de produits et le contrôle de la démarche. Il peut aussi y avoir des problèmes liés aux marchés publics. D. Décosterd indique que le degré d'engagement de la Ville doit être déterminé. On ne se situe pas dans une logique de tout ou rien mais dans un processus tendant à faire aussi bien que possible avec les moyens à disposition.

Un commissaire salue les actions de restauration collective de la Ville et précise qu'il ne serait pas favorable à une action ne concernant que les produits importés, parfois au détriment des produits locaux. Un autre commissaire pense que le commerce équitable concerne aussi les conditions de production en Europe. De nombreux produits peuvent de ce fait entrer dans les catégories concernées. Un troisième commissaire estime qu'il n'y a pas de compétition entre Fair Trade et production locale. Le bio et le local restent favorisés en priorité. La démarche Fair Trade porte sur la part des produits inévitablement importés. Il peut y avoir conflit (sucre) mais il faut alors faire preuve de bon sens pour

arbitrer dans ces cas, relativement limités. Il rappelle aussi que le local constitue souvent un meilleur choix, mais pas toujours. La situation doit être évaluée avec prudence.

La motionnaire revient sur le caractère contraignant de l'opération. Elle rappelle une fois encore que la démarche est encore en cours de développement et qu'elle peut évoluer et s'adapter. C'est un processus d'amélioration continue, pas un tout ou rien. Il faut d'abord affirmer une volonté politique. Le syndic souligne la différence entre motion et postulat. Avec un postulat, la réponse risque d'être négative. La motion impose d'agir pour l'obtention de la distinction. Il n'en découle pas de règlement ou d'engagement considérable. L'adoption d'une motion va clairement dans le sens d'une action positive.

Le président passe au vote : avec 6 oui, 2 non et 1 abstention **la commission propose au Conseil l'acceptation de la motion.**

Discussion

M. Philipp Stauber (UDC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Nous avons ici une motion qui demande de briguer la distinction Fair Trade Town. Le Fair Trade Town est une campagne internationale qui vise à promouvoir, comme son nom l'indique, le commerce équitable. Elle demande aux villes d'adhérer à cette distinction.

J'aimerais que vous puissiez adhérer pleinement à cette motion ; je vais donc revenir sur quelques éléments qui ont peut-être été mal compris, ou qui n'étaient pas clairs dans ma manière de présenter la motion. Le commerce équitable est un système d'échanges qui vise l'équité ; c'est donc faire du commerce sans péjorer la situation de l'autre en améliorant la sienne. C'est aussi mettre au centre le commerce comme un levier de développement et de lutte contre les inégalités sociales.

Une distinction n'est pas un label ! Cela a prêté à confusion sur la manière qu'on aurait de traiter cette motion. Cette distinction est une campagne portée par plusieurs organisations au niveau national, en qui nous avons tous confiance : Max Havelaar, la Déclaration de Berne, l'Entraide protestante, Helvetas, Action de Carême. De plus, si cela ne convient pas à certaines parties de l'hémicycle, cette campagne est soutenue par le Secrétariat à l'économie – c'est un gage de confiance pour certains d'entre nous.

Cette distinction est une démarche volontaire. On l'a vu dans les discussions, cette démarche volontaire est exigeante du point de vue éthique, mais elle ne se fait pas sous la contrainte. C'est un élément relativement important dans la manière de faire. Finalement, comme on l'a aussi beaucoup dit en commission, il ne faut pas se situer dans le tout ou rien, mais plutôt dans un processus et dans une démarche qui vise l'amélioration continue.

Avec cette motion, on ne demande pas d'engager du personnel supplémentaire, mais de faire avec l'existant. De plus, cette distinction et ce commerce équitable ne sont pas là pour faire de la concurrence à nos paysans. On ne propose pas de remplacer les produits suisses par des produits importés, mais il s'agit d'inciter le choix de produits plus équitables sur la part des produits qui sont inévitablement importés. On pourrait citer le café, qui est un exemple qui revient très souvent. J'espère avoir rapidement repris les éléments clés de la discussion en commission, qui devraient amener, en tout cas je le souhaite, au plein soutien de cette motion. Elle est ambitieuse, mais cela reste aussi raisonnable.

M^{me} Eliane Aubert (PLR) : – J'aimerais revenir sur les propos de la motionnaire. M^{me} Litzistorf a défini le commerce équitable ; je le définirais un peu différemment, en disant que c'est un commerce qui assure une juste rémunération à des producteurs des pays pauvres, afin qu'ils puissent améliorer leur qualité de vie. C'est donc une forme de commerce qui doit être encouragée, cela ne fait aucun doute.

A première vue, la motion de M^mc Litzistorf pourrait être reconnue. Pour savoir ce que cela voulait dire et ce que cela impliquait pour la Ville de Lausanne, je suis allée voir sur le site internet de Fair Trade Town. Voilà ce que j'y ai trouvé : « Une ville doit satisfaire à cinq critères pour obtenir la distinction de Fair Trade Town :

» Premièrement, la ville se prononce en faveur du commerce équitable. La ville propose du café et deux autres produits issus du commerce équitable au sein de ses services administratifs. La ville s'engage à organiser une manifestation officielle pour l'attribution de la distinction Fair Trade Town.

» Deuxièmement, un groupe de travail coordonne l'engagement de la ville en faveur du commerce équitable. La ville met en place un groupe de travail pour coordonner et contrôler la réalisation des objectifs. Les membres du groupe de travail se rencontrent régulièrement et documentent chacun des critères. Le groupe de travail fait en sorte qu'une activité liée au commerce équitable ait lieu au moins une fois par année dans la ville qui demande la distinction. [Donc jusqu'ici il n'y a rien de bien contraignant.]

» Troisièmement, les commerçants et les restaurateurs proposent plusieurs produits issus du commerce équitable. Les commerces de détail participants proposent au moins cinq produits issus du commerce équitable dans leur assortiment et en informent leur clientèle. Les restaurants et hôtels participants intègrent au moins trois produits issus du commerce équitable à leur offre et en informent leur clientèle.

» Quatrième point [et c'est ce qui me chiffonne un peu], les institutions et les entreprises utilisent des produits issus du commerce équitable. Les institutions telles que les écoles, les crèches, les EMS, les associations utilisent des produits issus du commerce équitable. »

Je laisse tomber les autres points. C'est sur ce dernier point que j'aimerais vraiment insister. Je rappelle le préavis que nous avons voté sur la restauration durable dans les écoles. Il s'agit d'un engagement de 70 % de produits de proximité pour favoriser l'agriculture locale, ce qui va à l'encontre d'une démarche comme Fair Trade Town, qui est basée sur le commerce international. Il est essentiel de protéger et de privilégier les produits locaux.

De plus, il faudrait, comme vous l'avez vu, créer un groupe de travail pour coordonner et contrôler la réalisation des objectifs. Il faudra donc un groupe de travail supplémentaire, d'où des charges supplémentaires, ou, comme le dit la motionnaire, appartenir au groupe de travail qui existe déjà, c'est-à-dire à l'Unité de développement durable. La représentante de cette unité était présente lors de la séance de commission et elle a clairement dit que ce serait une surcharge de travail que l'équipe ne pourrait pas absorber. Donc, au vu de ces éléments, le PLR souligne la valeur d'un commerce équitable, mais ne peut entrer dans l'idée d'une motion aussi exigeante.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – M^mc Aubert a dit presque tout ce que j'avais à dire, mais quelque chose lui a échappé. Sur une autre page du site FairTradeTown.ch, il y a le mode d'emploi pour participer en tant que ville ou commune. Je vous passe les points cités par M^mc Aubert, mais j'en rajoute un : « nommer une Miss Fair Trade en collaboration avec les médias locaux. La gagnante sera honorée à l'occasion de la manifestation annuelle consacrée au commerce équitable ». Je ne sais pas de quel commerce équitable ils parlent. Qu'est-ce que cette histoire de miss vient faire là-dedans ? Je trouve honnêtement que cela ne sent pas très bon ; ça sent l'usine à gaz technocratique. Est-ce que les concours de miss sont vraiment équitables ? Je me demande. Visiblement, Fair Trade Town y a répondu. Le groupe La Gauche va donc au mieux s'abstenir sur la prise en considération de cette motion, qui ne nous semble pas très équitable.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – M^mc Aubert a brossé un tableau remarquable de la situation, en termes très choisis, que notre collègue Hubler a tout aussi remarquablement résumé en disant que cela ne sent pas très bon.

J'aimerais tout de même dire que notre Ville, avec une majorité à laquelle je n'adhère pas, a réussi et réussit un engagement au quotidien pour une production locale, pour la valorisation de ses terres agricoles et de ses pâturages. Elle le fait avec beaucoup d'entregent et beaucoup de constance, avec une détermination sans faille et des exemples pratiques. Chaque mercredi et samedi, vous avez deux paysans, dont l'un n'est pas du tout fermier de la Ville de Lausanne, qui vendent leur lait dans les rues de Lausanne, ce qui était impensable il y a encore dix ans.

Alors, par rapport aux anglicismes et aux belles soirées où l'on se congratule parmi, j'aimerais souligner l'engagement de notre Ville, l'encourager à aller encore plus loin dans cette direction. Elle va le faire avec sa volonté de ravitailler les réfectoires et cuisines collectives avec une majorité de produits issus d'une agriculture locale et, si possible, biologique, ceci sans doctrine excessive et en respectant les règles du marché, ce qui n'est pas une attitude naturelle de la part de la gauche ; mais elle le fait. Alors, restons-en dans du concret et, ma foi, le strass et les paillettes, si d'aucuns apprécient, pourquoi pas !

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Même si je partage un certain nombre de critiques qui ont été faites, notamment celles de mon collègue Alain Hubler sur la miss Fair Trade Town, je voulais dire deux choses en faveur de cette motion.

Il ne s'agit pas d'opposer le commerce de proximité, avec les agriculteurs et les producteurs de la région, qui produisent notamment de l'agriculture biologique et qui fournissent des biens alimentaires pour les centres de vie infantine ou les APEMS avec les produits visés par le commerce équitable international. Là, on parle plutôt de produits lointains, qui ne peuvent de toute façon pas être produits aux environs de Lausanne : le café, les bananes, les oranges et ce genre de choses. Il n'y a donc pas de contradiction entre essayer de développer un commerce équitable international pour des produits de ce type, qu'on ne peut pas produire ici, et de développer l'agriculture de proximité. Ce sont deux choses différentes qui ne se contredisent pas.

Je vois comment la Ville de Lausanne pourrait mettre en application cela pour ses propres services, par exemple commander du café pour l'administration communale par le biais d'un réseau de commerces équitables au niveau international ; par contre, je ne vois pas tellement comment la Ville, avec ses compétences, pourrait faire pour contraindre les commerçants et les restaurateurs de la ville, à part avec de la persuasion, à se lancer dans ce type d'activités, puisqu'elle n'a aucun moyen pour contraindre des restaurateurs ou des commerçants pour qu'ils se lancent dans le commerce équitable à l'échelle internationale. Je n'ai donc pas très bien compris cet aspect de la motion. Je m'interroge à ce propos.

M. Jacques Pernet (PLR) : – M. Oppikofer a dit plus ou moins ce que j'allais dire. Cela me semble effectivement mission impossible d'imposer aux restaurateurs, aux hôteliers et aux commerçants d'avoir au moins trois produits issus du commerce équitable et, en plus, de les promouvoir. Ceci exigera du travail et des compétences que tous les établissements n'auront peut-être pas. Je ne vois donc pas comment la Municipalité pourra imposer cela ; peut-être que le syndicat pourra nous le dire tout à l'heure.

Ce qui me gêne aussi, c'est qu'il s'agit d'une motion, qui est contraignante. Donc, en ce qui me concerne, je ne soutiendrai pas la motion. En revanche, s'il s'agissait d'un postulat, on pourrait toujours en discuter.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Pour les personnes qui trouvent que cela ne sent pas très bon comme action, je les invite à faire comme moi et cliquer sur l'onglet « Portrait » pour voir qui se cache derrière l'organisation. Je vous cite quelques noms : il s'agit d'Action de Carême, Magasins du Monde, Le pont avec le Sud, Claro Fair Trade, la Fondation Max Havelaar, l'EPER, Helvetas, Pain pour le prochain, et j'en passe. Toutes ces organisations sont, à ma connaissance, plutôt respectables.

Alors, si l'idée d'une Miss commerce équitable représente trop de paillettes, ou est trop sulfureuse, je pense que c'est l'occasion de revoir à quoi ressemble une élection de miss et

voir sur quels critères on va la sélectionner. On n'est pas obligé de le faire, mais si on souhaite le faire, c'est peut-être l'occasion de montrer qu'on peut avoir une Miss Fair Trade qui ne ressemble pas à une miss paillettes et couronne et rendre la chose beaucoup plus intéressante. De mon point de vue, les arguments que j'ai entendus ne sont pas des raisons de s'opposer à cette motion.

M. Philipp Stauber (UDC), rapporteur : – J'aimerais prendre la parole en tant que membre de la commission. Je vais moins parler de la distinction en elle-même que du Fair Trade en tant que tel. Si on veut s'accrocher une médaille, il vaut mieux comprendre de quoi il s'agit. Je suis novice dans ce domaine, mis à part le fait que je suis aussi consommateur de produits de type Fair Trade, pas parce que je les choisis spécialement, mais parce que, sur ma liste de commissions, il y a en général certaines spécifications qui font que je me dirige vers ces produits plutôt que d'autres. Pour les bananes, en général c'est précisé ce que je dois acheter, et dans d'autres domaines également ; je suis donc, de ce fait, consommateur de produits Fair Trade.

Mon intervention s'inspire en partie d'un article paru dans la *NZZ* – vous sauvez probablement où je veux en venir. J'aimerais faire un peu la leçon à la droite, dans cet hémicycle, en lui expliquant que, contrairement à ce que vous croyez, les commerçants tirent une marge plus élevée des produits Fair Trade que des autres produits ; donc, dans la mesure où ils peuvent les vendre et ils trouvent des acheteurs pour ce genre de produit, ils ont commercialement tout intérêt à les présenter et à les vendre. Donc, sans vouloir en faire une motion, donc une obligation, j'aimerais dire que ce sont aussi des opportunités.

Vous connaissez d'autres produits de ce type, typiquement les sans X ou Y : les sans lactose, les sans tout ce que vous voulez. En général, ces produits sont plus chers et, pour les commerçants, c'est plutôt bien, c'est plutôt un bénéfice. Vous avez plus de marge par ligne de vente et cela sert en tout cas aux commerces. Je ne sais pas ce qu'il en est concernant les restaurateurs ; je ne connais pas. Mais il ne faut peut-être pas ignorer ce côté.

Par rapport à la gauche, il y a un autre argument. On s'imagine que les paysans retirent plus de marge également. C'est clair, on tire plus de marge des deux côtés de la chaîne de distribution. On pense en principe bien agir. Certainement qu'à court terme et localement, c'est positif d'acheter ce type de produits. Mais il y a malheureusement un effet un peu vicieux, bien que ce soit très difficile à analyser. Je ne veux pas présenter cet argument comme certitude ou comme théorie, mais simplement le soumettre à votre appréciation. Beaucoup de pays en développement où l'on introduit ce type d'action ne souffrent pas tellement du fait que les produits agricoles vendus soient trop bon marché et que les distributeurs aient trop de pouvoir commercial par rapport à cela. De manière globale, dans ces pays, les activités à forte valeur ajoutée sont trop peu nombreuses. Il s'agirait, en principe, dans ces pays, de beaucoup plus développer, par exemple, la vente de produits informatiques plutôt que de bananes, de produits médicaux ou de *medical devices* ou semblables, de médicaments peut-être, de produits industriels de haut niveau, parce qu'à long terme c'est ce développement économique, des services à haute valeur ajoutée et produits industriels à haute valeur ajoutée qui vont permettre le développement.

Maintenant, et c'est pourquoi je le dis, on aurait constaté que dans les pays ou dans les communautés où le *fair trade* fonctionne, on garde les gens dans une certaine pauvreté systématique plus longtemps que s'ils ne pouvaient pas vendre sous forme *fair trade*, ou s'ils devaient migrer vers d'autres activités professionnelles ; c'est assez cynique, je vous l'accorde, mais c'est un peu systématique comme argument. Les chiffres indiquent que ce que je dis n'est pas tout à fait faux ; mais je n'irai pas jusqu'à dire que c'est totalement vrai. C'est un élément qui me paraît manquer dans la discussion. Quel est vraiment le levier de développement de ces pays ? Est-ce qu'il passe par une banane vendue 3 ou 4 centimes plus cher, ou est-ce qu'il passe plutôt par l'éducation, la formation, le développement de services ou d'industries à haute valeur ajoutée, comme certains pays

l'ont fait d'ailleurs. De ce point de vue, j'aimerais accrocher une médaille de microtechnique dans ces pays, de *medical devices* ou d'horlogerie plutôt qu'une médaille de Fair Trade, pour être franc. Le groupe UDC va d'ailleurs voter de façon assez disparate sur le sujet.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je crois qu'il faut faire la distinction entre avoir l'intention louable de promouvoir le commerce *fair trade* et vouloir absolument labelliser une ville ; je crois qu'aujourd'hui, il y a beaucoup d'entreprises qui, dans leur cafétéria, essaient d'utiliser des produits issus du commerce équitable.

Je n'ai rien contre les labels ; je dirige une entreprise qui participe à beaucoup de processus de labellisation sérieuse de bâtiments. Or, aujourd'hui, on se trouve dans une situation très intéressante : on nous propose un label, mais on ne sait pas qui le décernera, ni comment il sera contrôlé. On nous dit que c'est très bien, qu'il faut que les commerces proposent cinq produits. Quels commerces ? Il faut combien de commerces pour être labellisé ? Au niveau d'une ville, c'est quoi ? S'il y a un restaurant qui propose cinq produits, est-ce que toute la ville est labellisée ? C'est un modèle de labellisation qui n'est absolument pas sérieux et qui ne veut rien dire. Et si on veut donner de la force aux vrais labels, il faut lutter contre les labels mal définis et mal organisés. C'est pourquoi je vous propose de renoncer à cette motion.

M. Robert Joosten (Soc.) : – En ce qui me concerne, je suis convaincu que le commerce équitable est vraiment important. Je trouve cette motion excellente, et donc je la soutiendrai. Ce n'est pas un objectif si difficile à atteindre pour la Ville de Lausanne, puisqu'elle fait déjà pas mal de choses dans ce domaine ; c'est donc tout à fait réalisable. Le groupe socialiste est un peu divisé, parce qu'il s'agit d'une motion. Certains d'entre nous s'abstiendront, tandis que d'autres accepteront la motion. Si cela avait été un postulat, probablement que la majorité du groupe aurait accepté ce texte. Mais je suis personnellement convaincu et je voterai oui.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je veux préciser une chose après ce qu'a dit M. Stauber : les pays du Sud, comme on dit, peu développés sur le plan industriel, mais qui ont un grand potentiel sur le plan des ressources de la terre et des produits agricoles, souffrent surtout de la politique imposée par le Fonds monétaire international dans le cadre de la division internationale du travail pour se spécialiser dans l'exportation de produits agricoles et de matières premières. La spécialisation dans l'exportation de produits agricoles a favorisé les grandes sociétés internationales, l'agro-business, qui se fait au détriment de la production vivrière traditionnelle dans les villages, dans les communautés locales, pour les besoins de la population de nombreux pays d'Afrique ou d'Asie ; c'est le mal dont souffrent ces pays.

Alors, le commerce équitable vise justement à établir des circuits internationaux de commerce qui permettent à de petits agriculteurs, qui essaient de survivre en dépit de la concurrence et du fait que leurs terres sont prises par les multinationales, de survivre dans quelques domaines, comme le café et le cacao, de produits qui sont consommés à l'échelle mondiale. Donc, la promotion du commerce équitable, comme le font certaines associations, est plutôt favorable pour ces pays et pour ces producteurs. Dans ce sens, il est tout à fait juste qu'une ville comme Lausanne soutienne le commerce équitable.

Ce qui me gêne un peu, c'est cette histoire de label, parce que je ne sais pas vraiment ce qu'il y a derrière ce *Fair Trade Town*. Et l'histoire de la Miss me gêne beaucoup. Mais, sur le fond, l'idée que la Ville de Lausanne s'engage pour promouvoir le commerce équitable, au moins pour les produits qu'elle consomme dans sa propre administration, me semble bonne.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – On a entendu beaucoup de choses. Je ne dessine pas aussi bien que Magritte ! (*M. Tétaz affiche un document au rétroprojecteur, où il est inscrit « ceci n'est pas un label ».*) J'ai demandé qu'on retienne une seule chose ce soir : ceci n'est pas un label. Et j'entends à plusieurs reprises : labellisation, label,

obligation, quasiment de la contrainte, de l'imposition, etc. De grâce, je ne sais plus dans quelle langue le dire, mais ceci c'est une distinction ; on brigue une distinction, on ne cherche pas à obtenir un label. Donc tous les commentaires qui se sont basés sur le concept et l'idée du label, pour ma part, ne font pas partie du débat. Il faut retenir cela dans la discussion et dans l'option que l'on va prendre tout à l'heure dans le vote.

J'aimerais revenir sur quelques points. M^{me} Aubert dit que « cela donne trop de travail à l'administration ». Je n'ai pas entendu la même chose. Je l'ai évoqué tout à l'heure, l'idée est de briguer une distinction sur une démarche volontaire. Il n'y a donc pas d'obligation sur tous les points, ni pour la Ville ni pour les restaurateurs et les commerçants. On est vraiment dans une démarche volontaire qui n'impose pas plus de travail à la Ville.

Ce que j'ai entendu de la Municipalité en commission c'est que, oui, cela demande du travail, mais qu'on va pouvoir l'échelonner. Dans mon introduction, j'ai dit qu'on n'était justement pas dans une logique du « tout ou rien », mais plutôt dans un processus d'amélioration continue. C'est bien de cela qu'il s'agit. On peut tout à fait l'intégrer dans le travail qui pourra se faire. Encore une fois, on ne va pas briguer la distinction et l'obtenir demain matin, ni répondre à tous les critères dans la longue liste qu'on a déjà parcourue.

J'aimerais revenir sur le commentaire de M. Hubler. C'est vrai que cela me fait sourire et rigoler des fois, quand il me taxe de technocrate, mais il n'y a rien de moins technocrate que cette approche, monsieur Hubler. Là, je peux encore rigoler, mais où je rigole moins, c'est sur le côté un peu irrespectueux que vous avez eu envers les institutions que j'ai citées, et qui ont été rappelées par mon collègue Vincent Rossi, par rapport au travail qui est fourni. Le fait de dire que cela sent mauvais, alors qu'on parle de prix équitables et transparents, qu'on parle de salaires décents, qu'on parle de productions sociales respectueuses de l'environnement, cela me fait moins sourire.

L'idée est de briguer une distinction, basée sur une démarche volontaire, qui n'impose strictement rien à personne, mais qui est là pour mettre en avant une volonté politique. Je crois que c'est aussi M. Hubler qui l'a rappelé dans un autre débat tout à l'heure, ou M. Mivelaz – je ne sais plus : on est là pour faire de la politique, et c'est un signal politique fort. Si vous soutenez le fond, c'est un signal politique fort que de soutenir cette distinction, qui est une campagne internationale, pour montrer que notre ville, par le biais de son acteur public, que nous représentons aussi, par le biais des acteurs économiques qui le souhaitent – on va ne rien imposer –, soutient le commerce équitable.

Concernant le fait que c'est une motion, comme il s'agit de briguer une distinction, cela ne fait pas de sens de la transformer en postulat. Soit on brigue une distinction, soit on ne la brigue pas ; donc la forme de la motion est tout à fait appropriée.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Ma préopinante a évidemment dit l'essentiel, mais je voulais répéter que le fait d'avoir une Miss commerce équitable n'est absolument pas obligatoire pour avoir la distinction. (*Une voix dans l'assemblée dit que c'est dommage.*) Il faut comprendre l'esprit dans lequel c'est rédigé.

Comme Natacha l'a très bien dit, il n'y a rien d'imposé à personne ; c'est une démarche que la Ville se donne à elle-même et elle fait appel à la bonne volonté des gens qui voudront y participer. On sait qu'il y a de nombreux acteurs sur la place lausannoise qui participeront volontiers, qui le font déjà, et donc ce n'est absolument pas un souci de développer cela à Lausanne. Ce n'est pas du tout une contrainte insupportable qui va à l'encontre des dogmes libéraux que vous semblez vouloir défendre à tout prix.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – J'ai été cité par la motionnaire, alors que je n'étais pas intervenu. Je vais donc le faire. Ce que je retiens du débat de ce soir, c'est que ce n'est pas un label, c'est une distinction sur une base volontaire. Il n'y a donc rien d'obligatoire.

M. Robert Joosten (Soc.) : – J'aimerais revenir sur la question de la Miss Fair Trade. Effectivement, j'ai été un peu surpris de découvrir cette proposition en regardant le site internet de Fair Trade Town. Ce qui me gêne surtout c'est qu'il n'y ait pas de proposition

de Mister Fair Trade ! Trêve de plaisanterie. On peut penser ce qu'on veut de ces concours de miss, mais je pense que ce peut être un moyen de médiatiser la question du commerce équitable et peut-être d'atteindre un public qui ne connaît pas très bien cette question et qui pourrait être sensibilisé par ce biais. Finalement, pourquoi pas !

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – J'aimerais revenir sur les propos de M. Stauber, qui sont très intéressants. Ici, on parle de commerce, on ne parle pas d'aide, et il y a des affaires à conclure dans ce genre de commerce. De plus, le commerce équitable n'est rien d'autre que ce que nous nous réclamons ici, pour nos paysans, soit d'avoir des prix rémunérateurs ; c'est tout ! Je ne vois donc pas en quoi ce sont des problèmes insolubles que des villes affichent une volonté politique de promouvoir ce genre de commerce et d'affaires et de viser des prix rémunérateurs pour les producteurs. Je vous encourage à prendre en considération la motion de ma collègue Litzistorf.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Je renonce.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je demande le vote nominal.

Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.

La discussion est close.

M. Philipp Stauber (UDC), rapporteur : – La commission propose au Conseil l'acceptation de cette motion avec 6 oui, 2 non et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, la motion est refusée par 33 voix contre 31 et 13 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bonnard Claude, Brayer Vincent, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Chenux Mesnier Muriel, Dubas Daniel, Evéquo Séverine, Faller Olivier, Felli Romain, Gebhardt André, Graber Nicole, Huguenet François, Joosten Robert, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Mayor Isabelle, Michaud Gigon Sophie, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Rebeaud Laurent, Roch Karine, Rossi Vincent, Thambipillai Namasivayam, Unal Ismail, Velasco Maria, Zürcher Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Briod Alix-Olivier, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Ichtters Anne-Lise, Klunge Henri, Lenoir Philippe, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Mottier Vincent, Neumann Sarah, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Stauber Philipp, Tran-Nhu Thanh-My, Voutat Marlène.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Gazzola Gianfranco, Hubler Alain, Knecht Myrèle, Marti Manuela, Martin Pedro, Payot David, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Resplendino Janine.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M^{me} Natacha Litzistorf : « Pour que Lausanne brigue la distinction Fair Trade Town » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Politique de sécurité publique

Réponses aux :

Postulat de M. Fabrice Ghelfi intitulé :

« *Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale* »

Postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina intitulé :

« *Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne* »

Postulat de M. Pierre Oberson intitulé :

« *Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose* »

Postulat de M. Jean-Luc Laurent intitulé :

« *Une solution durable au réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site* »

Postulat de M. Mathieu Blanc intitulé :

« *Le Nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé !* »

Postulat de M. Mathieu Blanc intitulé :

« *Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers !* »

Postulat de Mme Rebecca Ruiz intitulé :

« *Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitations* »

Postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé :

« *Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne* »

Postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé :

« *Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent* »

Pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas-Chauderon intitulée :

« *Contre la présence des dealers* »

Pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch intitulée :

« *Halte aux dealers dans le quartier de Saint-Roch, Pré-du-Marché et Clos de Bulle* »

Pétition de MM. Eric Oberti et Luciano Fiorenza intitulée :

« *Pour que le balcon de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial* »

Pétition de l'Union démocratique du centre (MM. Yorik Cazal et Pierre Oberson) intitulée :

« *Qualité de vie à Lausanne* »

Pétition de Mme Andreia Barata, MM. Silvano Diana et Nicolas Tripet et consorts intitulée :

« *Défendons le Tunnel et Riant-Mont : Pas de zone de non-droit à Lausanne* »

Rapport-préavis N° 2014/83 du 18 décembre 2014

Logement et sécurité publique, Administration générale et culture, Sports, intégration et protection de la population, Travaux, Enfance, jeunesse et cohésion sociale, Finances et patrimoine vert, Services industriels

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond à neuf postulats et cinq pétitions qui traitent tous, sous différents angles, de sécurité publique, de renforcement d'effectifs de police et de lutte contre le trafic de drogue dans l'espace public tout en proposant des pistes de réflexion distinctes. Les réponses apportées se complètent et favorisent une approche globale de l'évolution de la sécurité et de la réappropriation de l'espace public. L'unité de la matière est ainsi respectée.

Le présent rapport-préavis précise les mesures engagées en lien avec les problématiques soulevées dans les postulats et pétitions, notamment dans le cadre du plan d'action de sécurité publique 2013-2014. Pour rappel, celui-ci a défini cinq priorités : préserver l'espace public, lutter contre le trafic de stupéfiants, pacifier les nuits lausannoises, lutter contre les vols et cambriolages et encadrer la mendicité. Partant, il a fixé quatre axes de

travail : doter la police de moyens suffisants, améliorer l'organisation et mieux affecter les ressources, développer les collaborations et simplifier les procédures ainsi que développer les compétences.

Dans ce cadre et conformément au programme de législature 2011-2016, les effectifs auront été augmentés de 68 postes d'ici à 2016. 42 sont déjà opérationnels (trente policiers et douze agents de transfert et de surveillance affectés à police-secours). En 2015, quatre assistants de sécurité publique et 32 nouveaux aspirants seront engagés, tous affectés à des tâches de police.

Sur le plan réglementaire, la Municipalité ou le Conseil communal ont accepté, en 2013, plusieurs modifications importantes touchant le règlement général de police (RGP), le règlement sur les horaires d'ouverture des magasins (RHOM) et le règlement municipal sur les établissements et manifestations (REM), en lien avec la pacification des nuits lausannoises d'une part, et la réglementation de la mendicité d'autre part.

Sur le plan opérationnel, le plan d'action s'est principalement traduit par le lancement de l'opération *Héraclès* dont la clé de voûte consiste à assurer une présence plus marquée de patrouilles pédestres dans les rues du centre-ville, à renforcer la lutte contre le deal de rue et à mettre en place un dispositif spécifique aux nuits lausannoises. Cette opération est allée de pair avec la mise en place de nouvelles stratégies basées sur des instruments novateurs (analyse criminelle, détection précoce, etc.). Les objectifs opérationnels ont également été prioritairement réorientés vers la lutte contre le trafic de drogues ainsi que les vols et cambriolages. Le renforcement de la présence policière dans la rue a également permis de rééquilibrer les missions de la police en faveur d'une action proactive, préventive et dissuasive, en lieu et place d'un travail uniquement répressif. Ce processus s'est accompagné d'un important travail de proximité auprès des commerçants et des habitants dans le prolongement du préavis N° 2008/55 sur la police urbaine de proximité.

Dans le même ordre d'idées, en lien avec d'autres services de la Ville, des habitants ou des associations, la police a développé une approche pluridisciplinaire en résolution de problèmes relative à des questions d'espace public dépassant le strict cadre de son action. C'est en particulier le cas aux places de la Riponne et Chauderon, au passage de Riant-Mont, aux parcs de la Brouette et du Mudac ou à Malley.

S'agissant plus spécifiquement du trafic de stupéfiants, le présent rapport-préavis évoque principalement les mesures prises en matière de police. Il apparaît toutefois essentiel de rappeler que ces mesures s'inscrivent dans une politique cohérente qui comprend également un important volet social (prévention), sanitaire (réduction des risques) et thérapeutique impliquant aussi bien la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud que la Confédération. La Municipalité a d'ailleurs eu l'occasion de rappeler son action sociale en la matière dans le rapport-préavis N° 2013/58, le rapport social 2013 et prépare d'ici à 2016 un nouveau préavis sur sa politique en matière de toxicomanie. La Municipalité privilégie dans ce domaine une approche globale et coordonnée, notamment au travers la délégation municipale « Sécurité & prévention » et l'observatoire de la sécurité.

De manière générale, la Municipalité estime que ce premier train de mesures relatif notamment à la pacification de la vie de nuit et à l'augmentation de la présence policière en ville, porte ses fruits ; elle a donc la ferme intention de confirmer les premières améliorations constatées en termes de sécurité publique aussi bien de jour que de nuit, au centre-ville et dans les quartiers d'habitation.

Les efforts engagés seront donc accrus en 2015 et 2016, toujours en faveur d'un meilleur contrôle du domaine public en particulier le soir et la nuit. Ils seront prioritairement dévolus à la lutte contre le trafic de rue et les cambriolages, en lien notamment avec le renforcement des effectifs à venir. Le plan d'action 2015-2016, qui sera adopté par la Municipalité au début de l'année 2015, en précisera les objectifs opérationnels, organisationnels et de formation notamment. Il s'accompagnera également d'un bilan de l'évolution des principaux délits depuis 2009.

2. Table des matières

[Supprimée]

3. Contexte

Entre 1990 et 2013, le nombre d'interventions de police-secours a triplé, passant d'environ 11'000 à 34'000, sans avoir été accompagné d'une augmentation proportionnelle des effectifs (engagement d'une cinquantaine de nouveaux policiers, dans la première moitié des années 2000⁵ et de dix policiers supplémentaires, dédiés à la lutte contre le trafic de stupéfiants, en 2010⁶). Il en a découlé un décalage important entre le nombre de sollicitations du Corps de police et les moyens à disposition. Ceci explique que les réorganisations mises en œuvre par l'Etat-major de la police de Lausanne, dès la fin des années 2000, aient en partie été freinées par le développement de divers phénomènes exogènes (criminalité transeuropéenne et transméditerranéenne et évolution de la vie nocturne notamment).

Le nombre d'affaires (plaintes, actions demandant un suivi, etc.) traitées annuellement par la Police municipale de Lausanne (PML), inférieur à 10'000 jusqu'en 1999, a augmenté progressivement pour atteindre plus de 18'000 cas en 2013.

L'augmentation du nombre d'affaires et de sollicitations du Corps de police est principalement liée aux phénomènes suivants :

Vols et cambriolages

Les atteintes aux biens représentent trois quart des délits. Depuis 2008, en Suisse romande, la progression des vols et des cambriolages concerne principalement les cantons de Vaud et de Genève, et touche en particulier les lieux situés le long des axes de transport.

Afin de lutter plus efficacement contre ce phénomène, des actions de prévention et d'observation sont régulièrement menées par la PML. Par ailleurs, la police judiciaire a créé, en mai 2014, la brigade des cambriolages, réorganisant ainsi le travail de détection précoce des auteurs, d'interpellation et d'enquête.

Si l'ensemble des délits au patrimoine a fortement augmenté entre 2010 et 2012, ils sont en baisse à Lausanne depuis 2013 avec cependant un nombre de cambriolages stable.

Trafic de stupéfiants

La visibilité du trafic de produits stupéfiants exaspère autant les habitants que les autorités, aussi bien en raison des risques encourus, particulièrement par les jeunes et les noctambules tentés d'essayer, qu'en raison des problèmes sanitaires et sociaux posés par une consommation régulière, voire du sentiment d'impunité généré par cette activité.

En complément du travail de la brigade des stupéfiants, le lancement d'une nouvelle opération Strada, par les autorités cantonales en lien avec la Ville de Lausanne, depuis le 1^{er} juillet 2013, a permis de développer l'efficacité de l'approche répressive, axée principalement sur la détection du flagrant délit de vente et le renforcement de la chaîne pénale. L'activité policière a ainsi fortement augmenté aussi bien en ce qui concerne les contrôles, les dénonciations que les saisies de marchandises et d'argent. Ainsi, les dénonciations pour trafic sont passées de 335 en 2011, à 367 en 2012 et 480 en 2013 (+ 30 % par rapport à 2012).

Notons que dans le domaine spécifique de la lutte contre les stupéfiants, l'augmentation des infractions à la loi sur les stupéfiants est directement proportionnelle à l'intensité du travail de la police.

⁵ Rapport-préavis N° 239 du 20 septembre 2001, BCC 2002, tome I, page 186 et ss.

⁶ BCC 2009-2010, tome I, page 726 ss.

Ce travail s'inscrit toutefois dans un cadre juridique et un contexte difficile (surcharge de la chaîne pénale, code pénal, difficulté à pratiquer à des expulsions) qui ne peut être éludé. Il explique aussi la pression continue exercée par le deal de rue sur le territoire urbain.

Manifestations et vie nocturne

Lausanne accueille chaque année, en moyenne, plus de 1'600 manifestations d'importance. Les manifestations sportives nécessitent un déploiement importants d'effectifs policiers, provenant aussi bien de Lausanne que des autres polices intercommunales ou de la gendarmerie.

Le nombre d'heures de travail en relation avec les manifestations sportives se monte, en 2013 à quelque 10'000 heures pour la PML, ce qui correspond au travail annuel de plus de cinq agents à 100 %⁷.

La question de la vie nocturne lausannoise ne peut pas être résumée à sa seule dimension sécuritaire ; elle implique cependant une importante charge de travail. Ainsi, deux tiers des interventions de police-secours se déroulent entre 20h00 et 6h00, du jeudi soir au dimanche matin, soit sur seulement trente heures. Ce sujet ayant été largement abordé dans les rapports-préavis N° 2012/58 et 2014/79, il ne sera pas ici développé.

Qualité de l'espace public

Bien qu'il ne s'agisse pas toujours de délits, les différentes atteintes à l'espace public participent à la dégradation de l'environnement urbain et jouent également un rôle important en termes de sentiment de sécurité. Vandalisme, littering, dégradation du mobilier urbain, tags, incivilités et utilisation durable de l'espace sont autant de phénomènes qui n'ont souvent aucun lien entre eux, mais qui influencent négativement l'image de la ville. Il en résulte une dégradation des aménagements urbains qui induit des coûts disproportionnés pour la collectivité⁸. Le développement des patrouilles pédestres permet d'accroître le contrôle sur l'espace public.

4. Nouvelles stratégies policières

Le Corps de police poursuit depuis longtemps une approche de police de proximité, orientée vers la résolution des problèmes. Face à l'augmentation des sollicitations et des délits, la PML accorde la priorité à la lutte quotidienne des délits qui affectent le plus la population, ainsi qu'à la visibilité des agents en uniforme et à la rapidité d'intervention.

Ces dernières années, la présence policière en ville a fortement augmenté, en se concentrant prioritairement sur le centre-ville, tout en renforçant le travail dans les quartiers d'habitation à partir de 2014. Dans le seul cadre des patrouilles pédestres déployées dans le cadre de l'opération Héraclès, 30'000 heures de patrouilles pédestres ont été effectuées au centre-ville en 2013 et environ 45'000 en 2014.

. Des actions préventives, dissuasives et répressives sont ainsi menées de jour comme de nuit.

Le renforcement de la présence policière, couplée au lancement de l'opération Strada, a débouché sur des premiers résultats encourageants en 2013 :

- une diminution des vols dans les lieux publics ainsi que des vols à l'arrachée et des brigandages ;
- une augmentation de 30 % des dénonciations en matière de stupéfiants ;
- une diminution significative de deal de rue en journée au centre-ville ;

⁷ Toutes les manifestations confondues représentent un peu plus de 17'000 heures de travail annuel.

⁸ L'étude de la Haute école lucernoise et d'Interface « *Alcool et violence dans l'espace public* », réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, montre que la moitié des cas de violence physique ou verbale qui donnent lieu à l'intervention de la police dans l'espace public va de pair avec une consommation excessive d'alcool, voir : <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00039/13088/14811/index.html?lang=fr>

- une réappropriation nocturne de la place Bel-Air par le public ;
- une tranquillisation de la vie nocturne, notamment par une diminution des bagarres.

La Municipalité salue l'attribution de moyens supplémentaires à Strada, par le Conseil d'Etat vaudois, incluant désormais aussi le service pénitentiaire. La bonne coordination entre la police, la justice le Ministère public, le Service de la population et le Service pénitentiaire contribue indéniablement à renforcer l'effet dissuasif des sanctions, même si les stratégies criminelles se réadaptent rapidement et que les capacités de chaîne pénale demeurent limitées.

Au sein du Corps de police, les orientations claires données notamment dans le cadre de l'opération Héraclès, sont également saluées et permettent de mobiliser toute l'énergie nécessaire à regagner le terrain perdu.

Les nouvelles orientations sécuritaires portent aussi bien sur les objectifs et priorités d'actions de la police lausannoise que sur des questions d'organisation ou de collaboration avec d'autres acteurs ou collectivités. Elles sont détaillées dans le plan d'action 2013-2014. Le présent rapport-préavis, en lien avec les réponses aux postulats et pétitions, s'attache à préciser l'action de la police dans quatre domaines spécifiques : l'augmentation des moyens et l'optimisation des ressources, la préservation de l'espace public, le trafic de stupéfiants ainsi que les vols et cambriolages.

4.1 Augmentation des moyens et optimisation de l'affectation des ressources

Au 1^{er} novembre 2014, le plan des postes de la PML comprend 631 collaborateurs-trices, dont 457 policiers-ières (voir répartition entre les divisions en page 11), 61 assistant-e-s de sécurité publique, douze agents de transfert, de surveillance et de garde (ATS) et 101 civil-e-s.

Les effectifs sont répartis entre les divisions police-secours, police judiciaire, sécurité & coordinations, proximité, partenariats & multiculturalité et sécurité du trafic et stationnement, ainsi que les fonctions administratives et managériales.

Alors que l'effectif policier lausannois représente un quart de l'ensemble des effectifs policiers du Canton de Vaud (gendarmerie, sûreté et autres polices municipales ou intercommunales), la PML doit faire face à plus d'un tiers des infractions au code pénal sur territoire vaudois et à deux tiers des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants⁹.

Le tableau ci-dessous montre que les besoins des villes ou des cantons-villes sont plus élevés que la moyenne nationale. Les données présentées doivent cependant être interprétées avec prudence, car les territoires ne sont pas comparables (centres urbains versus zones mixtes et apports d'autres professionnels de la sécurité).

⁹ Le total des délits au Code pénal pour le Canton de Vaud se monte à 78'537, dont 27'245 à Lausanne, soit 34.69% (chiffres 2013).

	Effectifs policiers I à IV¹⁰	Habitants¹¹	Policiers par mille habitants
Suisse	17'328	8'136'700	2.13
Canton de Berne	1'893	1'000'918	1.89
Canton de Vaud	1'840	748'815	2.46
Canton de Genève *	1'374	469'217	2.93
Ville de Lausanne	458	132'672	3.45
Canton de Bâle-Ville *	668	189'254	3.53
Ville de Zurich	1'399	384'674	3.64

* Les cantons de Genève et Bâle-Ville bénéficient également de la présence de nombreux gardes-frontières assurant des missions générales de sécurité ainsi que de brigades mixtes franco-suissees.

Les policiers de la PML sont, en grande partie, formés et engagés en qualité d'aspirants à l'Académie de police de Savatan. La formation dure une année, coûte 50'000 francs ; s'y ajoute le traitement annuel de base de 72'500 francs ainsi que les frais d'équipement de 19'000 francs (chiffres 2013).

Le coût de la PML s'est élevé, en 2013, à 94.6 millions de francs, dont 86 % de charges de personnel. Le budget 2015 prévoit un coût de fonctionnement de 103.98 millions de francs.

Conformément au programme de législature, les effectifs auront été fortement augmentés entre 2012 et 2016. Au total, 68 postes, hors division sécurité du trafic et du stationnement, auront été créés et affectés à la sécurité publique. En 2015, quatre assistants de sécurité publique et 32 aspirants seront engagés, tous affectés à des tâches de police. Une optimisation de la gestion des postes disponibles (augmentation du socle d'aspirants formés à Savatan et bonne anticipation des réengagements) a également permis de réduire le nombre de postes vacants et dès lors d'augmenter sensiblement les moyens réels du Corps de police. L'interdisciplinarité entre les brigades a également été renforcée, notamment dans le cadre de l'opération Héraclès pour laquelle toutes les brigades ont été mises à contribution.

4.2 Préservation de l'espace public

Le renforcement de la présence policière pédestre a permis d'améliorer le climat sécuritaire. Une attention particulière est portée aux zones Chauderon, Riponne, Flon, Bourg et Gare, qui sont des lieux sensibles.

Depuis mai 2014, la police assure une présence régulière à la place de la Riponne afin de préserver l'espace public et d'éviter l'appropriation de certains secteurs par des groupes aux comportements parfois insécurisants. La Municipalité travaille, d'une part, à développer l'usage commun du domaine public ainsi qu'à améliorer la qualité de vie des habitants et, d'autre part, à favoriser l'autorégulation et la civilité en faveur d'une meilleure cohabitation.

¹⁰ Conférence des commandants des polices cantonales suisses (KKPKS), Effectifs policiers en Suisse au 1^{er} janvier 2013, document du 21 mai 2013 prenant en compte les policiers et policières sans les assistant-e-s de police, pour la Suisse et les cantons, Société des chefs de police des villes suisse, état au 1^{er} janvier 2010, pour Zurich ainsi que chiffre actualisé au 1^{er} mars 2014 pour Lausanne.

¹¹OFS, 2014, chiffres 31.12.2013 :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/01/new/nip_detail.html?gnpID=2014-015

Pour ce faire, plusieurs actions ont été menées afin de rendre à la place de la Riponne son rôle de zone de rencontre, de marché et de transit, en favorisant la mixité de sa fréquentation, selon une approche en résolution de problèmes, impliquant de nombreux services de la Ville en soutien à la police.

Le nord de la place accueille un jardin de fleurs, issu de Lausanne Jardins 2014, qui sera maintenu pendant deux à trois ans, le temps de conservation des bacs en bois. Durant l'été 2014, un espace de lecture, une halte-jeux et une terrasse ont animé les lieux avec succès. A moyen terme, les locaux de l'ancien Mövenpick seront remis en exploitation alors qu'une analyse urbanistique plus détaillée sera menée à plus long terme sur l'ensemble de la place.

Le sud de la place est occupé par plusieurs stands mobiles de mets à l'emporter et par le prolongement de la zone de marché.

Ce dispositif comprend également l'accompagnement des services sociaux qui garantit un dispositif cohérent de soutien à la marginalité, qui se concrétise notamment par les programmes :

- de promotion et de facilitation d'usage de matériel stérile, pour prévenir la propagation de l'hépatite C et du SIDA grâce au Distribus, géré par la Fondation ABS ;
- de consommation contrôlée d'alcool dans le cadre de la Terrasse, désormais ouverte toute l'année, sous l'égide de la Fondation ABS ;
- de prévention auprès de toute nouvelle personne rejoignant un rassemblement à la Riponne, avec une attention particulière envers les mineurs, sous la responsabilité de la Fondation du Relais.

A l'image du projet mené sur cette place, l'ensemble des places de la ville ont pour vocation d'être des lieux de vie où habitants, commerçants et usagers ont envie de s'arrêter, de passer ou de travailler. La démarche transversale mise en œuvre pour la Riponne est actuellement reproduite dans d'autres lieux afin d'en améliorer la convivialité et le respect des riverains et des aménagements.

4.3 Trafic de stupéfiants

La lutte contre le trafic de produits stupéfiants, qui passe principalement par la désorganisation et le démantèlement des réseaux, est une priorité continue de la Municipalité et du Corps de police. Le trafic de drogue touche divers secteurs géographiques de la ville. Malgré une présence policière accrue et des contrôles réguliers, et bien que la plupart des trafiquants aient déjà été déférés plusieurs fois devant la justice, ces derniers poursuivent leurs activités en s'adaptant aux nouvelles stratégies policières.

La brigade des stupéfiants rencontre des succès réguliers et significatifs ; ainsi les livraisons en vue d'alimenter le marché lausannois ont pratiquement cessé à Lausanne en raison de la régularité des saisies et des arrestations. Il est primordial de traiter la problématique de la drogue aussi bien aux niveaux local, cantonal, national qu'international, tout en restant conscient de l'importance des enjeux globaux, ce qui induit une certaine modestie en la matière :

- concernant l'offre, le chiffre d'affaire généré par le commerce des drogues illicites est estimé à plus de 300 milliards de dollars selon le Centre tricontinental (CETRI)¹², associé à l'Université de Louvain-La-Neuve en Belgique. Plusieurs pays sont gravement déstabilisés par la violence liée au trafic de drogue. Les états d'Afrique proches de l'Europe, constituent une cible de choix pour la criminalité transnationale,

¹² François Pelet : « Ravages du narcotrafic, naufrage de la « guerre aux drogues » », septembre 2013, et « Trafic international de drogues : un enjeu Nord-Sud dans la mondialisation », octobre 2012 <http://www.cetri.be>

en raison de la faiblesse de leurs institutions, de la pauvreté générale et de la corruption endémique ;

- concernant la demande, l'Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime¹³ estime le nombre d'utilisateurs de stupéfiants à 230 millions de personnes, soit 5 % de la population adulte mondiale, avec un usage considéré comme très problématique pour environ trente millions de consommateurs. Le cannabis est la substance illicite la plus consommée dans le monde avec 119 à 224 millions d'usagers. Sa consommation a diminué chez les jeunes en Europe au cours des dix dernières années, alors qu'une légère hausse de la prévalence des usagers a été constatée dans la population générale (notamment en tant qu'antidouleurs). Globalement, en Europe, la consommation de drogues dures, telles que la cocaïne et l'héroïne, semble stable. Finalement, il convient de relever que les prévalences de consommation des drogues de synthèse ou des médicaments détournés en produits psychotropes sont encore moins bien cernées que celles des drogues traditionnelles.

En Suisse, les usagers de drogues ont tendance à développer une poly-consommation en essayant différentes combinaisons de produits et de mélanges. L'approche pragmatique des quatre piliers a permis de faire disparaître les scènes ouvertes et de développer l'approche « à bas seuil » visant à préserver le minimum d'hygiène et d'intégration sociale, notamment afin d'éviter la propagation de maladies contagieuses. En matière de sécurité publique, l'encadrement des comportements problématiques visant à contenir leurs effets néfastes (cas extrême de dégradation sanitaire et sociale, injections sauvages, déchets, etc.) a produit des améliorations variables.

Les villes disposant d'espaces encadrés de consommation, comme Zurich, Bâle, Berne, Lucerne, Schaffhouse, Soleure, Bienne et Genève ont connu les améliorations les plus sensibles. Par espace encadré de consommation, il faut comprendre des endroits propres, dans lesquels un personnel social et/ou infirmier encadre et conseille les personnes toxicodépendantes. Les objectifs sont de trois ordres : protéger la société, éviter la prise de risques inutiles par méconnaissance ou stress ainsi qu'améliorer l'état de santé, psychique et physique des usagers, qui les amènera à tenter de sortir de la drogue.

En ce qui concerne la situation lausannoise, l'absence d'un tel local reporte l'entier des problèmes liés à la toxicomanie sur le domaine public. Ainsi, la mise en place de solutions dans des endroits précis reporte le problème ailleurs. La population lausannoise pâtit de cette situation, malgré la lutte acharnée de la police contre le trafic de drogue. La présence de personnes dépendantes étant une réalité, il convient de réduire les risques et de favoriser leur encadrement tout en poursuivant la répression contre le deal. La sécurité et la réduction des risques restent deux priorités complémentaires en matière de politique des drogues et garantissent une meilleure protection des personnes. Si l'abstinence demeure souhaitable à terme, il est néanmoins nécessaire de passer par des étapes intermédiaires.

Les institutions du dispositif de réduction des risques subventionnées par la Ville sont : la Fondation ABS (Distribus, Le Passage et la Terrasse), la Fondation du Relais (Rel'aids), Caritas Vaud, Sport'Ouverte, L'Eveil et Fleur de Pavé. De son côté, pour lutter contre le trafic de drogue, la police municipale a bénéficié de l'arrivée d'effectifs supplémentaires, notamment en lien avec le démarrage de l'opération Strada. Le nombre d'arrestations liées au trafic de drogue a augmenté en parallèle (335 en 2011, 367 en 2012 et 480 en 2013).

4.4 Vols et cambriolages

Après une longue période de régression en Suisse (un tiers de moins entre 1982 et 2010, passant de quelque 71'000 cas à 51'000 en moins de trente ans), le nombre des cambriolages a marqué une hausse généralisée, dès 2010. Initialement le plus touché, le Canton de Genève a été rapidement rejoint par le Canton de Vaud avant de gagner pratiquement toute la Suisse. Le profil des cambrioleurs a évolué, passant d'une

¹³ Onudc (2013) Rapport mondial sur les drogues 2013, Vienne : <http://www.onudc.org>

délinquance locale à des bandes organisées sévissant sur un grand nombre de logements et de commerces en un temps court. Cette forme de délinquance sérielle internationale évite le contact et la violence. Elle s'adapte particulièrement vite aux stratégies policières et refuse d'avouer les délits commis malgré les preuves évidentes présentées par la police et la justice.

La répression policière est de plus en plus efficace dans le domaine des vols en général. En ce qui concerne les cambriolages, le Corps de police de Lausanne axe ses efforts sur la prévention, l'analyse des phénomènes et l'intervention en faveur d'arrestations. Il est encore prématuré de tirer un bilan officiel de l'apport de brigade des cambriolages créée en mai 2014.

En matière de prévention, une campagne a permis de sensibiliser les habitants des divers quartiers de la ville, en 2014, afin de les conseiller, de leur expliquer le mode de fonctionnement des cambrioleurs et de leur apprendre à repérer les éventuels points faibles de leurs logements. Cette action de proximité a été très appréciée et sera poursuivie en 2015. Il ne sera jamais assez répété que les cambrioleurs agissent de préférence, entre septembre et février, durant les mois les plus crépusculaires, principalement entre 16h et 21h¹⁴ : installer un minuteur à une lampe afin de ne pas laisser son logement plongé dans l'obscurité constitue donc un geste simple, efficace et dissuasif ; la pose de rosaces de sécurité coniques protège également efficacement le cylindre extérieur, pour un coût modeste.

Le canton de Genève connaît une baisse des cambriolages depuis deux ans. Bien qu'aucune étude scientifique ne le prouve, les policiers expérimentés sont d'avis que le canton de Vaud a subi un report de l'activité de cambrioleurs « délaissant » la région genevoise.

S'y ajoute le fait que le travail policier n'est pour l'instant pas suffisamment suivi par des sanctions pénales ce qui participe à rendre la Suisse très attractive. Une révision du nouveau code de procédure pénale est en cours de discussion au Parlement fédéral. Il faut en effet se rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2011, les cambriolages sont pénalement considérés comme des délits « peu graves » et qu'il ne débouche sur une peine privative de liberté qu'en cas de récidive.

Enfin, la PML s'est dotée d'une cellule d'analyse criminelle qui apporte un soutien précieux aux enquêteurs dans leurs investigations (détection des séries, adaptation des mesures opérationnelles, planification des actions, etc.) et dans la présentation des preuves.

En conclusion, partant d'une situation difficile sur le front de la criminalité, la Municipalité et la police de Lausanne ont engagé une série de mesures, également en collaboration avec le Canton, en vue d'améliorer la sécurité et de faire diminuer les délits. Les premiers résultats sont encourageants. Ce travail s'inscrit toutefois dans la durée et nécessite une excellente coordination entre les acteurs de la chaîne pénale et dépend aussi de facteurs externes peu maîtrisables (phénomènes migratoires et capacités du système pénitentiaire notamment). Le plan d'action de sécurité publique 2015-2016 s'inscrira dans le prolongement des mesures mises en place et précisera les objectifs poursuivis sur le plan opérationnel, organisationnel et de police de proximité notamment.

¹⁴ En ce qui concerne les vols par effraction des commerces, la deuxième partie de nuit est la période préférée des cambrioleurs indépendamment de la saison.

5. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi : « Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale »¹⁵

Le postulat, déposé le 24 novembre 2009 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 12 octobre 2010, invite la Municipalité à développer une vision globale et prospective de l'évolution des effectifs policiers, notamment en :

- présentant une vision actuelle et prospective de l'évolution des effectifs du Corps de police, globalement et par secteur ;
- développant une planification de l'augmentation de cet effectif d'ici à 2015, en tenant compte de l'évolution de la population, de la réforme policière en cours et des nouvelles problématiques ;
- intégrant dans la réflexion la dimension de plus en plus multiculturelle du travail de policier ;
- évaluant les conséquences de l'introduction du nouveau code de procédure pénal.

Réponse de la Municipalité :

Une analyse structurelle de l'organisation a permis de revoir l'organisation du Corps de police. Dès le 1^{er} juillet 2011, deux nouvelles divisions ont été créées :

- sécurité & coordinations (SC) pour répondre au besoin d'une meilleure coordination entre les structures opérationnelles transversales afin de planifier les engagements avec plus d'efficacité ;
- proximité, partenariats & multiculturalité (PPM) pour répondre à la volonté de développer les compétences policières en matière de proximité, en favorisant une approche en résolution de problèmes, une décentralisation des responsabilités ainsi que les contacts avec les citoyens.

La dimension de la multiculturalité a notamment été travaillée avec le Bureau lausannois de l'intégration, en particulier dans le cadre de la formation. Différentes communautés étrangères ou religieuses sont régulièrement rencontrées et un médiateur parlant roumain se consacre aux problèmes liés à la mendicité.

La création de la division sécurité & coordinations (SC) favorise la coordination notamment entre la centrale d'alarme et d'engagement (CAE), les unités spéciales, police-secours et les autres divisions. Au 1^{er} juin 2012, la division SC a été renforcée d'une task force se concentrant sur les phénomènes sécuritaires les plus relevants, comme la lutte contre le trafic de stupéfiants dans la rue.

Au 1^{er} février 2013, le groupe de prévention du bruit a vu sa mission s'élargir pour devenir la brigade vie nocturne et de prévention du bruit (BVNPB), rattachée à la division SC, plus spécifiquement au responsable Planification et engagement, qui est aussi l'actuel répondant pour la vie nocturne.

En 2014, la brigade d'investigations générales¹⁶ et la brigade criminelle ont revu leurs cahiers des charges en faveur de deux nouvelles appellations : patrimoine et intégrité.

Par ailleurs, comme présenté plus haut, afin de mieux répondre aux problématiques spécifiques en lien avec les cambriolages une brigade spécialisée, regroupant différentes entités existantes du Corps de police, a aussi récemment vu le jour.

¹⁵ Postulat déposé le 24 novembre 2009 (BCC N° 6 séance du 24.12.2009 - 1^{ère} partie, 2009 -2010, page 9), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 19 janvier 2010 (BCC N° 9 du 19.01.10 - 2^{ème} partie, 2009-2010, page 9) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 12 octobre 2010 (BCC N° 4 du 12 octobre 2010 - 2^{ème} partie, 2010-2011, page 18).

¹⁶ La BIG traitait essentiellement des délits se poursuivant uniquement sur plainte pénale.

Evolution des effectifs :

L'effectif policier a été progressivement renforcé au cours des deux dernières législatures :

Le 8 décembre 2009¹⁷, le Conseil communal accordait dix ept complémentaires au Corps de police, pour amener l'effectif policier à 429 ept au 1^{er} janvier 2010.

Par décision du 29 mars 2012, la Municipalité a autorisé l'engagement de 30 ept supplémentaires, dont cinq policiers déjà formés et 25 aspirants qui sont devenus opérationnels le 1^{er} mars 2014.

Cette décision visait également à soulager le personnel travaillant en rotation complète, par la mise en œuvre d'un nouvel horaire au 1^{er} juillet 2014, qui respecte les recommandations sur la santé et sécurité au travail, permettant de diminuer la fréquence des sollicitations et par-là même d'éviter l'épuisement.

Le 23 mai 2013, la Municipalité a autorisé l'engagement de douze agents de transfert, de surveillance et de garde (ATS) pour venir appuyer les sections de police-secours, notamment dans le domaine des tâches de back-office. Recrutés et formés à l'Académie de police, les ATS ont rejoint les unités opérationnelles le 1^{er} janvier 2014. Les 30 ept de policiers, accordés en 2012, sont renforcés par l'engagement de 22 aspirants policiers supplémentaires (15 ept en 2013 et sept ept en 2014, qui seront opérationnels en 2015 respectivement en 2016) et de quatre assistants de sécurité publique (ASP) dès 2015 auxquels s'ajoutent encore quatre autres ASP, par transfert de la division sécurité du trafic et stationnement. Au total, 68 postes nouveaux auront été créés entre 2012 et 2016, affectés uniquement à des tâches de police (hors division sécurité du trafic et du stationnement), sans compter les réaffectations internes.

Enfin, comme indiqué plus haut, une optimisation de la gestion des postes disponibles (augmentation du socle d'aspirants formés à Savatan, bonne anticipation des réengagements) a également permis de réduire le nombre de postes vacants et dès lors d'augmenter sensiblement les moyens effectifs du Corps de police.

Suite à ces différents engagements, les effectifs sont répartis de la manière suivante au 1^{er} novembre 2014 :

EPT	Unités
156.6	Police-secours
98.1	Police judiciaire
63.2	Sécurité du trafic et du stationnement
63.5	Sécurité et coordination
43.6	Proximité, partenariats et multiculturalité
32.0	Services généraux (SG) ¹⁸ et Commandement

Conséquences de l'introduction du nouveau code de procédure pénale :

L'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale (CPP), au 1^{er} janvier 2011, a nécessité la mise en place de nouvelles directives opérationnelles internes et d'une formation qui a été dispensée à l'ensemble du personnel ainsi que la transformation de vingt bureaux en salles d'audition ou locaux d'accueil.

¹⁷ BCC 2009-2010, tome I, page 726 et ss.

¹⁸ Les SG regroupent dorénavant la plupart des policiers exerçant des activités d'appui pour les divisions opérationnelles (formation, communication, logistique, technique, finances, administration, déontologie et éthique).

Elle a de plus induit d'importants changements dans l'organisation du travail quotidien des agents de la police judiciaire et une forte surcharge de travail. La charge administrative et le temps consacré au traitement de chaque enquête ont fortement augmenté (entre 25 % et 50 %) ¹⁹, vu notamment les exigences de traçabilité de chacune des étapes de l'enquête.

Enfin l'obligation de signifier d'entrée de cause au prévenu les griefs qui ont conduit à son interpellation réduit le champ d'investigation, et, en conséquence, le taux d'élucidation. En effet, le prévenu, informé d'emblée du niveau d'information de la police, peut désormais facilement s'abstenir d'apporter des informations sur des délits dont la police n'aurait pas eu connaissance.

De manière plus générale, la procédure actuelle limite drastiquement les discussions spontanées entre policiers et prévenus. En ce sens, elle pose une limite importante à la relation policiers-prévenus. Ces contacts plus formels permettent certes d'éviter toute forme d'influence de la part des policiers, mais limitent la possibilité de développer un contexte favorable aux aveux.

Le nouveau code introduit un principe de célérité, donc une forte compression du travail policier dans les 24 premières heures suivant une interpellation. Ce principe a pour effet d'augmenter significativement la charge de travail.

Enfin, le nombre d'affaires traitées par la police a augmenté, vu les restrictions apportées à la détention provisoire. En effet, les délinquants risquent de poursuivre leurs activités délictuelles avant qu'une décision de sanction, voire de privation de liberté, n'entre en force.

Globalement, si le CPP a apporté des changements positifs, notamment en termes d'uniformisation de la procédure au niveau suisse ou de droit des prévenus (avocat dit de la « première heure »), il a, sur le plan policier, contribué à alourdir de manière significative le travail pour les raisons évoquées ci-dessus.

En conclusion, la Municipalité estime avoir ainsi répondu aux demandes du postulant, la Municipalité ayant développé une vision globale et prospective de l'évolution des effectifs policiers, intégrant la dimension multiculturelle du travail policier et tenant compte de l'introduction du nouveau CPP.

6. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina : « Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne »²⁰

Par sa motion déposée le 2 février 2010, transformée en postulat et renvoyée pour étude et rapport le 15 février 2011, la postulante invite la Municipalité à mettre en œuvre une politique globale de sécurité urbaine et à l'évaluer, afin d'en finir avec « la tactique du saucissonnage ». La postulante souhaitait que les problématiques de sécurité publique fassent l'objet d'une détection précoce et appelait de ses vœux une réflexion basée davantage sur les statistiques, afin de mieux documenter l'insécurité objective. Mme Litzistorf Spina estimait également que le pilotage de la sécurité urbaine devait rester en mains publiques et que celle-ci devait être pensée de façon pérenne, mais déclinée par législature et faire l'objet d'une évaluation à la fin de chaque cycle.

Réponse de la Municipalité :

Ce postulat rejoint les réflexions menées au sein de la Municipalité, qui a mis en place une politique globale de sécurité publique à court, à moyen et long termes.

¹⁹ Un sondage évaluatif a été mené en début d'année 2012 auprès de tous les policiers du Corps de police de Lausanne. Il répertorie de manière précise tous les secteurs touchés ou influencés par le CPP. Sur la base des 135 réponses reçues, il ressort que 78 % des répondants évaluent entre 25 % et 50 % de la charge administrative et du temps consacré au suivi judiciaire.

²⁰ Postulat déposé le 2 février 2010 (BCC N° 10 séance du 2 février 2010, 2009 – 2010, page 10), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 16 mars 2010 (BCC N° 13 du 16 mars 2010 - 1^{ère} partie, 2009 – 2010, page 17) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 15 février 2011 (BCC N° 11 du 15 février 2011 - 2^{ème} partie, 2010 – 2011, page 17).

Le 24 janvier 2013, la Municipalité adoptait le plan d'action sécuritaire pour les années 2013 et 2014. Ce document fixe les objectifs et priorités d'action de la PML et aborde aussi des questions d'organisation de la police et de collaboration avec les acteurs de la chaîne pénale ou d'autres collectivités. Il a défini quatre axes de travail :

1. doter la police de moyens suffisants à travers la création de 68 postes supplémentaires sur la législature ;
2. améliorer l'organisation et l'affectation des ressources sur les objectifs prioritaires (patrouilles et flottage au centre-ville, lutte contre le deal, présence les nuits de week-end, etc.)²¹, en dégageant des moyens, en prenant les mesures suivantes :
 - prioriser les missions et redéployer des patrouilles dans le centre ville en journée et les nuits de week-end, en particulier sur les grandes places ;
 - améliorer l'interopérabilité et renforcer la coordination entre les différentes unités ;
 - réduire les horaires d'ouverture de certains postes de quartier et à l'Hôtel de police²², et en exploiter un poste de quartier mobile²³;
 - adapter les horaires de travail pour accroître l'efficacité et améliorer les conditions de travail ;
3. développer les collaborations et simplifier les procédures. Une meilleure collaboration avec la police cantonale et avec les autres polices communales est nécessaire, de même qu'une bonne coordination avec les autres acteurs de la chaîne pénale, en particulier dans le domaine du trafic de stupéfiants²⁴ ;
4. développer les compétences par le recours à la formation continue, en favorisant une culture professionnelle de contact et de proximité avec les citoyens.

Le plan de sécurité a également fixé cinq priorités :

1. préserver l'espace public, en développant la présence dans la rue de la police, afin de permettre une réappropriation de l'ensemble du domaine public par la population, notamment grâce à l'augmentation des patrouilles pédestres ;
2. lutter contre le trafic de stupéfiants dans la rue et les nuisances associées, en menant des actions quotidiennes de lutte contre le deal et en contrôlant les zones de trafic du centre-ville, en simplifiant les procédures de traitement judiciaire et en renvoyant de manière systématique les requérants récidivistes dans leur canton d'enregistrement et en prononçant des interdictions de périmètre²⁵ ;
3. pacifier les nuits lausannoises, en veillant à un meilleur respect des règles légales par les exploitants des établissements de nuit, en limitant l'ouverture de nouveaux établissements dans les secteurs où l'habitat est prépondérant, en renforçant les contrôles des établissements, en harmonisant les méthodes de travail et pratiques professionnelles dans le domaine de la sécurité et en limitant les horaires de vente d'alcool dans les commerces le vendredi et samedi soir ;

²¹ Trois opérations lancées le 1^{er} avril 2013 par le Corps de police dans le cadre du dispositif Héraclès : Bermudes (présence visible et dissuasive sur l'hyper-centre de jour comme de nuit), Maât (actions quotidiennes répressives principalement dans le domaine du trafic de stupéfiants) et Athtor (pacification des nuits lausannoises).

²² Depuis le 10 juin 2013, sauf urgences, la réception de l'Hôtel de police est fermée entre 21h00 et 06h00.

²³ La PML s'est dotée d'un poste de police mobile en décembre 2013.

²⁴ Sur décision du Conseil d'Etat du 20 mars 2013, la Commission des finances du Grand conseil a accepté le 2 mai 2013 de réactiver la cellule Strada. L'opération activée dès le 1^{er} juillet 2013 vise à harceler de manière soutenue les revendeurs de produits stupéfiants dans la rue, à interpellier en flagrant délit les dealers, à intervenir également sur les autres flagrants délits de rue qui seraient constatés en particulier par les policiers engagés dans l'opération, à prendre en charge immédiatement les délinquants par le Ministère public pour permettre des condamnations immédiates via une ordonnance pénale du Procureur, à faire exécuter immédiatement la peine si les conditions sont réunies, à prendre des mesures administratives d'éloignement et à conserver une capacité de lutte contre les filières et réseaux d'approvisionnement.

²⁵ Des interdictions de périmètre peuvent être prononcées depuis le 1^{er} juin 2013, date de l'entrée en vigueur de l'article 69bis du RGP.

4. lutter contre les vols et cambriolages. La création de la brigade cambriolage répond à cette préoccupation. Les mesures prises permettent de limiter les opportunités par une présence policière de jour comme de nuit et par une prise en compte plus stratégique des secteurs et des moments à risque ;
5. mieux encadrer la mendicité afin d'éviter qu'elle ne serve à cacher des activités délictueuses.

La mise sur pied de la cellule d'analyse criminelle a permis de développer la détection précoce et les données statistiques afin de mieux documenter l'insécurité objective. Les processus et méthodes mis en place permettent de collecter, de traiter et d'analyser systématiquement les données afin d'assurer une vision générale et en temps réel de la délinquance sérielle et itinérante. Cette démarche permet de détecter et comprendre les phénomènes criminels et d'établir, par exemple, un lien entre une situation et un certain type d'infraction. Cette analyse apporte un soutien inestimable à l'enquête judiciaire et participe à l'établissement des priorités d'engagement ; elle livre des renseignements criminels au niveau stratégique et opérationnel de haute valeur ajoutée. Un second poste affecté à l'analyse criminelle sera créé en 2015.

En conclusion, la Municipalité partage les préoccupations de la postulante et estime que l'adoption du plan d'action sécuritaire pour les années 2013-2014 ainsi que la mise sur pied et le développement des missions d'analyse criminelle répondent aux demandes légitimes du postulat. En complément, une publication statistique portant sur les années 2009 à 2014 sera publiée au printemps 2015. Elle renseignera le public sur l'évolution des délits les plus significatifs à Lausanne et répondra ainsi à la demande de la postulante de disposer d'éléments statistiques plus fouillés et mieux mis en perspective que la simple publication annuelle des chiffres de la criminalité. Ce rapport accompagnera la publication du plan d'action 2015-2016.

**7. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Oberson :
« Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du
nombre de policiers dans nos rues s'impose »²⁶**

Le postulat, déposé le 13 septembre 2011, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 27 septembre 2011, invite la Municipalité à augmenter graduellement de 10%, les effectifs de police-secours d'ici au 31 décembre 2013 et à pacifier la vie nocturne.

Réponse de la Municipalité :

Dans un contexte de pénurie chronique de policiers en Suisse, les grands Corps de police peinent à compenser les départs naturels ou les démissions par l'engagement de policiers déjà formés et se tournent dès lors vers la formation pour garantir le renouvellement des effectifs. Par ailleurs, pour éviter une concurrence malsaine, les Corps de police se sont engagés à recruter et former 70% de leurs nouveaux agents. En tenant compte de la durée nécessaire au recrutement (examen des candidatures, sélection et formation), il faut compter jusqu'à deux ans avant de disposer du personnel opérationnel.

Comme indiqué plus haut dans ce rapport-préavis, avec la création de 68 postes affectés aux tâches de police au cours de cette législature, la future mise en place des sécurité, intervention, prévention (SIP) (préavis N° 2014/79) et les mesures règlementaires en vigueur pour pacifier la vie nocturne, la Municipalité estime avoir répondu aux demandes du postulant, les effectifs policiers ayant cru plus fortement que demandé.

²⁶ Postulat déposé le 27 septembre 2011 (BCC N° 3 du 13 septembre 2011, 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 16), discuté et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport lors de la séance du Conseil communal 5 juin 2012.

8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Une solution durable au réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne à rétablir un état sanitaire acceptable du site »²⁷

Le postulat, déposé le 27 septembre 2011, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 5 juin 2012, invite la Municipalité à étudier un nouvel aménagement de la partie sud-est de la place de la Riponne, visant à rendre cet espace à tous les publics, et à assainir des WC publics du centre de la place.

Réponse de la Municipalité :

Depuis le 1^{er} mai 2014, les jours de marché, les stands de « quatre saisons » occupent la majeure partie du sud-est de la place. Les autres jours, à l'exception du dimanche, des stands mobiles de mets à l'emporter (sandwichs, pasta mobile, sushi, spécialités, etc.) sont installés en rotation; il convient de noter que la vente d'alcool n'est pas autorisée. Les traiteurs bénéficient de mini-terrasses de neuf places qui ont été plébiscitées par les clients. Suite au succès rencontré, l'expérience va se poursuivre, en lançant régulièrement des appels d'offres, publiés dans la presse locale, de manière à respecter les règles usuelles en matière d'octroi d'autorisations pour faire du commerce sur le domaine public.

En parallèle, le service social, la Fondation ABS et le Corps de police encadrent la relocalisation du groupe des marginaux qui occupait le sud-est de la zone. Le déménagement au niveau des glycines du centre de la place, au bénéfice d'une installation de bancs, de containers ainsi que d'un ombrage s'est déroulé à satisfaction. La présence du Corps de police a facilité l'adoption de comportements corrects. Ainsi, les marginaux savent que leur présence sur la place de la Riponne dépend de leur civilité et la bonne coexistence avec les autres usagers.

Un bilan positif est tiré aussi bien en ce qui concerne l'animation de la place et la réappropriation de l'espace par les habitants qu'au niveau des comportements. Les institutions du dispositif de réduction des risques, à savoir la Fondation ABS (Distribus, Le Passage et la Terrasse), la Fondation du Relais (Rel'aids), Caritas Vaud, Sport'Ouverte, L'Eveil et Fleur de Pavé participent directement ou indirectement à l'amélioration de la situation.

A la Riponne plus spécifiquement, la Fondation ABS est présente avec le Distribus, le Service social intervient à travers l'équipe de l'Espace et le Rel'aids est également impliqué.

En conclusion, la Municipalité estime avoir répondu aux préoccupations du postulant. Attachée au respect du Règlement général de police dans l'ensemble de la ville, à la place de la Riponne comme ailleurs, ce sont les comportements qui sont visés et non les personnes.

9. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc : « Le Nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! »²⁸

Le postulat, déposé le 11 octobre 2011, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 5 juin 2012, invite la Municipalité à répondre aux problèmes sanitaires et sécuritaires qui se posent aux commerçants du nord de la place de la Riponne et à leurs clients.

²⁷ Postulat déposé le 27 septembre 2011 (BCC N° 3 su 13 septembre 2011, 1^{ère} partie, 2011 – 2012), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2011 (BCC N° 5 du 11.10.2011 – 2^{ème} partie, 2011- 2012, page 32) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 5 juin 2012 (BCC N° 18 du 05.06.12 – 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 27).

²⁸ Postulat déposé le 11 octobre 2011 (BCC N° 5 du 11.11.11 – 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 10), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 8 novembre 2011 (BCC N° 6 du 08.11.11 – 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 45) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 5 juin 2012 (BCC N° 18 du 05.06.12 – 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 27).

Réponse de la Municipalité :

Depuis le dépôt de ce postulat, la situation au nord de la place de la Riponne a évolué positivement. Les deux terrasses donnant accès à la majorité des commerces ont été rendues à l'usage commun et nettoyées et ne servent plus de lieux de rencontre à des marginaux.

Par ailleurs, l'accroissement de l'usage et de l'animation du nord de la place (jardin, terrasse d'été, diverses activités destinées aux enfants, aux lecteurs et aux familles, etc.) a redynamisé cette partie de la place depuis le printemps 2014.

La prochaine rénovation de l'ancien Mövenpick consolidera cette tendance. Le Corps de police prête une attention particulière à cette zone afin d'éviter tout retour en arrière. La présence des groupes de marginaux est tolérée tant que leurs comportements permettent un usage partagé de l'espace public.

La Municipalité estime avoir répondu aux préoccupations légitimes des commerçants concernés et du postulant, en déposant en premier lieu certains aménagements des terrasses, puis en prenant les mesures nécessaires à assurer la sécurité du lieu et son animation.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc :
« Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! »²⁹

Le postulat, déposé 20 juin 2011, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 20 juin 2012, invite la Municipalité à présenter un plan d'actions et de mesures concrètes pour combattre le commerce de drogue dans les quartiers du centre-ville (harcèlement des dealers par des contrôles fréquents, mesures d'éloignements et actions visant à compliquer leur activité peu importe le risque de déplacement).

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité et le Corps de police combattent de toute leur énergie le trafic de drogue à Lausanne que ce soit au centre ville ou dans les quartiers d'habitation. Une meilleure visibilité de la police exerce un effet dissuasif sur les dealers, qui se font plus discrets et changent régulièrement de lieu.

La répression du deal de rue s'est considérablement améliorée en raison de la réorganisation de la police. Cependant la situation demeure critique en soirée et les nuits de week-end, malgré une progression continue des arrestations et des saisies.

Tout comme le suggère le postulant, le Règlement général de police a été enrichi, en 2013, de l'article 69 bis qui permet à la police d'interdire oralement à une personne l'accès à une partie du domaine public ou à des lieux accessibles au public, pour une durée de 24 heures, et, lorsque les circonstances le justifient, de notifier une décision d'éloignement d'une durée maximale de trois mois³⁰.

²⁹ Postulat déposé le 20 juin 2011 (BCC N° 20 du 20.06.11 – 1^{ère} partie, 2010 – 2011, page 10), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 30 août 2011 (BCC N° 2 du 30.08.11, 2011 – 2012, page 55) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 20 juin 2012 (BCC N° 20 du 20.06.12, 2011 – 2012, page 51).

³⁰ Article 69 bis du Règlement général de police : « ¹ La police peut immédiatement éloigner une personne et lui signifier verbalement une mesure d'éloignement lui interdisant l'accès de parties du domaine public ou de lieux accessibles au public pour une durée de 24 heures au maximum :

- a. si elle court un danger grave et imminent ;
- b. si, sur la base de décisions judiciaires, de dénonciations policières ou de données crédibles en possession de la police, il est établi qu'elle a déjà menacé ou troublé la sécurité et l'ordre publics, notamment en commettant une infraction contre l'intégrité corporelle, contre le patrimoine ;
- c. si elle gêne les interventions visant au maintien ou au rétablissement de la sécurité et de l'ordre publics, en particulier les interventions des forces de police, des services de défense contre l'incendie ou des services de sauvetage ;
- d. si elle participe à des transactions portant sur des biens dont le commerce est prohibé, notamment des stupéfiants.

2 Lorsque la personne visée par l'interdiction délivrée verbalement refuse de quitter le périmètre interdit ou viole l'interdiction de périmètre, la police peut la conduire dans un poste de police et lui notifier une décision écrite d'interdiction de périmètre indiquant la durée de la mesure et le lieu ou périmètre visé.

La brigade des stupéfiants de la police judiciaire de la Ville de Lausanne démantèle un nombre croissant de filières et saisit chaque année des quantités record de cocaïne, ce qui modifie le comportement des trafiquants.

Le travail policier en matière de stupéfiants se fait encore et toujours avec un engagement exemplaire, pour autant, la bataille livrée contre la drogue à Lausanne n'est pas encore gagnée. Il ne s'agit pas là d'un aveu d'impuissance, mais de la prise en compte de la réalité de notre société. L'inversion des tendances en matière d'attrait des drogues n'est pas d'actualité et la lutte contre le deal reste difficile. Cependant, la croissance des effectifs de police permet dorénavant de garantir des actions de terrain sur de plus longues périodes quotidiennes, ce qui intensifie le harcèlement des dealers.

La Municipalité estime avoir mis en place les mesures nécessaires à l'encontre des dealers. Des améliorations sont constatables mais ne sont pas encore suffisantes. Le renforcement des effectifs policiers, qui va se poursuivre en 2015 et 2016, ainsi que l'affinement de la stratégie poursuivie sur le plan opérationnel vont y contribuer. La surcharge de la chaîne pénale tout comme la politique vaudoise de prise en charge des requérants d'asile déboutés (durée des procédures, pas d'accès au marché du travail) limitent nécessairement l'efficacité du seul travail de la police.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulant.

11. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Rebecca Ruiz : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitations »³¹

Le postulat, déposé le 20 juin 2011, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 20 juin 2012, invite la Municipalité à :

- éviter en priorité la fixation des zones de deal, notamment en procédant à de nombreux contrôles anti-drogue, en évaluant régulièrement les évolutions et en les communiquant aux habitants et en veillant à ce que la lutte contre le trafic de drogue dispose de suffisamment d'effectifs policiers pour accomplir au mieux une tâche difficile ;
- intensifier les coopérations policières ;
- initier des échanges avec les autres polices municipales ou cantonales des villes les plus concernées par la problématique ;
- entamer une réflexion autour de la prévention des consommations festives, de repenser l'éclairage public des zones propices au deal, etc.

Réponse de la Municipalité :

Le Corps de police lutte contre la fixation des zones de deal notamment autour de la place Chauderon, dans le quartier Maupas – France – Cèdre, à la rue de Bourg, autour de la place du Tunnel et de la gare, forçant ainsi les dealers à se réorganiser et à investir d'autres lieux. Certaines configurations urbanistiques étant plus attractives que d'autres, notamment en raison du contact visuel nécessaire entre dealers et avec leurs clients, ils investissent particulièrement les lieux « en triangle » et offrant diverses voies de fuite.

L'autorisation accordée à la police de procéder à des achats fictifs (en civil avec de l'argent) a permis de désorganiser temporairement les vendeurs de rue. Depuis la fin de l'année 2012, la pression sur les quartiers cités ci-dessus est en diminution mais la situation

³ Lorsque les circonstances le justifient, notamment en raison de la menace créée à l'ordre public ou lorsque la personne viole de manière répétée la mesure d'éloignement, la police peut lui notifier une décision d'éloignement d'une durée maximale de 3 mois, cas échéant sous la menace des peines prévues par l'art. 292 CP.

⁴ Les dispositions de la loi sur la procédure administrative sont applicables.»

³¹ Postulat déposé le 20 juin 2011 (BCC N° 20 du 20.06.11 – 1^{ère} partie, 2010 – 2011, page 10), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 30 août 2011 (BCC N° 2 du 30.08.11, 2011 – 2012, page 55) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 20 juin 2012 (BCC N° 20 du 20.06.12, 2011 – 2012, page 51).

ne peut encore être considérée comme satisfaisante le soir et les nuits de week-end notamment. Les améliorations constatées sont par contre réelles la journée. La croissance des effectifs de policiers permet cependant d'assurer une présence policière croissante et de procéder à des contrôles anti-drogue à tout moment.

Différentes brigades luttent contre le trafic de drogue, aux échelons communal, intercommunal, cantonal et fédéral. Bien qu'elles collaborent, elles ont chacune leurs méthodes et leurs objectifs propres. La Ville de Lausanne dispose d'une brigade des stupéfiants dont la qualité et la motivation sont largement reconnues. Elle se concentre sur la désorganisation du ravitaillement du marché lausannois, en particulier en matière de cocaïne et d'héroïne. Régulièrement, elle transmet des affaires documentées et abouties aux polices cantonale et fédérale pour qu'elles reprennent des enquêtes d'une ampleur dépassant Lausanne. Elle dialogue aussi fréquemment avec les polices des autres cantons ou villes les plus touchées par le trafic de drogues.

Dans le sens des demandes formulées par la postulante, la Ville de Lausanne a également privilégié des approches interdisciplinaires pour traiter des problèmes de sécurité, notamment à la Riponne, au parc de la Brouette, à Sévelin ou encore à Malley. La prise en compte de question d'éclairage public, de configuration des lieux, d'animation, de nettoyage, de gestion des parcs ou encore de politique sociale ont permis une approche global des question de sécurité nécessaire à une bonne résolution des problèmes.

Finalement, en ce qui concerne la prévention des drogues festives, la Ville de Lausanne a participé à la recherche « Nightlife Vaud », qui présente les habitudes de consommation des noctambules³². Sur le plan de la prévention liée à l'alcool, le Service de la jeunesse mène déjà des actions et les futurs SIP s'intégreront aussi à ce dispositif.

En conclusion, la Municipalité estime avoir répondu à la postulante par la mise en place d'opérations de police visant spécifiquement le trafic de drogue, par l'affectation de moyens supplémentaires en faveur du Corps de police ainsi que par le développement de la collaboration avec d'autres acteurs, tout en restant consciente qu'il reste encore un travail conséquent à mener pour endiguer plus efficacement le trafic de drogue.

12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana : « Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne »³³

Le postulat, déposé le 9 octobre 2012, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 3 décembre 2013, invite la Municipalité à diversifier ses stratégies de lutte contre le trafic de drogue de rue en favorisant la réappropriation de l'espace public et la mobilisation citoyenne afin que les sites sensibles soient occupés par des activités culturelles et conviviales ainsi que des petits commerces.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité et le Corps de police se sont intéressés à l'action menée dans le quartier de Besso à Lugano « Besso Pulita », où les habitants ont organisé, avec succès, des promenades dans les zones de trafic de drogue afin d'occuper le terrain et ainsi déranger les revendeurs. Depuis 2008, les formes de mobilisation citoyenne se sont diversifiées pour empêcher les allées et venues des dealers (promenade, stand de prévention, constitution d'une base de données des numéros de plaques d'immatriculation des acheteurs, promotion de la santé, etc.). La stratégie de réappropriation de l'espace public s'est avérée payante

³² voir : www.addictionssuisse.ch

³³ Postulat déposé le 9 octobre 2012 (BCC N° 3 du 09.11.12 - 1^{ère} partie, 2012 – 2013, page 18), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 27 novembre 2012 (BCC N° 6 du 27.11.12 - 1^{ère} partie, 2012 – 2013, page 22) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 3 décembre 2013 (BCC N° 6 du 03.12.13 - 2^{ème} partie, 2013 – 2014, page 197).

puisque le deal de drogue ne se fait plus au grand jour. Les revendeurs sont cependant encore présents dans le quartier mais se retranchent dans des appartements.

A Lausanne, il est apparu prioritaire de commencer par renforcer la présence policière aussi bien à des fins préventive et dissuasive que répressive. Dans un deuxième temps, les animateurs socioculturels du centre de quartier de Prélaz ont été très actifs dans le parc de la Brouette avec des animations en plein air, des « World cafés », etc.

L'initiative tessinoise est partie des habitants, elle n'a donc pas été imposée par les autorités. La mobilisation populaire étant primordiale dans ce type d'action citoyenne, la Municipalité est prête à soutenir toute démarche s'inspirant de l'exemple luganais. La question a d'ailleurs été évoquée avec les habitants du quartier de Maupas – St Roch sans qu'elle n'ait à ce jour eu de débouchés concrets.

S'agissant de l'assouplissement des règles en vue de faciliter l'organisation d'activités culturelles et conviviales, ce mouvement est déjà en partie lancé par l'important soutien de la Ville de Lausanne accordé à l'organisation des fêtes de quartier. D'importants assouplissements sont en outre intervenus pour l'installation de terrasses.

En conclusion, la Municipalité estime avoir répondu au postulant.

13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana : « Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent »³⁴

Le postulat, déposé le 9 octobre 2012, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 3 décembre 2013, invite la Municipalité à dresser un état des lieux de la situation de la drogue à Lausanne en présentant sa stratégie de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent issu de la drogue en faisant le portrait des catégories de consommateurs et celui des réseaux de trafiquants ainsi qu'en explicitant leurs stratégies.

Réponse de la Municipalité :

En préambule, il convient de rappeler que le marché de la drogue est par définition opaque et que, par conséquent, les réponses apportées ci-dessous doivent être prises avec circonspection.

Les analyses d'eau de diverses stations d'épuration européennes offrent une photographie assez fidèle de la consommation de drogue dans plusieurs villes. Le centre de traitement des eaux de Lausanne et sa région n'a pas participé à la première étude, citée par le postulant, mais a participé à la deuxième mouture dont les résultats ne sont pas encore connus. Sur la base des études d'eau, il est estimé que la consommation quotidienne des Européens serait d'environ 355 kg de cocaïne, ce qui reviendrait, pour Lausanne à une consommation d'un peu moins de 100 grammes par jour. Selon les policiers expérimentés, cette estimation est trop basse, la réalité devant plutôt s'approcher de 200 grammes en moyenne par jour, avec de forte variation selon les jours de la semaine.

Selon la police fédérale, seuls 5 à 15% de la drogue entrant en Suisse seraient saisis. 240'000 consommateurs de cocaïne, dont 16'000 réguliers, consommeraient de 3.7 à 5.3 tonnes par an. En ce qui concerne l'héroïne, 8'000 consommateurs dépendants (sur les quelques 64'000 personnes qui auraient essayés ce produit) consommeraient de 1.8 à 2.6 tonnes par an. Finalement pour le cannabis, 2.2 millions de Suisses admettent y avoir goûté, les estimations de consommations annuelles sont de l'ordre de 20 à 40 tonnes par an.

³⁴ Postulat déposé le 9 octobre 2012 (BCC N° 3 du 09.11.12 - 1^{ère} partie, 2012 – 2013, page 18), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 27 novembre 2012 (BCC N° 6 du 27.11.12 - 1^{ère} partie, 2012 – 2013, page 22) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 3 décembre 2013 (BCC N° 6 du 03.12.13 - 2^{ème} partie, 2013 – 2014, page 197).

Rapporter ces chiffres à la consommation « lausannoise » est hasardeux. Il ne faut pas confondre la consommation de produits achetés à Lausanne avec celle des Lausannoises et Lausannois. Il n'est pas possible de distinguer ces deux consommations, mais il est important de ne pas les confondre. Ceci dit, les estimations d'écoulement de stupéfiants à Lausanne sont évaluées à 75 kg de cocaïne, 36 kg d'héroïne et 500 kg de cannabis par an, soit par jour environ 200 grammes de cocaïne, quasi 100 grammes d'héroïne et 1.370 kg de cannabis, ce qui semble plausible.

En ce qui concerne le nombre de consommateurs, une règle de trois peut aussi être appliquée pour estimer le nombre de personnes concernées. Il existe cependant de très fortes variations dans les habitudes de consommation des personnes que la dépendance a mené à une désinsertion sociale et dans celles des consommateurs festifs qui semblent subir, dans un premier temps, uniquement des effets médicaux ou sociaux qui peuvent sembler de peu d'importance. Selon cette méthode simple, il y aurait donc environ 3'900 consommateurs de cocaïne dans les environs de Lausanne, 1'000 d'héroïne et plus de 35'000 de cannabis, ce qui ne signifie pas qu'ils en consomment à l'heure actuelle.

En conclusion, la Municipalité souhaiterait pouvoir répondre de manière plus précise afin de bénéficier elle aussi d'un état des lieux complet de la situation de la drogue à Lausanne. Elle estime cependant avoir répondu au mieux, dans la mesure de ses moyens et connaissances, aux questions du postulant.

14. Réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas – Chauderon :
« Contre la présence des dealers »³⁵

Dans leur pétition déposée le 19 juin 2012, les 146 signataires demandent que le nécessaire soit fait pour lutter, par une solution définitive, contre la présence des dealers dans leur quartier. Ils estiment que la situation est devenue intolérable vu la dégradation de leur qualité de vie.

Réponse de la Municipalité :

La lutte contre le trafic de produits stupéfiants, bien que figurant parmi les priorités de la Municipalité et du Corps de police, ne peut pas trouver de solution définitive et radicale. Elle passe principalement par la désorganisation et le démantèlement des réseaux. Le trafic de drogue touche plusieurs secteurs géographiques de la ville. Malgré une présence policière fortement accrue et des contrôles réguliers, les résultats se traduisent par des déplacements des dealers, une plus grande discrétion et une adaptation de leurs stratégies, mais non par l'éradication de ce commerce.

Ce phénomène du trafic de rue touche Lausanne comme plusieurs villes vaudoises parmi lesquelles Yverdon-Les-Bains, Nyon ou Bex.

A Lausanne, les opérations de police de 2013 et 2014 ont cependant permis de réduire sensiblement le deal de rue, en journée, à Lausanne. En soirée et de nuit, la situation n'est pas encore satisfaisante. Par ailleurs, l'éradication du deal dans les quartiers d'habitation est une tâche sans fin, car une accalmie dans une zone est rarement durable, particulièrement lorsque le quartier est situé à proximité immédiate du centre ville et doté de nombreuses voies de fuite. Depuis le lancement de l'opération Héraclès, la police n'a pas relâché la pression qu'elle exerce sur les quartiers touchés par le deal. Au contraire, des actions plus régulières sont conduites en soirée depuis 2014. Les efforts seront poursuivis en 2015 et 2016 et le renforcement de l'action de la police ira de pair avec l'arrivée de moyens supplémentaires.

En conclusion, la Municipalité et le Corps de police ne relâchent pas leurs effets et travaillent à de nouvelles stratégies pour consolider les premières améliorations apportées dans les environs de la place Chauderon.

³⁵ BCC N° 19, du 19.06.2012, 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 10

15. Réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch :

« *Halte aux dealers dans le quartier de St-Roch, Pré-du-Marché et Clos de Bulle* »³⁶

Dans leur pétition déposée le 19 juin 2012, les 261 signataires demandent qu'il soit mis fin à l'impunité dans laquelle semble évoluer les trafiquants de drogue, en particulier à proximité du collège St Roch.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité et le Corps de police partagent le souci des habitants et usagers du quartier de St-Roch. Depuis le dépôt de cette pétition, les actions répressives se sont intensifiées. Elles restent discrètes afin de constater le flagrant délit et vont de pair avec une stratégie de visibilité poursuivie avec les patrouilles pédestres. L'autorisation de procéder à des achats fictifs a permis d'exercer une pression importante sur les dealers qui s'adaptent cependant aux nouvelles manières de travailler de la police. Grâce à l'opération Strada, plusieurs dizaine de dealers ont été déférés devant la justice et incarcérés.

Comme indiqué plus haut, les efforts engagés vont se poursuivre afin de viser une amélioration de la situation, en particulier en soirée où elle demeure critique.

16. Réponse de la Municipalité à la pétition de l'Union démocratique du centre, MM. Yorik Cazal et Pierre Oberson :

« *Qualité de vie à Lausanne* »³⁷

Dans leur pétition déposée le 19 juin 2012, les 400 signataires demandent de renforcer l'action et l'engagement de la police, pour faire diminuer les diverses nuisances nocturnes, disparaître le trafic de stupéfiants, rétablir la propreté des espaces urbains, interdire la mendicité et installer des caméras dans les quartiers sensibles.

Réponse de la Municipalité :

Comme déjà indiqué dans les réponses précédentes, la croissance des effectifs de police a permis de développer une présence policière dissuasive et de mener des actions répressives initialement de jour puis étendues aussi de nuit. La baisse des délits initiée en 2013 est un premier signe encourageant en matière d'efficacité des mesures mises en place dans le cadre du plan d'action de sécurité publique 2013-2014. En ce qui concerne la vie de nuit, une certaine pacification est également intervenue, preuve en est la baisse des bagarres de grande ampleur ainsi que la diminution des saisies d'objets dangereux. La lutte contre le trafic de stupéfiants n'est pas encore gagnée, mais la police a repris du terrain aussi bien en centre ville que dans les quartiers d'habitation. La question de la propreté des espaces urbains dépasse largement la problématique de la sécurité en ville. L'importance du littering pose de nombreux problèmes qui sont pris au sérieux par les services concernés (brigade « verte », nouvelles poubelles, futurs SIP, etc.).

En ce qui concerne la mendicité, le débat est temporairement clos à Lausanne, mais sera sans doute remis sur la table en 2015 au niveau cantonal. L'initiative populaire « Contre la mendicité et l'exploitation de personnes à des fins de mendicité » et un éventuel contre-projet devraient en effet être soumis au peuple.

Finalement, la vidéosurveillance a fait ses preuves dans certaines configurations (voir préavis N° 2014/4 - Politique municipale en matière de vidéosurveillance). Une trentaine d'installations lausannoises ont déjà été légalisées et de nouvelles installations sont prévues mais uniquement là où elles font sens et où d'autres mesures de lutte contre le vandalisme et les vols ne portent pas leurs fruits. Conformément à la législation cantonale en vigueur, la Ville de Lausanne ne recourt à la vidéosurveillance que dans des cas précis afin de combattre les délits au patrimoine sur les bâtiments ou installations publics et les passages

³⁶ BCC N° 19, du 19.06.2012, 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 10.

³⁷ BCC N° 19, du 19.06.2012, 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 11.

sous voie. S'agissant du domaine public et des délits sur les personnes, la Ville de Lausanne entend privilégier la présence policière. De nombreuses études montrent effectivement que les caméras de surveillance ne sont pas une panacée pour une surveillance générale du domaine public.

17. Réponse de la Municipalité à la pétition de MM. Eric Oberti et Luciano Fiorenza :

« Pour que le balcon de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial »³⁸

Dans leur pétition déposée le 17 janvier 2012, les 1'435 signataires demandent que la Municipalité prenne des mesures énergiques afin de rendre le nord de la place de la Riponne accessible à tous et d'éviter que cette partie de la place ne soit squattée à journée faite par des groupes d'individus qui génèrent des incivilités de tout ordre.

Réponse de la Municipalité :

Suite aux actions qui ont permis de rendre l'usage des terrasses du nord de la place à tous, les autorités ont exprimé leur intention de revitaliser l'ensemble de la place de la Riponne, de la rendre aux habitants et de favoriser son usage par toutes les catégories de la population. A cet effet, elles ont engagé, au printemps 2014, une opération d'animation avec l'implantation d'une place de jeux, de stands de nourriture à l'emporter, d'une terrasse et d'un jardin temporaire notamment.

Un bilan positif a amené la Municipalité à pérenniser en 2015 les mesures engagées, moyennant des aménagements destinés à favoriser la qualité de vie des riverains, tout en continuant à faire cohabiter des utilisations variées et en tenant le pari de l'intégration des marginaux. Un renouvellement du dialogue avec les personnes toxico- ou alcoolo-dépendantes se réunissant sur la place, initié lors de leurs déplacements aussi bien par les partenaires sociaux, associatifs que par le Corps de police, permet d'insister régulièrement sur la nécessité d'adopter des comportements adéquats dans l'espace public.

Les pétitionnaires peuvent être assurés de la volonté de la Municipalité de rendre accessible la place de la Riponne et d'en faire un lieu convivial. Les premières améliorations constatées seront renforcées notamment par la réouverture prochaine des locaux de l'ancien Mövenpick.

18. Réponse de la Municipalité à la pétition de Mme Andreia Barata, MM. Silvano Diana et Nicolas Tripet :

« Défendons le Tunnel et Riant-Mont : Pas de zone de non-droit à Lausanne »³⁹

Le 25 septembre 2012, une pétition signée par 736 habitants était adressée à la Municipalité la priant d'entreprendre des démarches afin d'éviter que des personnes toxicodépendantes et des dealers n'utilisent les escaliers du passage piétonnier reliant la rue du Tunnel à l'avenue de Riant-Mont tout en relevant l'état de dégradation avancé de ce passage. Cette pétition faisait suite à une interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts, déposée le 11 septembre 2012, intitulée « *Insalubrité, deal, injections : que fait la Municipalité pour lutter contre les zones de non-droit telles que le passage reliant la rue du Tunnel à celle de Riant-Mont ?* ».

Réponse de la Municipalité :

Une délégation de la Municipalité a rencontré à plusieurs reprises les représentants des pétitionnaires ainsi que des propriétaires des huit parcelles concernées par la servitude de passage. Le cheminement en question étant situé exclusivement sur du domaine privé, la Municipalité a décidé d'intervenir, sans obligation légale, afin d'éviter sa fermeture complète. Elle a réussi à convaincre les parties de ne pas fermer ce cheminement de mobilité douce, mais d'en limiter temporairement l'usage à la descente par la pose d'un

³⁸ BCC N° 10 du 17.01.12, 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 13.

³⁹ BCC N° 2 du 25.09.12, 1^{ère} partie, 2012 – 2013, page 15.

tourniquet-portail. Ainsi, il a été possible de réaliser un partenariat public-privé correspondant à un investissement public de 70'000 francs sur un coût total de 130'000 francs pour la rénovation des marches d'escalier, la mise aux normes des garde-corps, l'amélioration de l'éclairage et l'installation du tourniquet.

Enfin, la Municipalité a invité les autres partenaires actifs dans le domaine de la toxicodépendance à accompagner ce changement (le Corps de police en accentuant sa présence dans le secteur, la Fondation ABS en ramassant si possible plus de trois fois par semaine le matériel abandonné par les consommateurs de stupéfiants, etc.).

En conclusion, la Municipalité estime que la fermeture partielle et temporaire du passage de Riant-Mont constitue la solution la moins contraignante pour les usagers. Elle a permis de rendre l'usage du cheminement aux piétons. Une fois l'usage commun rétabli et les activités illégales découragées, il sera possible d'utiliser le tourniquet dans les deux sens voire, à plus long terme, de le démonter et de l'installer ailleurs.

19. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2014/83 de la Municipalité, du 18 décembre 2014 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi intitulé : « *Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale* » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina intitulé : « *Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne* » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Oberson intitulé : « *Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose* » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Luc Laurent intitulé : « *Une solution durable au réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site* » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc intitulé : « *Le Nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé !* » ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc intitulé : « *Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers !* » ;
7. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Rebecca Ruiz intitulé : « *Trafic de ure à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitations* » ;
8. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé : « *Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne* » ;

9. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé : « *Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent* » ;
10. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas – Chauderon intitulée : « *Contre la présence des dealers* » ;
11. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch intitulée : « *Halte aux dealers dans le quartier de St-Roch, Prê-du-Marché et Clos de Bulle* » ;
12. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de l'Union démocratique du centre (MM. Yorik Cazal et Pierre Oberson) intitulée : « *Qualité de vie à Lausanne* » ;
13. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de MM. Eric Oberti et Luciano Fiorenza intitulée : « *Pour que le balcon de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial* » ;
14. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de Mme Andreia Barata, MM. Silvano Diana et Nicolas Tripet et consorts du 25 septembre 2012 intitulée : « *Défendons le Tunnel et Riant-Mont : Pas de zone de non-droit à Lausanne* ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Annexe : plan d'action de sécurité publique 2013-2014

Plan d'action de sécurité publique 2013-2014

Réinvestir l'espace public

Table des matières

INTENTION

CONSTATS

ENJEUX ET OBJECTIF GÉNÉRAL

MESURES PRIORITAIRES

A. DOTER LA POLICE DE MOYENS SUFFISANTS

B. AMÉLIORER L'ORGANISATION ET MIEUX AFFECTER LES RESSOURCES

C. DÉVELOPPER LES COLLABORATIONS ET SIMPLIFIER LES PROCÉDURES

D. DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

1. PREMIÈRE PRIORITÉ : PRÉSERVER L'ESPACE PUBLIC

2. DEUXIÈME PRIORITÉ : LUTTER CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS EN RUE

3. TROISIÈME PRIORITÉ : PACIFIER LES NUITS LAUSANNOISES

4. QUATRIÈME PRIORITÉ : LUTTER CONTRE LES VOLS ET CAMBRIOLAGES

5. CINQUIÈME PRIORITÉ : ENCADRER LA MENDICITÉ

Intention

Ce plan d'action sécuritaire vise à fixer les **objectifs et priorités d'action de la police lausannoise pour les années 2013 et 2014**. Il aborde donc aussi bien les priorités en matière de sécurité que des axes de travail sur des questions d'organisation de la police et de collaboration avec les acteurs de la chaîne pénale ou d'autres collectivités.

Constats

Trois éléments essentiels caractérisent la situation actuelle: l'évolution de la situation sécuritaire, le manque de moyens et la nécessité d'une organisation plus souple.

- **Sur le plan de la situation sécuritaire.** Une hausse de 17.6% des interventions de police-secours a été enregistrée entre 2010 et 2011, pour atteindre un total de 35'812. En 2012, ce chiffre se porte à 37'323, ce qui représente une hausse de 4.21%. Lausanne est désormais au 4^e rang des villes suisses en termes de population; en matière de criminalité, elle se situait au 2^e rang en 2011. Par ailleurs, différents phénomènes ont pris de l'ampleur et contribuent à dégrader la qualité de vie au sein de l'espace public: vente de stupéfiants en rue, augmentation des nuisances et incivilités durant les nuits de week-end, ou encore le développement de la mendicité.
- **Sur le plan des moyens à disposition.** Les effectifs n'ont pas suivi l'évolution démographique et l'évolution du nombre d'interventions. A titre comparatif, si on enregistre une hausse de 420% des interventions de la police entre 1990 et 2012, l'effectif policier a de son côté augmenté de 19%. Depuis 2011, la prise en charge de la sécurité des matches de superleague est encore venue s'ajouter à la charge de travail. Il en résulte une situation difficile pour le personnel, qui nécessite un ajustement des moyens en vue d'améliorer les conditions de travail.
- **Sur le plan de l'organisation.** L'organisation actuelle du corps de police repose sur une spécialisation des agents (police secours, groupe accident, trafic, motards, groupe d'intervention, etc.) en lien avec le type de sollicitations. Afin de pouvoir faire face à la dégradation de l'espace public évoquée ci-dessus, une plus grande souplesse est indispensable.

Enjeux et objectif général

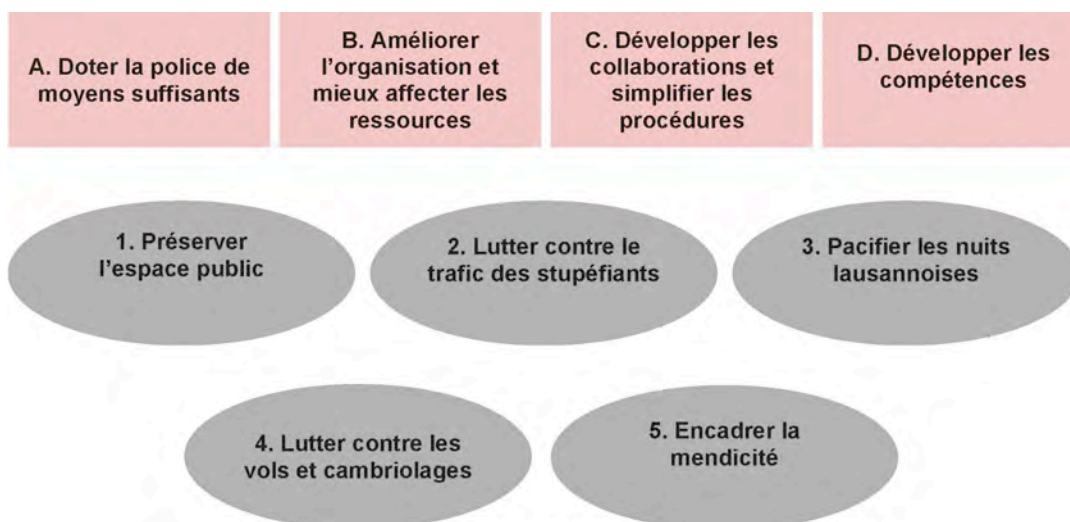
Tout en préservant la capacité réactive de la police de Lausanne, un accent particulier doit être porté sur la préservation de l'espace public, lequel constitue le défi majeur en termes de sécurité et de sentiment d'insécurité à Lausanne.

L'évolution de la situation sécuritaire et notamment du nombre d'interventions a conduit la police être moins présente sur le terrain. La population lausannoise exprime le souhait de davantage de proximité.

La réappropriation de l'espace public par la population passe notamment par une présence de la police à pied la journée comme les nuits de week-end au centre-ville, à des fins d'intervention mais surtout de prévention et de lien social. Cette action est essentielle pour garantir la préservation de l'espace public par tous les usagers.

Combinée à une meilleure coordination des différents acteurs de la chaîne pénale, cette politique doit permettre de diminuer le trafic de stupéfiants en rue. L'action policière se doit aussi d'être coordonnée avec la politique sociale, éducative et de prévention mise en place par la Ville de Lausanne en lien avec les acteurs de terrain.

Sur cette base, le plan d'action de sécurité publique définit 5 priorités et quatre axes de travail :



Mesures principales 2013

Ce plan d'action dont l'ensemble des mesures sont détaillées dans les pages qui suivent comporte sept mesures principales qui seront mise en œuvre en 2013 :

- 1) **La généralisation au centre-ville, dès avril 2013, de patrouilles en rue autour des principales places et secteurs du centre-ville (Chauderon, Riponne, St-François-Bourg, Europe, Gare) la journée comme la nuit.** En termes de ressources, ce sont plus de 30'000 heures de travail (15 postes à plein temps) qui seront affectées à ces nouvelles missions. En parallèle, le travail de proximité auprès des habitants, associations de quartiers, associations de migrants et commerçants sera développé.
- 2) **Une attention particulière sera portée à la place de la Riponne intégrant prévention, soutien et prise en charge sociale et sanitaire des personnes dépendantes et action de la police avec une pression accrue sur les dealers et l'application du règlement général de police.**
- 3) **Des actions quotidiennes de lutte contre le deal dans la rue et dans les établissements publics et le renforcement des effectifs du groupe CELTUS.**
- 4) **L'engagement en automne 2013 de 12 assistants de sécurité publique en appui à Police Secours dans des tâches de back-office ou de visibilité en plus de 30 nouveaux policiers** qui sortiront de l'école de police en mars 2014. Cet engagement supplémentaire important a été décidé par la Municipalité le 24 janvier 2013.
- 5) **La simplification de procédures** judiciaires ou internes à la police de Lausanne de même que **l'ouverture de discussions avec l'Etat sur l'organisation et le financement des tâches judiciaires.**
- 6) Le passage au Conseil communal et **la mise en application des mesures visant à pacifier la vie nocturne, organisation d'Etats généraux** portant notamment sur les questions de prévention (mise en place possible d'une équipe de prévention sur le modèle zurichois) et d'offre en transports publics, poursuite de la concertation avec les clubs en particulier sur le projet de label.
- 7) **Mise en application des nouvelles dispositions sur la mendicité en fonction du vote du Conseil communal et appui financier au programme de scolarisation des enfants Roms en Roumanie.**

QUATRE AXES DE TRAVAIL

A. Doter la police de moyens suffisants

Constats

Les coûts de la sécurité sont beaucoup plus élevés à Lausanne que dans le reste du canton. La ville dispose d'une police judiciaire qu'elle assume, tout en payant à l'égal des autres communes vaudoises les coûts associés au traitement judiciaire par le canton. Ainsi, les Lausannois paient en quelque sorte deux fois le traitement judiciaire des affaires. La Ville a sollicité des discussions avec le canton sur le financement et l'organisation des tâches judiciaires.

Cette discussion, quelle qu'en soit l'issue organisationnelle, est essentielle pour permettre à la Ville de Lausanne de dégager des moyens pour la police lausannoise. A ce jour, 60 postes de policiers supplémentaires ont été annoncés pour la présente législature.

A ce jour, la Ville de Lausanne a des dépenses nettes de police par habitant plus de deux fois supérieures à celles des autres villes vaudoises (Nyon, Renens, Vevey notamment et de 70 % supérieure s'agissant d'Yverdon-les-Bains) – sans même parler des communes sans police municipale dont le coût moyen par habitant est 12 fois inférieur à celui de Lausanne.

Au total, les Lausannois déboursent plus de 500 francs net par habitant pour la seule police de Lausanne.

Objectif

Rééquilibrer le financement des tâches de police judiciaire et dégager des ressources supplémentaires pour la police.

Mesures

- ✓ **Engager des négociations avec l'Etat sur le financement et l'organisation de la police judiciaire**
- ✓ Facturer, ou ajuster la facturation de certaines prestations dans le cadre du programme structurel d'amélioration financière
- ✓ **Modifier la planification des engagements policiers en recrutant en 2013 déjà 12 assistants de sécurité publique en appui aux tâches de police (back-office, visibilité)**

B. Améliorer l'organisation et mieux affecter les ressources

Constat

Parallèlement au renforcement des effectifs, il convient aussi de prendre des mesures internes afin d'être en mesure d'affecter les ressources sur les objectifs prioritaires (patrouilles et îlotage au centre-ville, lutte contre le deal, présence les nuits de week-end).

Objectif

Dégager des moyens pour des patrouilles de rue la journée au centre-ville et durant les nuits de week-end, en particulier dans la lutte contre la vente de stupéfiants en rue.

Mesures

- ✓ **Prioriser les missions et redéployer des patrouilles dans le centre ville en journée et les nuits de week-end, en particulier sur les grandes places**
- ✓ Meilleure interopérabilité et renforcement de la coordination entre les différentes unités du corps de police

- ✓ **Réduction des horaires d'ouverture de certains postes de quartier et exploitation d'un poste de quartier mobile; réduction des horaires d'ouverture de l'Hôtel de police (hors urgences)**
- ✓ Adaptation des horaires de travail pour accroître l'efficacité et améliorer les conditions de travail
- ✓ **Engagement d'un analyste criminel afin de disposer d'outils efficaces pour le corps de police sur l'évolution de la situation sécuritaire (cartographie des délits, identification des phénomènes, etc.)**

C. Développer les collaborations et simplifier les procédures

Constats

En particulier dans le domaine du trafic de stupéfiants, une excellente collaboration avec la police cantonale et avec les autres polices communales est nécessaire, de même qu'une bonne coordination avec les autres acteurs de la chaîne pénale. En parallèle, un travail de simplification des procédures doit être conduit. Enfin, les collaborations doivent aussi être développées avec d'autres acteurs, notamment dans le domaine de la prévention, de même qu'à l'échelle nationale avec d'autres villes ou collectivités suisses.

Objectifs

Développer les collaborations dans le domaine de la police coordonnée et coordonner l'action avec les autres acteurs de la chaîne pénale, simplifier les procédures internes, développer les collaborations dans le domaine de la prévention et les collaborations au niveau national

Mesures

- ✓ **Faciliter des échanges de forces entre polices dans le cadre de la police coordonnée**
- ✓ Disposer d'un appui du canton les nuits de week-end et pour des opérations spécifiques
- ✓ **Simplifier des procédures judiciaires ainsi que celles relatives au règlement général de police (RGP)**
- ✓ **Développer les collaborations entre la police de Lausanne et les autres acteurs de la chaîne pénale (TMC, MP, TMin, SPEN) dans le cadre du Conseil cantonal de sécurité**
- ✓ **Développer les collaborations dans le domaine de la prévention avec les associations de migrants et les associations de quartier**
- ✓ Nouer des relations et collaborations avec les responsables de la police d'autres villes ou collectivités suisses
- ✓ **Développer les collaborations avec les autorités cantonales et fédérales dans le domaine de la prostitution et notamment en matière de lutte contre les réseaux**

D. Développer les compétences

Constats

Le manque de moyens et l'accroissement des sollicitations a conduit à une diminution importante du temps consacré à la formation continue. Cette diminution, à terme, présente des risques pour la sécurité.

Par ailleurs, l'orientation souhaitée vers une culture professionnelle de contact et de proximité avec les citoyens doit nécessairement s'appuyer sur une formation de base et

continue qui prenne en compte cette dimension. Cette démarche s'inscrit dans le long terme.

Objectif

Garantir les compétences de base et la qualité des prestations, poursuivre le développement d'une culture de contact avec les citoyens

Mesures

- ✓ Garantir la formation continue élémentaire en matière de sécurité personnelle et d'utilisation des moyens de contrainte
- ✓ Poursuivre le développement de synergies en matière de formation avec les autres corps de police
- ✓ **Développer les compétences métiers des policiers en matière de contact et d'approche en résolution de problèmes**
- ✓ Poursuivre l'implantation d'une gestion collaborative et le développement des compétences managériales

CINQ PRIORITES

1. Première priorité : préserver l'espace public

Constats

Le manque de ressources policières et le développement de certains phénomènes ont conduit à une dégradation de la qualité de l'espace public tandis que la population se sent dépossédée de certains lieux publics du centre-ville.

Objectif

Développer la présence en rue et la dimension de proximité de la police, afin de permettre une réappropriation de l'espace public par la population

Mesures

- ✓ **Mettre en place dès avril 2013 des patrouilles à pied et une présence policière au centre-ville, la journée comme la nuit. Environ 30'000 heures annuelles, soit l'équivalent de 15 postes seront affectés à cette mission.**
- ✓ Sensibiliser le personnel policier à la démarche de proximité en renforçant les compétences relationnelles et de gestion de problèmes
- ✓ Définir clairement le concept de sécurité urbaine de proximité visé
- ✓ Dénoncer systématiquement les comportements liés au RGP et infra pénaux (littering, etc.), exploiter les nouveaux outils du RGP
- ✓ Responsabiliser et impliquer les partenaires ainsi que la population dans les thématiques liées à l'espace public
- ✓ **Développer les liens avec les associations de quartier, groupes de migrants et commerçants, parallèlement aux actions de la police**
- ✓ **Mettre en service un poste de quartier mobile**

2. Deuxième priorité : lutter contre le trafic de stupéfiants dans la rue

Constats

De manière globale, on enregistre une hausse des contraventions en 2012 dans le domaine du trafic de stupéfiants. Cette hausse peut être pour une part mise en lien avec les actions

ciblées menées durant l'année. En effet, les délits graves sont stables par rapport à 2011. C'est la part visible du trafic de rue qui engendre le plus d'insécurité mais également un sentiment d'impunité au sein de la population.

Objectif

Lutter contre le trafic de rue et les nuisances associées

Mesures

- ✓ **Mener des actions quotidiennes de lutte contre le deal dans la rue et dans les établissements publics**
- ✓ **Accroître les effectifs du groupe CELTUS spécialisé dans la lutte contre le trafic des stupéfiants.**
- ✓ Contrôler régulièrement les zones de trafic du centre-ville
- ✓ **Simplifier les procédures de traitement judiciaire**
- ✓ Renvoyer de manière plus systématique les requérants récidivistes dans leur canton d'enregistrement
- ✓ Prononcer des interdictions de périmètre
- ✓ **Procéder à des contrôles et dénonciations des consommateurs et des individus en possession de produits stupéfiants, y compris dans les établissements publics**

3. Troisième priorité : pacifier les nuits lausannoises

Constats

La vie nocturne s'est intensifiée au cours des années et diverses nuisances y relatives se sont développées.

Objectif

Mettre en place les mesures prévues dans le préavis 2012/58 visant à améliorer la sécurité des nuits lausannoises

Mesures

- ✓ **Soumettre les horaires d'ouverture des établissements de nuit et les prolongations au respect de certaines conditions en matière de sécurité et de respect de la légalité notamment**
- ✓ Limiter l'ouverture de nouveaux établissements dans les secteurs où l'habitat est prépondérant
- ✓ Renforcer les contrôles des établissements, harmoniser et améliorer leurs méthodes de travail et pratiques professionnelles dans le domaine de la sécurité
- ✓ **Développer les activités du répondant vie nocturne et celles de la nouvelle brigade « vie nocturne et prévention du bruit » et impliquer les partenaires**
- ✓ Limiter les horaires de vente d'alcool dans les commerces le vendredi et samedi soir
- ✓ **Interdire la consommation d'alcool sur certaines parties du domaine public et à certaines heures**
- ✓ Mettre en vigueur les modifications du règlement général de police une fois celles-ci adoptées par le Conseil communal (limitation des armes et objets dangereux, entraves à l'action de la police, alcool sur la voie publique, zones d'interdiction)
- ✓ **Etudier, en partenariat avec la Direction de la jeunesse et de la cohésion sociale, la mise en place d'équipes de prévention en s'inspirant du modèle zurichois.**

- ✓ **Organiser une nouvelle table ronde de la nuit relative à des mesures complémentaires au préavis pouvant être mises en place (prévention, transports publics, label vie nocturne, ...)**
- ✓ Mettre en place une série d'indicateurs permettant d'évaluer l'évolution de la situation des nuits lausannoises

4. Quatrième priorité : lutter contre les vols et cambriolages

Constats

Dans le prolongement de l'évolution enregistrée en 2011, le nombre de vols est resté élevé durant la première partie de 2012. On enregistre cependant une baisse nette depuis juin avec une recrudescence en fin d'année. La situation rencontrée en 2012 est due pour une part importante à l'arrivée massive de ressortissants du Maghreb.

Objectif

Limitier les opportunités de commission de ces délits par une présence policière de jour comme de nuit et par une prise en compte plus stratégique des secteurs et des moments à risque

Mesures

- ✓ **Assurer une présence en rue dans les secteurs et aux horaires les plus concernés**
- ✓ Cibler les actions de communication et la prévention sur les délits les plus courants
- ✓ **Développer les actions de prévention auprès des propriétaires et des gérances**
- ✓ Prononcer des interdictions de périmètre et des mesures d'éloignement à l'encontre des récidivistes
- ✓ Travailler en collaboration avec la police cantonale et les autres corps de police s'agissant des bandes organisées ou des réseaux

5. Cinquième priorité : encadrer la mendicité

Constats

La présence et le développement de la mendicité de certaines personnes en provenance des pays de l'Est ont provoqué de vives réactions au sein de la population débouchant sur l'adoption par la Municipalité d'un préavis en guise de contre-projet à l'initiative populaire visant à interdire la mendicité par métier.

Objectif

Contrôler et réguler la mendicité dans le sens des mesures prévues dans le contre-projet, sous réserve de son adoption par le Conseil communal

Mesures

- ✓ **Assurer une entrée en vigueur et une application rapide des nouvelles dispositions en cas d'acceptation du contre-projet par le Conseil communal**
- ✓ **Sensibiliser et informer les mendiants et la population Rom des nouvelles dispositions (interdiction dans certaines zones, interdiction de la mendicité organisée, interdiction de mendier avec des enfants, annonce au SPJ, etc.)**
- ✓ Informer les habitants et commerçants de la nouvelle réglementation
- ✓ Poursuivre la lutte contre les activités délictueuses connexes (vols, fausses collectes, etc.)

- ✓ Exploiter les autres possibilités d'action, notamment avec le SPOP et la Justice de Paix (mesures d'éloignement d'un périmètre ou de la ville, application de la Loi sur les étrangers, etc.)
- ✓ **Soutenir un programme de scolarisation des enfants Roms en Roumanie et en faire la promotion en Suisse**

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur, Mathieu Blanc (PLR), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Alain Jeanmonod (PLR), Myrèle Knecht (Soc.), Nkiko Nsengimana (Les Verts), Roland Philippoz (Soc.), Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

Rapport polycopié de M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur

Présidence :	Benoît Gaillard (PS)
Membres présents :	M. Blanc (PLR), M. Crausaz Mottier (LG), J.-D Henchoz (PLR, remplaçant D. Wild), A. Jeanmonod (PLR, remplaçant X. de Haller), M. Knecht (PS), N. Nsengimana (Verts), R. Philippoz (PS), C.-A. Voiblet (UDC)
Membres excusés :	N. Litzistorf (Verts).
Représentant-e-s de la Municipalité :	G. Junod, directeur du Logement et sécurité publique
Administration communale :	P.-A. Raemy, commandant de la Police municipale de Lausanne, J.-L. Gremaud, chef de la Police judiciaire, M. Frutiger, déléguée à l'Observatoire de la sécurité
Notes de séances	V. Banjas, assistante du commandant

Lieu : salle de conférence E1, administration communale, pl. Chauderon 9

Date : 9 mars 2015

Début et fin de la séance : 14h – 15h25

En introduction de la séance, le représentant de la Municipalité indique que le rapport répond à des initiatives de nature diverse, mais vise à travers ces différentes réponses à donner un état de la situation après les deux ans du plan d'action 2013-2014.

Les questions générales suivantes sont traitées en premier lieu :

- **Problématique du report** : souvent évoqué comme l'un des effets du déploiement de forces de police en des lieux précis, le report signifie que les phénomènes de délinquance visés ne font que se déplacer. Les représentants de l'administration indiquent à cet égard que bien souvent l'effet de report est doublé d'un réel effet de baisse d'activité, mais ce deuxième effet est par définition moins apparent pour les observateurs.
- **Tâches de bureau** : la question du poids de différents processus administratifs fait également partie des sujets habituels des discussions politiques sur la sécurité. Le représentant de la Municipalité rappelle que des efforts importants ont été entrepris pour délester les policiers de certains travaux, mais que la législation limite ces efforts en exigeant qu'un policier effectue certaines tâches.
- **Analyse criminelle** : les compétences dans ce domaine sont en train d'être renforcées par l'engagement d'un deuxième spécialiste.

- **Formation** : les aspirants policiers dépendent d'un corps de police pendant leur formation déjà. Pour la police lausannoise, cela signifie qu'elle a obtenu de la Municipalité le droit de déroger au plan des postes pour pouvoir engager des aspirants qui remplaceront non seulement les départs en retraite, plus ou moins planifiables, mais aussi les démissions.
- **Effectifs** : conformément aux engagements pris par la Municipalité, de 2012 à 2015, 52 postes de policiers, 12 d'ATS (agents de transfert et de surveillance) et 4 d'ASP (assistants de police) à la centrale d'alarme et d'engagement ont été créés. Au final, il y a donc 68 nouveaux postes créés pour des tâches de police, sensiblement plus dans les faits si l'on prend en compte quelques réaffectations effectuées à l'interne et de l'optimisation des tâches évoquées ci-dessus.

La discussion de détail du préavis donne lieu aux précisions suivantes :

- **4.3. Trafic de stupéfiants.** Un commissaire relève que la situation en journée s'est améliorée, mais que le même constat ne peut pas toujours être formulé pour les heures de la nuit. Le représentant de la Municipalité répond qu'en effet l'activité de vente de drogue tend à reprendre sitôt la nuit tombée et sitôt également que la présence policière diminue, ne serait-ce qu'un peu. Il rappelle également pour toute la problématique de la lutte contre le trafic que l'état d'engorgement permanent dans lequel se trouve la chaîne pénale ne facilite pas le travail, de nombreuses peines restant en attente d'exécution faute de place.
- **Tableau en p. 11.** Commentant ce tableau, le représentant de la Municipalité précise que les nouvelles recrues sont maintenant divisées en deux groupes, chaque groupe effectuant 6 mois à Police Secours (PS) et 6 mois à Proximité, Partenariats et Multiculturalité (PPM). Précédemment tous les effectifs étaient affectés à Police-secours. Le second service comprend les postes de quartier, dont l'organisation sera progressivement revue et qui remplissent deux types de rôle : base de départ et d'appui pour l'action policière (Flon, gare) ; guichet et lieu d'information (autres postes). Le déploiement d'un poste mobile dès le printemps 2015 complètera le dispositif.
- **Riponne (deux postulats et une pétition) :** le travail effectué sur la place est apprécié par l'ensemble des commissaires qui s'expriment. Certains relèvent que la place des consommateurs de drogues reste un enjeu. Le représentant de la Municipalité admet qu'il s'agit encore d'un projet en évolution, sur lequel travaillent en réseau de nombreux services de la Ville, associés aux intervenants sociaux dans le domaine de la toxicomanie.
- **Chiffes et données sur le blanchiment d'argent (p. 18) :** la lutte contre le blanchiment d'argent étant de compétence fédérale, la Municipalité n'est pas en mesure de proposer des chiffres plus détaillés ni le plan de développement que demandait le postulat.

Conclusions de la commission

Les réponses aux neuf postulats et aux cinq pétitions sont soumises au vote des commissaires une par une. La commission se détermine lors de chacun des quatorze votes à l'unanimité en faveur de l'acceptation de la réponse municipale.

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Ce rapport-préavis répond à un nombre conséquent d'initiatives de notre Conseil sur des questions de sécurité, notamment deux textes que j'avais déposés : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! » et « Le Nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! ».

D'autres collègues ont également déposé des initiatives, notamment sur la question de la pression qu'il convient d'exercer sur les dealers. Le président de commission le rappellera sans doute, les réponses aux différentes initiatives ont été acceptées, sauf erreur de ma part, à l'unanimité, démontrant par là que le rapport de la Municipalité était complet. J'en remercie à nouveau la Municipalité. Je note, et c'est un des aspects qui peut nous occuper ce soir, des efforts qui ont été faits et consentis, qui avaient été demandés par ce Conseil, en particulier par le PLR, par exemple l'augmentation des forces de police, la présence accrue sur le terrain grâce à l'opération Héraclès, qui va aussi dans le bon sens, et une pression accrue sur la fixation du deal dans certaines rues, qui est nécessaire parce qu'elle est demandée par nos concitoyens et par les commerçants.

J'apprécie la franchise de la Municipalité, qui constate que des efforts ont été faits, que certaines actions ont porté des fruits, mais que l'effort n'a pas encore abouti à un résultat satisfaisant aux yeux de tous. C'est vrai que, sans doute, vous, comme moi, entendez encore des personnes qui se plaignent de la présence du marché de la drogue à Lausanne. A nouveau, je suis opposé aux politiques qui, par principe, disent qu'il n'y a jamais rien qui va quand ils font des demandes. Je considère que les choses ont été faites et qu'on a une présence policière accrue. On peut encore faire mieux, et je constate que la Municipalité est d'accord.

Je suis satisfait des réponses données, car on prend acte d'un certain nombre d'améliorations, notamment les mesures d'éloignement, la présence policière, une volonté aussi de s'en prendre à la fixation dans certains quartiers, mais je souhaite que l'exécutif reste attentif et continue de mettre la pression sur la présence de dealers dans les rues, en particulier du centre-ville : la gare, le Petit-Chêne, la rue de Bourg ; en effet, on continue d'avoir dans nos échanges des gens qui nous disent qu'à certaines heures, ils sont mal à l'aise notamment à cause de la présence de dealers. A nouveau, je suis sûr que ce n'est pas seulement le cas au PLR. Il convient de continuer à mettre cette pression et peut-être même d'amplifier la présence de policiers dans les rues ; cela nous semblerait positif et nous appelons cela de nos vœux. Pour le reste, merci pour ce rapport complet et détaillé. Continuons l'effort, et même augmentons-le, pour améliorer encore la sécurité et le sentiment de sécurité des Lausannois.

La discussion est close.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – La commission a accepté chacune des réponses séparément, comme le veut la procédure, lors de 14 votes, et elle s'est chaque fois déterminée à l'unanimité en faveur de l'acceptation de ces réponses.

Le rapport-préavis est adopté sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/83 de la Municipalité, du 18 décembre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi intitulé : « Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina intitulé : « Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Oberson intitulé : « Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Luc Laurent intitulé : « Une solution durable au réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc intitulé : « Le Nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc intitulé : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! » ;
7. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz intitulé : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitations » ;
8. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé : « Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne » ;
9. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé : « Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent » ;
10. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas – Chauderon intitulée : « Contre la présence des dealers » ;
11. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch intitulée : « Halte aux dealers dans le quartier de St-Roch, Pré-du-Marché et Clos de Bulle » ;
12. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de l'Union démocratique du centre (MM. Yorik Cazal et Pierre Oberson) intitulée : « Qualité de vie à Lausanne » ;
13. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de MM. Eric Oberti et Luciano Fiorenza intitulée : « Pour que le balcon de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial » ;
14. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de M^{me} Andreia Barata, MM. Silvano Diana et Nicolas Tripet et consorts du 25 septembre 2012 intitulée : « Défendons le Tunnel et Riant-Mont : pas de zone de non-droit à Lausanne ».

Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts : « Demande d'une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges »

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente de politique régionale.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice

Présidence : Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY (PS), rapportrice

Membres présents : Mmes Eliane AUBERT (PLR), Natacha LITZISTORF SPINA (Les Verts), Marlène VOUTAT (La Gauche) ainsi que MM Jean-Luc CHOLLET (UDC), Robert JOOSTEN (PS), Jean MEYLAN (PS), Gilles MEYSTRE (PLR), Johann PAIN (La Gauche)

Invité : M. Laurent REBEAUD (Les Verts)

Représentant de la Municipalité : M. Daniel BRELAZ, Syndic

Membres de l'administration :

M. Denis DECOSTERD, Chef du Service du développement et de la communication (DEVCOM)

M. Julien GUERIN, Géographe-urbaniste, service de l'urbanisme

Notes de séance : Mme Marie-Noëlle DOMON-AUBORT, Adjointe administrative au DEVCOM, que nous remercions pour ses excellentes notes de séance et sa rapidité.

Lieu : Hôtel-de-Ville, à Lausanne

Date : 17 juin 2015

Début et fin de la séance : 8h-9h30

Après les salutations et présentations d'usage, nous passons à la présentation du postulat.

Présentation du postulat

En préambule, le postulant indique qu'il apporte une correction à son texte : page 2, 1^{er} paragraphe : « *Contrairement aux formules usuelles de l'entente intercommunale ou de l'association de communes ou de l'agglomération, la fédération de communes (...)* »

Son postulat fait suite au constat récurrent du problème de la gouvernance au sein de l'agglomération Lausanne-Morges, dans laquelle les experts et les exécutifs sont partie prenante des décisions, alors que les corps délibérants en sont réduits à accepter des projets ficelés, sans pouvoir entamer de discussions qui risqueraient de remettre en cause l'entier des projets.

Il rappelle que la Constituante a élaboré un article sur les fédérations de communes et les agglomérations (art. 156 et 157 de la loi sur les communes⁴⁰) avec pour objectif de répondre aux besoins de renforcer les collaborations intercommunales sans pour autant devoir aller jusqu'à la fusion. Celle-ci est en effet politiquement irréaliste pour les grandes communes. La seule spécificité de l'agglomération par rapport à la fédération de communes est la présence d'une ville centre et de communes urbaines contiguës. L'intérêt d'une fédération de communes est la présence d'un organe délibérant intercommunal.

Lors de l'élaboration du PALM 1^{ère} génération, un projet institutionnel avait été élaboré puis abandonné. Aujourd'hui, l'agglomération a avancé, c'est le bon moment pour constituer une base documentaire solide dans les communes, avec pour objectif une meilleure connaissance des possibilités et de leurs limites.

Le but est qu'il puisse y avoir une participation des corps délibérants avant le ficelage final des projets. Les démarches participatives locales et les séances d'information ne suffisent pas, il faut un étage de délibérations à l'échelle de l'agglomération.

L'auteur du postulat demande donc une étude sur l'opportunité et la faisabilité d'une fédération de communes.

* * *

M. le Syndic n'a pas d'objection à ce qu'une étude soit réalisée. Mais il constate que depuis la nouvelle constitution, aucune fédération, ni aucune agglomération n'ont été créées. Un des problèmes à résoudre pour une fédération de communes à l'échelle de l'agglomération est celui de la représentativité des communes, quel équilibre trouver entre une voix/une commune et une représentation proportionnelle au nombre d'habitants ? Un incitatif fort serait que le canton cède certains de ses pouvoirs à l'agglomération.

Il y a déjà des progrès réalisés : Lausanne Région organise de grandes assemblées avec les membres des corps délibérants. Malley est un exemple de vraie participation régionale, 26 des 27 communes sont parties prenantes. Kléber-Méleau est aussi un exemple, neuf communes s'associent pour un financement en francs par habitant.

Le problème de ces dispositifs est qu'il n'y a pas ou peu de place pour les conseils communaux.

Le chef du DEVCOM précise que le Conseil de la fédération de communes ou de l'agglomération doit être nommé par les conseils communaux, alors qu'il n'y a pas cette obligation pour les associations de communes (même si c'est possible). Par contre une fédération ou une agglomération n'a pas le droit de lever des taxes contrairement aux associations de communes. De plus, dans une fédération ou une agglomération, contrairement aux associations de communes, il n'y a pas de possibilité de géométrie variable.

La discussion met en évidence les éléments suivants

- Il vaut mieux s'en tenir au modèle de l'agglomération, caractérisé par la présence d'un ville-centre, plutôt qu'à celui de la fédération.

⁴⁰Article 156 Fédérations

1. La fédération de communes est une collectivité de droit public composée de communes qui sont en principe contiguës. Elle a la personnalité juridique.
2. La fédération est dotée d'une autorité délibérante et d'une autorité exécutive. L'autorité délibérante est élue par les législatifs des communes membres, l'autorité exécutive par l'autorité délibérante.
3. La fédération gère seule les tâches que les communes membres lui délèguent. Ces tâches sont financées par des contributions communales.
4. Une commune ne peut faire partie que d'une fédération, sa participation à d'autres formes de collaboration restant possibles.

Article 157 Agglomérations

1. L'agglomération est une collectivité de droit public composée de communes urbaines contiguës et qui comprend une ville centre. Elle a la personnalité juridique.
2. La loi définit l'organisation, le financement et le contrôle démocratique de l'agglomération par analogie avec les règles applicables aux fédérations.

- Même si on peut avoir des réserves par rapport au postulat et à la proposition qu'il contient, il vaut la peine de faire une étude. Il paraît important de commencer la réflexion maintenant.
- Ne va-t-on pas créer une couche supplémentaire dans la prise de décision ? L'avantage de la situation actuelle est que les projets avancent vite. Par ailleurs, de nombreuses séances d'information ont été organisées, soit au sein de la CPPR, soit au niveau de l'agglomération et des schémas directeurs.
- Un postulat analogue a-t-il aussi été déposé dans les autres communes de l'agglomération ? A cette question, l'auteur du postulat indique que dans les conseils communaux où siègent des Verts, le même postulat (ou fortement ressemblant) a été également déposé, en tout cas à Morges, Pully et Renens.
- Une agglomération ou une fédération de communes pourrait peut-être atteindre une masse critique suffisante obtenir une délégation de compétence du canton.
- La question de la structure, telle que posée par le syndic, ne doit pas précéder la question « que veut-on faire ensemble », car c'est l'objectif qui doit déterminer la structure et non l'inverse.

Détermination de la commission

La prise en considération du postulat est acceptée par **7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

Discussion

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – Le postulant nous avait fait prendre note d'une correction qu'il apportait à son texte, au premier paragraphe, je cite : « Contrairement aux formules usuelles de l'entente intercommunale ou de l'association de communes, la fédération de communes (...) ». Il y a la suppression de « ou de l'agglomération ».

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – La proposition de notre collègue Laurent Rebaud ne laisse pas indifférent, dans un sens comme dans l'autre d'ailleurs.

Lors de la création du PALM, il y a une bonne dizaine d'années, je me souviens que le débat portait sur le fait que certains droits communaux étaient malmenés, voire sérieusement écornés. Et bon nombre de conseils communaux, voire généraux pour certaines communes, se plaignaient amèrement du fait qu'ils n'étaient pas consultés et que c'était un déficit démocratique caractérisé. Si nous avions respecté les droits démocratiques, si nous avions passé par les corps délibérants de toutes les communes du PALM, à l'heure actuelle, nous en serions encore à palabrer. Et puis, l'argent que Berne a débloqué pour le PALM au chapitre du trafic d'agglomération serait vraisemblablement maintenant quelque part entre Zurich, Winterthur ou Bâle. C'est donc bien parce qu'il y a eu un certain déficit démocratique que les choses ont pu aller vite, parce qu'il nous semblait que nous devions toujours courir après une machine, qui, à défaut de s'emballer, allait néanmoins assez rapidement.

Pour en revenir à ce qui nous concerne, n'oublions pas que nous avons déjà des schémas directeurs. Nous avons Lausanne Région, le PALM, les ententes intercommunales, bref tout un nombre de couches qui travaillent ensemble, le plus souvent en osmose, parfois en opposition. Il nous apparaît que si l'on ajoute encore une couche, nous en arriverons à un certain ralentissement prévisible, voire parfois à des blocages.

Il m'intéresse aussi d'avoir le point de vue de M. le syndic sur l'aménagement du territoire. M. le postulant Rebaud ne cache pas le fait qu'il aimerait que certaines compétences en matière d'aménagement du territoire soient davantage en mains communales. Notre ville de 140 000 habitants dispose d'un service d'urbanisme, qui se trouve pas loin des services

cantonaux ; on peut donc penser que les PPA, les plans de quartier ou les projets qu'elle fait sont tout de même Canton et Confédération compatibles. Il n'en va pas de même pour une bonne partie des communes de ce Canton, qui ne disposent pas de services techniques, et dans lesquelles l'interpénétration des intérêts privés ou publics est assez proche. Il n'est qu'à penser que les partis politiques sont avantageusement remplacés par des clans lorsqu'il s'agit de débloquer un hectare de terrain à bâtir, à la valeur duquel vous ajoutez deux zéros et, parfois, un multiple de deux.

C'est donc très clair, le Canton n'acceptera jamais de lâcher un pouce de ses prérogatives en matière d'aménagement du territoire, qui sont tout simplement l'expression de la loi fédérale, dont on connaît l'empressement de M^{me} Leuthard à nous avoir, comment dirais-je poliment, fait prendre des vessies pour des lanternes avant la votation, et elle a changé de cap dans le sens d'une rigueur au garde-à-vous sitôt le résultat du vote engrangé. Je m'arrête ici pour l'instant et je me réjouis d'avoir, entre autres, la réponse de M. le syndic concernant les prérogatives communales en matière d'aménagement du territoire.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Vous trouverez dans mes propos quelques mots déjà prononcés par M. Chollet. Nous sommes en présence d'une incitation à une nouvelle forme de gouvernance ; si elle tient à cœur aux Verts, elle laisse le PLR songeur.

Après avoir demandé, par un autre postulat, la consultation d'experts proches des tours, vous requérez dans ce postulat qu'il soit fait recours à des experts indépendants pour initier une forme de fédération, alors que, dans les faits, il y va d'une coopération. Vous engagez un processus visant un nouvel organe de décision, sans l'affranchir d'un besoin réel ou d'un but bien défini. C'est donc totalement hypothétique. Nous pensons que la Municipalité a assez à faire en se concentrant sur des problèmes bien réels.

Je rappelle que, depuis l'entrée en vigueur de la Constitution vaudoise, le 14 avril 2003, aucune fédération n'a été créée. Vu sous l'angle de l'agglomération lausannoise, il sied de savoir que le Conseil communal de la Ville de Pully, la plus contigüe à Lausanne, a été saisi d'une initiative identique de vos collègues Verts et l'a refusée très largement. La Municipalité de Morges s'est prononcée dans le même sens. Tout un symbole autorisant à présumer les décisions allant dans le même sens d'autres communes, et pour autant qu'il y ait un consensus entre les Verts, ce qui n'est pas le cas. Il n'y va pas d'une organisation à géométrie variable, qui serait contraire au point 1 de l'article 156 de la Constitution vaudoise.

Ce postulat manque de réflexion. Avez-vous réfléchi au poids que Lausanne aura dans le contexte que vous visez ? A contrario, il serait encore plus ridicule que Lausanne pèse moins ou que son poids soit égal à celui de la commune de Lully. Je dois vous rappeler qu'il n'a été fait mention nulle part que votre statut de conseiller communal serait caduc ou à tout le moins dévalorisé, puisque relayé au sein de la fédération de communes par des délégués, soit des élus indirects, qui prendraient en charge la totalité des décisions que vous devriez assumer, comme l'induit l'alinéa 2, et même l'alinéa 3 de l'article 156 déjà cité. Ce que propose le postulat, c'est une couche complémentaire, un système que je qualifierai de tranche anglaise ou de mille-feuilles, sur lequel on pourrait rajouter, entre deux espaces nécessaires, une nouveauté particulière. En l'état, nous pouvons nous satisfaire des accords de collaboration dans le cadre de Lausanne Région, passés entre 26 communes, parties à divers projets, tels que Malley nouveau en particulier. Cette formule a l'avantage d'être moins contraignante tout en débouchant sur des résultats concrets. Le PLR s'oppose à l'idée d'entraîner la Municipalité dans cette étude, dont le résultat est apparent. Il refusera ce postulat.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – Je me réservais d'intervenir en fin de débat, mais j'ai entendu tellement d'énormités que j'y vais déjà un peu.

Monsieur Chollet, je vous entends bien à propos des compétences des communes en matière d'aménagement du territoire. Alors, si vous m'avez bien lu, je ne propose absolument pas que les communes reçoivent des compétences supplémentaires en la

matière, surtout les petites, où il y a des clans et où le syndic est propriétaire de la plupart des terrains. Je suggère que, si l'agglomération, et non pas la fédération, était créée et bien organisée sur le plan d'une collaboration entre les municipalités, avec les conseillers communaux, sur la base de débats démocratiques ouverts sur des questions touchant l'agglomération, et pas une commune ou une autre, il serait possible que le Canton considère qu'il est dans son intérêt supérieur de transférer un certain nombre de tâches d'application de la Loi sur l'aménagement du territoire à l'agglomération, parce qu'elle en aurait les compétences ; ce serait la dimension juste pour régler un certain type de problèmes. C'est une hypothèse que je fais. Je ne peux pas vous donner d'exemples.

Nous sommes un peu dans des projets d'avenir, mais ne me faites pas dire que je vais donner ou que je veux attendre du Canton qu'il donne des compétences aux communes en matière d'aménagement du territoire ; cela ne figure nulle part dans le postulat, ni dans mes rêves les plus fous. J'espère que, sur ce point, nous sommes d'accord et que nous n'aurons pas besoin d'y revenir.

La rapportrice de la commission a dit qu'on avait passé de la fédération à l'agglomération. C'est une question de terminologie, mais c'est pour respecter la loi et la Constitution. Effectivement, si nous formons une agglomération avec 20, 30 ou 40 communes autour de Lausanne, on ne pourra pas ignorer le fait que Lausanne est le centre de cette agglomération ; on ne parlera donc pas de fédération. L'agglomération est une fédération comportant une ville-centre. L'essentiel, pour moi, c'est qu'il y ait un lieu autour de Lausanne et entre les communes, où des conseillers communaux ou des élus du peuple puissent délibérer publiquement de problèmes qui concernent non pas Lausanne, non pas Belmont, non pas Saint-Sulpice, mais l'ensemble des communes.

On a fait allusion tout à l'heure au problème des tours. C'est typiquement un problème qui aurait mérité, et qui mérite, un débat au niveau de l'agglomération. Le paysage lausannois n'appartient pas qu'à Lausanne. Il appartient à Renens, il appartient à Saint-Sulpice, il appartient à Pully. Il y a toute une série de problèmes qui se réalisent et qui se manifestent à l'échelon de la région : les gens qui habitent à Renens et qui travaillent à Lausanne, ou l'inverse, les transports publics, qui sont déjà un espace de l'agglomération. Ce qui est ennuyeux, je le veux bien, monsieur Chollet, c'est que, grâce au fait que la structure était peu démocratique, on a pu prendre des décisions rapides, mais ces décisions rapides ont été prises parce qu'il y avait des subventions fédérales à pêcher très vite et qu'aucun conseil communal ne voulait être accusé d'avoir laissé passer l'aubaine d'une subvention fédérale pour construire un réseau et faire une planification.

Mais nous avons d'autres problèmes, dont les solutions ne seront pas poussées à coups de subventions fédérales, et que nous devons quand même traiter : la continuité des réseaux scolaires, la sécurité, la culture, peut-être la politique culturelle, et tant d'autres. Encore une fois, nous sommes dans un système qui a progressé ; on a eu des réalisations. Nous nous trouvons dans une situation où, chaque conseil communal rencontre, à pratiquement chacune de ses séances, un problème pour lequel il peut dire que la commune ne peut pas en décider – s'il s'agit des tl, par exemple – parce que cela se règle au conseil d'administration. Alors, il y a un syndic, mais on ne peut pas, parce qu'il est dominé par les autres. Il y a toute une série d'institutions intercommunales qui fonctionnent, mais qui fonctionnent en dehors de tout contrôle démocratique. Peut-être que le contrôle n'est pas utile tout le temps, parce que tous les syndics qui se retrouvent avec de bons techniciens dans ces organes intercommunaux sont des gens honnêtes et de bonne volonté, mais en dehors de tout débat sur l'opportunité, en dehors de tout débat sur les projets d'avenir de cette collectivité, qui est devenue un ensemble de communes autour de Lausanne.

Alors, je ne demande pas à la Municipalité de créer l'agglomération, mais de faire une étude pour voir dans quels domaines il serait opportun que les communes mettent ensemble des compétences pour traiter les problèmes qui les concernent toutes. Le but n'est évidemment pas qu'une commune domine les autres, ou bien que les communes

perdent leur autonomie au profit de Dieu sait qui. Le but, c'est que les communes mettent ensemble des compétences qu'elles ont intérêt à mettre ensemble pour que les solutions soient bonnes, et qu'elles le soient pour tout le monde ; ce doit être un jeu gagnant pour tous. Je ne peux pas inventer la solution, parce que je sais que ces problèmes sont complexes, interconnectés, chargés de lourdeurs historiques, de problèmes identitaires, etc. Mais, depuis le début du PALM, nous n'avons pas eu de retour de réflexion et de documentation sur la question. Le postulat ne demande rien d'autre que cela.

On ne va pas trop charger l'administration. Il faut faire une étude systématique, et la documentation du PALM est déjà abondante. On pourra peut-être se faire aider par l'Université ; il faut bien qu'elle serve à quelque chose dans ce domaine aussi. Par conséquent, concernant le projet, monsieur Henchoz – j'ai aussi un peu réfléchi à cela – nous ne manquons pas de réflexion, mais d'une documentation articulée de l'état actuel des choses et, en dix ans, il s'est passé beaucoup de choses.

M. Romain Felli (Soc.) : – Nos collègues de droite ont rappelé, à juste titre, un certain nombre de problèmes qui pourraient se poser avec la création d'une nouvelle institution. Mais, en même temps, je crois que personne ici ne peut se satisfaire de la situation actuelle. Nous vivons aujourd'hui déjà dans une agglomération au niveau de la mobilité, au niveau de l'emploi et de l'habitat, et l'intercommunalité se fait déjà, mais elle se fait essentiellement au niveau des exécutifs.

Très souvent, les projets arrivent au niveau du législatif tout cuits, et si on veut changer une virgule, c'est impossible, parce que le Conseil communal de la commune d'à côté devrait changer exactement la même virgule au même moment. Donc l'idée qu'on puisse avoir une vision de la gouvernance de cette agglomération à un niveau politique pertinent, qui ne soit justement pas technocratique, mais qui soit un peu plus démocratique, ne me paraît pas du tout stupide.

Le postulat de M. Rebeaud propose d'adopter d'abord une vision. Mais, pour adopter cette vision, on a besoin d'éclaircir les bases, on a besoin de comprendre quels sont les mécanismes qui pourraient être mis en commun et ceux qu'il ne serait pas souhaitable de mettre en commun. Dans le fond, on ne demande pas plus qu'une étude de faisabilité pour pouvoir avoir ce débat de fond. Je suis donc tout à fait prêt à soutenir ce postulat.

M. Gilles Meystre (PLR) : – Je me permets d'intervenir à titre personnel, puisque je ne partage pas l'avis de mon groupe. Mais vous le savez, parce que cela fait bientôt quinze ans que je plaide en faveur d'une réflexion sur la région, et c'est ce que demande ce postulat.

Tout ce que j'ai entendu n'est pas totalement faux, ni totalement dénué de bon sens. C'est vrai que, quel que soit le modèle que l'on choisit en termes de gouvernance, il y aura des plus et des moins. Si l'on choisit le statu quo, comme cela a été dit par mes préopinants, c'est la population qui n'est pas associée au processus de construction de l'agglomération, ce sont les législatifs, nous, qui sommes en quelque sorte dépossédés des processus qui sont exclusivement entre les mains des municipalités ; et choisir l'agglomération, c'est effectivement rajouter une couche, pour autant que le modèle ne permette pas de déléguer des tâches, mais les réplique. Je crois qu'il y a là possibilité de déléguer. Cela veut donc dire se détacher d'un certain nombre de tâches pour les donner à l'agglomération.

Chacun de ces modèles a ses avantages et ses inconvénients, mais ce n'est pas parce qu'il y a des désavantages qu'il faut refuser la réflexion. Ce postulat demande une étude de faisabilité – c'est précisé dans le titre –, une étude d'opportunité. La Municipalité serait bien inspirée de lister les avantages et les inconvénients de ces différents modèles, et d'aller aussi plus loin ; sortons un peu de notre commune, sortons un peu de notre Canton : de nombreux autres cantons ont fait cette réflexion. Fribourg l'a fait et cela n'a pas fonctionné ; le processus d'agglomération ne fonctionne pas à Fribourg parce que le modèle n'est pas pertinent. D'autres cantons l'ont fait, et il n'est pas non plus certain que les modèles soient les meilleurs.

Essayons d'ouvrir les yeux, regardons d'autres modèles et posons-nous la question par rapport aux activités qui sont les nôtres avec d'autres communes. On a parlé d'urbanisme et de transports, mais depuis combien d'années entend-on dire que d'autres domaines sont aujourd'hui clairement des domaines régionaux et non plus communaux ? On peut penser à la voirie, à la culture, aux sports, aux grandes infrastructures, voire à la sécurité. Il y a là tout un champ d'action qui dépasse nos frontières communales et qu'il s'agirait d'intégrer dans une réflexion sur notre gouvernance. Donc, à titre personnel, je voterai favorablement ce postulat. Je vous encourage à en faire de même.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Tout d'abord, concernant la Commission permanente de politique régionale, ce qui me gêne un peu, mais ce n'est ni votre faute, monsieur le président, ni la faute du Plénum, c'est que nous avons dans le pipeline son rapport, qui abordera ce sujet. J'ose espérer que nous ne recommencerons pas le débat sur ce sujet spécifique. Mais je crains que l'on en reparle d'ici très peu de temps. Peut-être que le hasard du calendrier fera que ce sera reporté en janvier, et nous serons animés d'une ardeur nouvelle pour avoir de nouvelles idées.

Monsieur Rebeaud, quand la lassitude me gagne, parce que nous avons quand même eu trois séances, je prends des notes et je repère certaines citations. Peut-être que j'ai complètement affabulé, cher collègue, mais j'ai l'audace de mettre dans votre bouche, à je ne sais laquelle des trois séances : « les Verts font la même démarche dans les communes où ils sont représentés. La création d'une fédération de communes devrait permettre que le Canton délègue des pouvoirs en matière d'aménagement du territoire ». Ce n'est donc pas totalement sorti de ma tête.

Monsieur Felli, les bras m'en tombent quand vous dites que personne ne peut se satisfaire de la situation actuelle. Mais que de chemin parcouru en dix ans ! Je cite le m2, le m3, le tram, les bus à haut niveau de service. Est-ce que nous aurions pu penser et imaginer financer cela sans un montage dans lequel le Canton et la Confédération, via le trafic d'agglomération, étaient partie prenante ? Jamais ! C'est bien parce que ces communes ont trouvé un langage commun, qu'elles se sont fédérées, que nous avons pu, non pas prendre de l'avance, mais rattraper une partie de notre retard. Si cette situation ne vous satisfait pas, monsieur Felli, à la bonne heure ! Mais je trouve qu'on a déjà fait un sacré bout de chemin.

La discussion est close.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La prise en considération du postulat a été acceptée par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat Laurent Rebeaud est adopté par 47 voix contre 22 et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ;
- vu le rapport de la Commission permanente de politique régionale qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville »

Développement polycopié

La question de la place des animaux domestiques en Ville ne relève pas des mêmes enjeux que ceux de l'emploi, du logement, de la formation ou de la sécurité, par exemple. Elle mérite toutefois aussi une approche fondée autant que possible sur des faits, sur une discussion ouverte et une pesée des intérêts en présence.

La politique de la Ville dans ce domaine pourrait avantageusement faire l'objet d'une étude qui présenterait la situation actuelle et les évolutions prévisibles et/ou souhaitables. On pense notamment :

- A l'évolution du nombre d'animaux domestiques sur le territoire lausannois et à leur répartition sur le territoire ;
- Aux rôles des différents services de la Ville et de l'Etat de Vaud et à la répartition la plus efficiente possible des tâches publiques légalement prévues ainsi que celles qui sont déléguées ou assumées à titre idéal par des institutions privées telle que la Société protectrice des animaux (SPA) ;
- A l'évolution et à l'évaluation des montants payés par les propriétaires à la commune, à l'Etat ou à d'autres institutions comme les transports publics,
- Aux coûts réguliers et aux dépenses publiques liées aux animaux domestiques, aux charges des institutions concernées, (refuges, incinérations, actions en cas d'épizooties, etc. ...) ;
- Aux autres conséquences de la présence des animaux domestiques en Ville (relations avec la faune sauvage, rôles sociaux, etc..) ;
- Aux espaces accessibles aux animaux domestiques et leurs évolutions dans les différents quartiers.

Discussion préalable

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je constate que les préoccupations de certains rejoignent les dépôts de ce jour des Verts s'agissant des poulaillers. Mais le postulat que nous vous proposons avec Mathieu Blanc repose sur les contacts que nous avons eus dans le cadre de visites de quartier. Nous avons été interpellés par de nombreux propriétaires de chiens, qui souhaitaient faire un bilan de ce qui existait, de ce qui pourrait être fait, ainsi que des conséquences, des coûts et des bénéfices de la présence d'animaux domestiques, principalement en ville. Le but de ce postulat est donc d'établir un bilan de la situation présente et des différentes démarches.

Je profite d'être ici, à la tribune, pour dire que le groupe PLR ne demandera pas de renvoi en commission pour les différentes initiatives qui nous sont soumises, que je vois sur ma feuille. Evidemment, cela n'implique rien par rapport à mon initiative, avec Mathieu Blanc ; mais elle pourrait aussi être envoyée directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Rassurez-vous, ce n'est pas pour une demande de renvoi en commission, mais je suis un peu surpris des préoccupations de M. Hildbrand. J'ai lu récemment un article dans un journal de la place, qui disait que Lausanne était une ville « toutouristique », qui fait partie des x villes européennes très accueillantes pour les chiens. Et c'est vrai qu'à l'étranger, beaucoup de magasins, de restaurants et de lieux sont interdits aux chiens, puisque ce sont souvent les chiens qui posent problème ; les chats font ce qu'ils veulent ! Je suis surpris. A Lausanne, effectivement, pas mal de commerces et de restaurants offrent même des gamelles et des écuelles en été. On est à peu près bienvenu partout avec un chien, sauf dans les services de la Ville. On pourrait se demander pourquoi

les chiens sont interdits partout ailleurs. On a aussi un bureau d'intégration canine – le mot « intégration » est important. Je ne veux pas alimenter le débat plus avant, mais je suis surpris de cette interrogation, qui tombe tout à coup. Bon, c'est peut-être une question de période électorale ; on sait que les chiens sont toujours un sujet très porteur de chute ou de gloire.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « *Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville.* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous »

Développement photocopié

Ce postulat propose d'étendre l'approche MétaSanté à toute la ville et de favoriser ainsi au quotidien le mouvement dans l'environnement urbain.

La santé dans la ville

Dans un quotidien où dominent les activités tertiaires, où les gens parcourent des distances toujours plus courtes à pied et où on passe la plus grande partie de la journée assis, la promotion du mouvement est un enjeu important. Un enjeu de santé publique, comme un enjeu du bien vivre ensemble. Si la santé publique est une affaire cantonale, la commune a tout son rôle à jouer dans l'environnement qu'elle met à disposition. Aujourd'hui, les programmes de promotion de la santé se concentrent surtout sur les comportements individuels, tenant encore peu compte de la composante environnementale. Pourtant si l'on veut inciter à bouger plus, il faut que l'environnement quotidien se prête à l'exercice, qu'il offre des espaces et des réseaux de cheminement agréables et sûrs pour les déplacements pratiques et de loisirs. Une approche cohérente devrait donc permettre un lien entre les différentes politiques publiques.

Selon l'Office fédéral de la statistique et l'Office fédéral des sports, la sédentarité est responsable – par année en Suisse – de 2 millions de cas de maladie et de 2.4 milliards de francs de coûts directs liés aux traitements (maladies cardio-vasculaires, diabète, cholestérol, etc.). L'Office fédéral de Santé publique estime que les coûts liés au surpoids et à l'obésité ont passé de 2.7 milliards en 2001 à 5.8 en 2006. Les données récentes de l'étude CoLaus (population lausannoise âgée de 35 à 75 ans) montrent que 45 % des hommes et 28 % des femmes sont en surpoids, tandis que 17 % des hommes et 14 % des femmes sont obèses. Cette étude a montré un lien entre sédentarité et surpoids chez les Lausannois. Bien entendu, nous n'occultons pas le facteur alimentation dans le problème de l'obésité.

Les budgets publics pour la santé à travers le monde sont majoritairement dirigés vers les soins. Or, il est avéré que les domaines d'action où le rapport est le plus efficace entre l'argent investi et les effets sur la santé sont ceux touchant aux modifications de comportement et à l'aménagement de l'environnement de vie. Intégrer aussi la promotion de la santé au sein de la politique d'urbanisme, du logement et des espaces verts d'une ville fait donc sens. Les Villes-Santé, réseau établi en 1986 par l'OMS, se définissent comme

des villes améliorant constamment la qualité de leur environnement, favorisant le développement d'une communauté solidaire et qui participe à la vie de la cité, agissant en faveur de la santé de tous et développant une économie diversifiée et innovante. Le postulat Litzistorf (« La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes ! »), déposé en janvier 2010, proposait à Lausanne de briguer cette distinction et de bénéficier de l'expérience d'autres villes dans le monde.

Approche MétaSanté : de Métamorphose au reste de la ville

Dans le cadre de Métamorphose, la Ville a lancé le projet MétaSanté qui vise à saisir les opportunités de créer une ville plus active, de proposer des aménagements urbains susceptibles de stimuler l'activité physique. Ce projet a été développé par la Policlinique médicale universitaire de Lausanne. Un rapport paru en avril 2012 liste une série de recommandations pour l'aménagement du site des Plaines-du-Loup. Par exemple, une grande connectivité urbaine, traduite par un maillage fin, est associée à une augmentation des pratiques piétonnes.

Le rapport constate que l'activité physique de proximité accessible à toute personne quels que soient son revenu et ses disponibilités est source de santé et de bien-être. Une majorité des effets bénéfiques pour la santé peut être obtenue sans faire de sport, par la pratique régulière d'activités physiques d'intensité modérée assimilables à des activités de la vie quotidienne. La principale stratégie est de changer la perception des gens sur l'offre du voisinage en commerces et services, afin que les gens s'y rendent à pied plutôt qu'en voiture. Créer une perméabilité avec les espaces verts alentours, garantir le libre accès à des équipements sportifs ou des espaces extérieurs de qualité permettant des activités spontanées et variées ou encore éclairer les places de jeux de manière à étendre les possibilités d'activités le soir sont autant de mesures qui encouragent le mouvement.

Ce postulat propose d'exploiter les recommandations du projet MétaSanté. **Il demande ainsi à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'étendre une approche de ce type à toute la ville.**

Ainsi, les promoteurs et lauréats de nouveaux projets de constructions, comme les employés de la ville en charge de planifications urbanistiques ou d'aménagements sont sensibilisés à la question et saisissent les occasions de promouvoir le mouvement et l'activité physique en agissant sur l'environnement construit.

Discussion préalable

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Nous sommes des sédentaires très sédentaires. Nous prenons la voiture et l'ascenseur pour aller, de temps en temps, au fitness. Notre mode de vie fait que nous bougeons de moins en moins ; c'est un fait. Ceci entraîne des coûts de santé importants. Mais rien n'est irréversible. Et nous, en tant qu'autorité communale, pouvons en partie influencer cette situation. En effet, l'environnement construit peut induire ou endiguer le mouvement chez les usagers. Le projet MétaSanté développe cette idée pour Métamorphose aux Plaines-du-Loup. Ce postulat demande d'étendre cette idée au reste de la ville, afin que les projets d'aménagements extérieurs, les espaces de vie, les sentiers, les ascenseurs ou escaliers soient réfléchis sous l'aspect de la santé et du bien-être.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Sophie Michaud Gigon et consorts « *Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts : « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gillard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? »

Développement polycopié

Suite au développement du complexe scolaire de Vers-chez-les-Blanc, un nombre important d'enfants empruntent chaque jour la route de Praz-Gilliard pour se rendre à l'école.

Une sécurisation du cheminement de ces jeunes enfants par la création d'un trottoir sur la parcelle communale N° 15'268, entre les parcelles N° 20'304 et N°15'289 serait une nécessité.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité, par ce postulat, d'étudier la possibilité de réaliser un trottoir à la route de Praz-Gilliard sur la parcelle communale N° 15'268, selon le tracé rouge du plan annexé.

Discussion préalable

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Par ce postulat, nous demandons d'étudier la possibilité de réaliser un trottoir selon le tracé rouge du plan affiché, à la route de Praz-Gillard, à Vers-chez-les-Blanc. (*Une image est projetée.*) Je déclare mes intérêts : j'habite cette route de Praz-Gillard, mais je ne suis pas concerné directement. Ce trottoir aurait pour but de sécuriser les enfants qui sont scolarisés au nouveau collège. En vert, tout en bas, vous avez le trottoir existant. La parcelle 20 304 est également une parcelle communale qui, actuellement, est aménagée. Ensuite, c'est de l'herbe qui monte jusqu'à la parcelle 15 289. Ce trottoir aurait pour avantage de sécuriser cette zone.

La discussion est ouverte.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts) : – Je salue la proposition de M. Cachin, qui vise à offrir plus de sécurité aux enfants et aux piétons dans cette zone. Toutefois, je souhaite que sa proposition soit renvoyée en commission, parce qu'il nous semble intéressant d'évaluer d'autres possibilités, hormis celle d'un trottoir ; il pourrait y avoir des pistes différentes à évaluer. Pour cette raison, je demande un renvoi en commission.

Cette demande est appuyée par cinq conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina : « Un hommage à M^{me} Françoise Giroud pour les cent ans de sa naissance »

Développement polycopié

Née à Lausanne le 21 septembre 1916 de parents turcs et juifs séfarades, Françoise Giroud est femme de lettres, journaliste et politicienne.

Active pendant la seconde guerre mondiale comme agent de liaison, elle tombe dans les filets de la Gestapo. En 1953, elle fonde le magazine L'Express avec Jean-Jacques Servan-Schreiber. C'est entre 1974 et 1976 qu'elle exerce la fonction de Secrétaire d'Etat à la Condition féminine, puis Secrétaire d'Etat à la Culture jusqu'en 1977.

« Une histoire de femme libre » comme celle de Madame Françoise Giroud mériterait d'être honorée par la terre qui l'a vue naître.

Ainsi, ce postulat demande à la Ville de Lausanne d'étudier la possibilité d'honorer, de la manière qui lui siéra, les 100 ans de la naissance de Françoise Giroud, en 2016.

Discussion préalable

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Ce postulat demande d'honorer ou d'examiner la possibilité d'honorer M^{me} Françoise Giroud pour les cent ans de sa naissance, puisqu'elle semble être née en terres lausannoises, pour faire le lien avec certaines valeurs que je pensais partager avec plusieurs d'entre vous avant le débat de ce soir sur le Fair Trade Town.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Natacha Litzistorf « *Un hommage à M^{me} Françoise Giroud pour les cent ans de sa naissance* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI)

Développement polycopié

Le revenu de base inconditionnel (RBI) consiste à allouer à chaque habitant une somme suffisante pour couvrir ses besoins vitaux, quels que soient son revenu et sa fortune, sans condition et sans contrôle de l'utilisation de la somme par le bénéficiaire. Le RBI remplacerait la plupart des formes de subventions et d'aides sociales actuelles (RI, AVS, prestations complémentaires, bourses d'études, allocations familiales, subvention aux primes LaMal, etc.).

Le RBI fait depuis plusieurs années l'objet d'études et d'expériences au niveau international. Il résulte des expériences réalisées notamment au Canada, en Inde et en Namibie que le RBI augmente la sécurité et l'autonomie des bénéficiaires, et conduit globalement à une diminution de la criminalité, à une amélioration de la santé publique et à une stimulation de l'esprit d'entreprise. Les rapports de ces études peuvent être consultés sur le site de l'association internationale BIEN (Basic Income Earth Network, www.basicincome.org).

Malgré les résultats très encourageants de ces expériences, le RBI n'a encore jamais été mis en place intégralement dans aucun pays. La généralisation de ce système supposerait un soutien politique large, et une stratégie de mise en œuvre permettant de résoudre de manière plausible les problèmes du financement et de la transition entre le système de sécurité sociale existant et le nouveau système fondé sur le RBI. Ces conditions n'ont en l'état été réalisées nulle part. Cependant, le concept du RBI est défendu par un nombre croissant d'économistes et de spécialistes des assurances sociales, qui y voient une réponse adéquate à l'instabilité de l'économie mondiale, à l'augmentation des écarts de revenus entre riches et pauvres et à la crise chronique du système de protection sociale dans la plupart des pays du monde. En Suisse, les partisans du RBI, organisés sous l'égide de l'antenne suisse de BIEN, ont fait aboutir une initiative populaire le 4 octobre 2013 avec 126'000 signatures valables. Cette initiative sera probablement soumise au vote du peuple et des cantons en 2016.

En Europe, tout récemment, le nouveau gouvernement finlandais a inscrit le RBI à son programme et prépare un projet qui devrait être soumis prochainement au Parlement. Aux Pays-Bas, une trentaine de communes préparent des expériences pilotes. L'une des plus avancées semble être la Ville d'Utrecht, où l'expérience pourrait commencer en 2016, sous réserve d'une approbation de l'autorité nationale. Son objectif est de simplifier les règles et exigences actuellement en vigueur en matière de prestations sociales. L'expérience doit être menée en partenariat avec l'Université d'Utrecht. La question clé sera de savoir quelles sont les conditions qui soutiennent ou au contraire découragent les efforts des personnes bénéficiant d'aides sociales en vue de l'accès à un emploi rémunéré.

Comme tous les projets d'avant-garde, le RBI ne se réalisera qu'à la condition que des initiatives locales ouvrent la voie, montrent qu'il est réalisable et que les craintes relatives à ses effets pervers supposés sont infondées. C'est pourquoi nous souhaitons, à travers ce postulat, que la Ville de Lausanne joue son rôle de commune pionnière en matière de politique sociale et mette sur pied une expérience analogue à celle d'Utrecht, adaptée au système de protection sociale en vigueur en Suisse et dans le Canton de Vaud. Cette expérience ne pourrait pas mettre en œuvre un RBI intégral, mais elle devrait permettre au moins de vérifier l'un des postulats centraux du RBI, selon lequel les personnes au bénéfice du RBI ne profitent pas de son incondicionalité pour ne rien faire, mais qu'au contraire elles se prennent en main, deviennent plus autonomes et plus efficaces dans la recherche d'un emploi salarié, dans l'exercice d'une activité socialement utile ou dans la création d'une entreprise.

Une telle expérience requiert la mise au point d'une méthodologie permettant de comparer les résultats d'un régime incondicional et sans contrôle à ceux du régime actuel. A l'exemple d'Utrecht, la Ville de Lausanne devrait faire appel aux ressources de l'Université de Lausanne, qui pourrait faire de ce projet un axe de recherche en sciences sociales. Les résultats ne devraient pas être mesurés seulement sur le plan de l'emploi, mais aussi en termes de santé, d'autonomie, d'intégration sociale et de participation civique. Cela suppose des échanges d'informations avec les universités et les collectivités publiques qui ont déjà exploré ce domaine.

Une telle expérience suppose évidemment, comme toutes les expériences pilotes, un régime d'autorisations particulières, en l'occurrence celles des autorités qui financent la plupart des prestations sociales, soit le Canton et la Confédération. Mais on voit mal, a priori, pourquoi ces autorités refuseraient leur autorisation, dans la mesure où l'expérience ne devrait entraîner aucune charge financière supplémentaire pour elles.

Discussion préalable

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – Si vous avez lu le texte, ce postulat vous paraîtra sans doute marqué d'un brin de futurisme. Il s'agit du revenu de base incondicional, qui est un projet très ambitieux, qui consiste à changer profondément le système en place de sécurité sociale dans les pays avancés comme le nôtre, pour le remplacer par une allocation

universelle, qui serait versée sans condition, sans considération d'emploi, à chaque habitant du pays, selon des conditions qui ne sont évidemment pas fixées – on est encore dans l'abstraction.

Cette idée intéresse le Conseil de l'Europe, les économistes et, de plus en plus, des spécialistes des assurances sociales. Elle a été intégrée en tant que projet – même pas futuriste – dans le programme du nouveau gouvernement finlandais, qui n'est pas un gouvernement socialiste, mais de centre droit.

Cette idée est tellement étrangère au système actuel que l'initiative qui la propose pour la Suisse a été refusée de manière assez nette au Conseil national, et elle sera probablement refusée de manière encore plus nette au Conseil des Etats. Mais ce n'est pas le vote populaire qui va tuer l'idée, parce qu'elle est dans l'air du temps et on s'y intéresse à l'Université, du côté de l'économie ou des sciences sociales.

Un certain nombre d'expériences sont lancées actuellement dans une trentaine de villes des Pays-Bas et en Allemagne. Cela a déjà été expérimenté de manière très localisée dans des pays du tiers monde, notamment en Namibie. Ce qui caractérise cette idée et ce qui rend l'expérimentation locale possible, c'est l'inconditionnalité. C'est-à-dire que les bénéficiaires d'une aide, les bénéficiaires de la solidarité sociale, se verraient libérés de tous les contrôles dont ils font l'objet aujourd'hui. On compterait sur leur sens des responsabilités pour se prendre en charge, plutôt que de passer leur temps à savoir comment ils doivent se dépatouiller pour tirer le maximum des différentes assurances sociales qui existent. Vous connaissez la liste assez longue de ces assurances. Vous connaissez aussi toute une série d'abus auxquels ces assurances sociales peuvent donner lieu. Vous savez aussi que le système a des trous et qu'il y a des gens qui ont des handicaps ou des difficultés d'intégration, qui ne sont pas couverts par les assurances et qui sont renvoyés de l'assurance sociale x, de l'assurance-chômage à l'AI, puis de l'AI à l'aide sociale ou au RI – cela dépend encore des cantons. Bref, le système actuel est compliqué et instable, et il est caractérisé par une forte pression et des contrôles.

Je me suis beaucoup intéressé au système du revenu de base inconditionnel et de l'inconditionnalité à cause de ma sœur, qui est assistante sociale, et qui m'a expliqué son travail. Elle était un peu frustrée, parce qu'elle passait plus de la moitié de son temps non pas à aider les gens à reprendre pied dans la vie, mais à contrôler qu'ils remplissaient toutes les obligations légales liées aux allocations auxquelles ils avaient droit. Elle me disait : « moi, je fais plus le bureaucrate et le flic que le service social pour lequel j'ai été formée ». Alors, ce qui est demandé ici et qui est suggéré à la Municipalité et à notre collectivité, c'est de mettre sur pied, en collaboration avec les villes qui ont déjà commencé l'exercice dans le nord de l'Europe, en collaboration avec l'Université, parce qu'il faut mettre au point une méthodologie qui tienne la route – et ce n'est pas simple parce qu'on est dans un domaine nouveau –, à Lausanne, une expérience pour voir les résultats du point de vue de la prise en charge personnelle des gens, avec le paramètre de l'inconditionnalité, soit la suppression des contrôles. On aura tout cela sous contrôle, ou en observation, mais ce qui est intéressant, c'est de vérifier s'il est vraiment nécessaire que chaque geste des gens que l'on assiste soit contrôlé pour que le système fonctionne.

Il n'est rien demandé d'autre qu'une étude. Je sais que le projet est ambitieux, même si c'est à une échelle réduite, avec une population réduite, et que cela ne réalise pas encore le revenu de base inconditionnel, mais cela permet de vérifier l'une de ses conditions. C'est en tout cas ce que nous pourrions faire, comme collectivité, pour avancer un peu dans cette direction et vérifier que c'est possible. On honorera ainsi le rôle de Lausanne comme ville pionnière dans le domaine de la solidarité. Je pense qu'il serait vain, et peut-être pas très malin, de renvoyer directement ce postulat à la Municipalité. Je propose donc que de le confier à une commission.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J’aimerais demander un renvoi en commission.

Cette demande est appuyée par cinq conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Philipp Stauber : « Prostitution de rue : une restriction d’horaire pour limiter les nuisances »

Développement photocopie

Résumé

Cette initiative invite la Municipalité à réviser l’article 5 des *Dispositions réglementaires sur la prostitution de rue sur le territoire de la commune de Lausanne*, afin de restreindre davantage les heures de l’exercice de la prostitution sur le domaine public, sur les lieux accessibles au public ou exposés à la vue du public (selon l’art. 7 al. 2 de la *Loi cantonale sur l’exercice de la prostitution* du 30 mars 2004 / LPros, 943.05).

Texte déposé

Remarques préliminaires

1. Apparemment, la majorité des travailleuses du sexe concernées par la prostitution de rue séjournent et travaillent illégalement en Suisse. Ce problème n’est pas abordé dans cette initiative.
2. Il en va de même concernant la sécurité et les conditions de travail des travailleuses du sexe. En effet, ce sujet mérite une attention toute particulière et peut impliquer la création d’une zone réservée à cette activité (« red light district »).

Développement

Excédés par les nuisances induites par la prostitution de rue à la rue de Genève, à la rue Sébeillon et à l’avenue de Sévelin, des habitants du quartier de Sévelin ont lancé une pétition intitulée « Pour une ville sans prostitution de rue ». Celle-ci a été déposée au début juillet 2015 avec 600 signatures.

Une réunion avec des membres du comité de pétition a permis d’identifier le bruit produit par « le bal de voitures qui tournent toute la nuit » comme l’une des nuisances majeures après minuit. Ces voitures appartiennent à la clientèle des prostituées d’une part, et à de nombreux voyeurs d’autre part (voir à ce sujet aussi l’article de la *NZZ* intitulé « Paradis der Gaffer » du samedi 12 septembre 2015).

La réduction des nuisances, dont notamment du bruit, semble être un objectif partagé par tous les acteurs politiques. Il s’agit dès lors de trouver le moyen adéquat pour parvenir à cette fin.

L’exemple zurichois

Les nuisances associées à la prostitution de rue ne sont pas une spécialité lausannoise. Face au même problème, les autorités de la ville de Zurich ont décidé d’autoriser cette prostitution entre 22h00 et 02h00 seulement. Des intéressé(e)s ont fait recours contre cette décision, recours qui a finalement été rejeté par le Tribunal fédéral par son arrêt du 26 juin 2015 (ATF 2C_106/2015). Les considérants de cet arrêt permettent de conclure qu’un horaire restreint aux mêmes heures serait également conforme à la loi à Lausanne.

L'objet du postulat

Une telle restriction constitue une mesure simple et efficace pour réduire les nuisances induites par la prostitution de rue dans le quartier de Sévelin. En effet, le changement d'un passage dans l'article 5 des *Dispositions réglementaires sur la prostitution de rue sur le territoire de la commune de Lausanne* permet d'y parvenir :

« Art. 5 Nouveau - Cette zone, présentement principal lieu d'exercice de la prostitution de rue, est située en territoire urbain, au centre-ville. Dès lors, vu sa situation géographique et la densité de sa dévolution à cette activité, la prostitution de rue ne peut s'y dérouler que de manière nocturne, *soit entre 22 heures et 2 heures*, de sorte à limiter les nuisances. »

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de modifier le règlement concerné tel que proposé.

Conclusions

Développement oral souhaité.

Demande le renvoi à une commission.

Discussion préalable

M. Philipp Stauber (UDC) : – Excédés par les nuisances induites par la prostitution de rue, les habitants du quartier de Sévelin ont lancé une pétition intitulée « Pour une ville sans prostitution de rue ». Celle-ci a été déposée au début juillet 2015, avec 600 signatures. La réduction des nuisances de cette activité semble être un objectif partagé par tous les acteurs politiques. Il s'agit dès lors de trouver le moyen adéquat pour y parvenir.

Une réunion avec des membres du comité de pétition a permis d'identifier le bruit des voitures comme l'une des nuisances majeures après minuit. Ces voitures appartiennent à la clientèle des prostituées, ainsi qu'aux nombreux voyeurs.

Le présent postulat de l'UDC s'inspire de nos discussions avec différents acteurs depuis le début de l'année, et de l'exemple zurichois en matière de réglementation de la prostitution de rue. En effet, les nuisances associées à la prostitution de rue ne sont pas une spécialité lausannoise. Face aux mêmes problèmes, les autorités de la ville de Zurich ont décidé de soumettre la prostitution de rue à une autorisation préalable et de restreindre son exercice entre 22 h et 2 h du matin. C'est cette dernière disposition qui a fait l'objet d'un recours devant le Tribunal fédéral. Ce dernier l'a rejeté par son arrêt du 26 juin 2015. Les considérants de cet arrêt permettent de conclure qu'un horaire restreint aux mêmes heures, à Lausanne, serait conforme à la loi. Dans la mesure où la liberté économique est garantie par l'article 25 de la Constitution suisse, il nous semble utile de relever que le Tribunal fédéral ne reconnaît pas la prostitution de rue en tant que telle comme une activité économique privée protégée par cet article. Cette protection est réservée à la prostitution qui peut se pratiquer de différentes manières, dont la prostitution de rue. Par conséquent, la restriction d'horaire proposée ne peut pas être assimilée juridiquement à une activité protégée.

Par rapport au cas zurichois, le présent postulat reprend l'idée de l'horaire restreint. Par contre, il n'aborde pas le problème du droit de séjour des travailleuses du sexe concernées par la prostitution de rue. Apparemment, la majorité de ces personnes travaille illégalement en Suisse. L'obligation d'une autorisation préalable permettrait alors sans doute de réduire l'ampleur de cette activité. Cependant, afin d'éviter de longues discussions sur les avantages et les désavantages d'une telle exigence, l'UDC a opté pour une politique des petits pas en limitant sa demande, dans un premier temps, à la restriction d'horaire proposée.

En cas d'acceptation, les résultats nous montreront si la mesure prise s'avère suffisante ou si une politique plus stricte à l'égard des travailleuses du sexe est nécessaire. Il en va de même de la sécurité et des conditions sanitaires de travail des travailleuses du sexe. En

effet, ce sujet mérite une attention toute particulière et peut impliquer la création d'une zone réservée à cette prostitution à certaines heures. Cependant, des mesures efficaces visant à la protection de ces personnes ne se réduisent pas à de simples changements d'articles dans un règlement. Dès lors, il nous est apparu opportun de nous limiter à une proposition dont la mise en œuvre est simple.

En résumé, le présent postulat de l'UDC invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'une modification de l'article 5 des dispositions réglementaires sur la prostitution de rue sur le territoire de la Commune de Lausanne, de sorte à limiter l'exercice de la prostitution de rue et ses nuisances entre 22 h et 2 h. Pour finir, je demande le renvoi du postulat en commission.

La discussion est ouverte.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – J'allais demander le renvoi en commission, parce que je suis surpris de voir que l'UDC s'en prend aussi aux étrangers qui travaillent et qui ne demandent jamais d'aide sociale ou autre, puisqu'ils n'y ont pas droit. Puisqu'on parle de prostitution, je profite pour faire un peu de pub pour une institution culturelle. A partir du premier décembre, il y a un spectacle sur la prostitution au Pulloff, appelé « Un métier pas comme les autres ». Il est mis en scène par la conseillère communale Evelyne Knecht.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – Il y a déjà eu beaucoup de commissions sur cette thématique de la prostitution de rue. On nous a dit lors de la dernière commission, au mois de juin, qu'un préavis sortirait cet été. On est au mois d'octobre et il n'y a toujours pas de préavis. J'aimerais donc savoir où en est la Municipalité dans la rédaction de ce préavis. S'il est complètement bouclé, sous toit, je ne vois pas la nécessité d'une commission. Il faudra voir ce que propose la Municipalité. S'il y a encore la possibilité de discuter de cette proposition en commission, va pour la commission, mais je pense que ce serait bien de savoir où l'on en est avec le préavis municipal.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Le préavis sera bientôt prêt. Il circule maintenant entre d'autres directions concernées avant d'être soumis à la Municipalité ; on peut donc encore y apporter des modifications. Il n'est pas voté, et il devrait arriver avec un peu de retard, comme à peu près tous les projets que l'on mène ; mais on est à bout touchant.

J'aurais plutôt plaidé pour un renvoi direct, dans la mesure où il y a effectivement d'autres objets qui ont trait à la prostitution sur cette affaire. Je ne suis pas convaincu que le débat en commission apporte beaucoup plus d'éclairage que ceux qu'ont apportés les précédents débats en commission. Mais c'est votre affaire, ce n'est pas celle de la Municipalité. En tout cas, nous ne voyons pas d'inconvénient à un renvoi direct.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je peux très bien m'arranger avec la proposition du municipal et de M^{me} Mayor.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Philipp Stauber « *Prostitution de rue : une restriction d'horaire pour limiter les nuisances* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation de M. Philipp Stauber : « Esquisse d'un plan B pour les matchs du Lausanne-Sport en Challenge League »

Développement polycopié

Preamble

Le 8 mars 2015, les Schaffhousois étaient appelés aux urnes pour se déterminer sur la construction d'un nouveau stade de football de catégorie A destiné à des rencontres en *Super Ligue*. Avec une participation de 65,4 %, les citoyens ont refusé à 57,5 % une participation de la ville de 2 millions de francs à la construction de ce stade et de 60 000 francs aux charges de fonctionnement. Le projet prévoyait la construction d'un stade de 8100 places. Les coûts de construction étaient estimés à 50 millions de francs dont 16 millions pour le stade et 34 millions pour les commerces. Le club local joue dans la 2^{ème} division (« Challenge League ») et se situe actuellement en 6^{ième} position juste derrière le Lausanne Sport avec environ 20 points d'écart par rapport au leader Servette.

Développement

Le stade Juan-Antonio-Samaranch à Vidy, homologué pour des matchs de la première ligue, possède un terrain de jeu aux dimensions standard de 105 m sur 68 m compatibles avec les exigences d'un stade de catégorie B requises pour la compétition en deuxième division (Challenge League). Il dispose de 1200 places assises et de 800 places debout alors que 3000 places seraient requises pour les matches en « Challenge League ».

La présente interpellation s'inscrit dans une vision économiquement prudente concernant les équipes et stades de football en Suisse romande. Elle a pour but de connaître :

- les modifications techniques et de l'infrastructure requises pour que ce stade puisse accueillir les matchs du Lausanne Sport qui évolue actuellement en deuxième division (« Challenge League ») ;
- les procédures applicables à un projet de mise en conformité, son coût et sa durée jusqu'à l'homologation par la Suisse Football League (FSL) »
- de fournir ainsi les éléments d'appréciation permettant d'esquisser un plan B applicable à la désaffectation du stade de la Pontaise.

Questions

Nous adressons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quels sont, selon le catalogue FSL, les critères d'infrastructure principaux pour les stades des catégories « B » ?
2. Quelles sont les adaptations techniques requises pour que le Stade Juan-Antonio-Samaranch soit conforme aux exigences minimales de la *Swiss Football League* (SFL) pour des rencontres de deuxième division (« Challenge League ») ?
3. Quelles sont les procédures applicables à un tel projet de mise en conformité ?
4. Quel est l'ordre de grandeur des coûts d'étude et de construction pour un tel projet ?
5. Quelle serait la durée d'un tel projet jusqu'à l'homologation par la SFL ?
6. Quel serait l'impact de l'accueil de matches de *Challenge League* sur la programmation des rencontres de première ligue dans ce stade ?
7. Quels seraient les avantages et les inconvénients principaux d'un tel projet ?
8. Quelles sont les modifications supplémentaires à envisager pour faciliter une homologation ultérieure du stade pour des matchs de première division (« Super League ») ?

Commentaires – Conclusions Souhaite développer – Oui.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Rappel

« Le 8 mars 2015, les Schaffhousois étaient appelés aux urnes pour se déterminer sur la construction d'un nouveau stade de football de catégorie A destiné à des rencontres en Super League. Avec une participation de 65,4 %, les citoyens ont refusé à 57,5 % une participation de la ville de 2 millions de francs à la construction d'un stade de 8100 places. Les coûts de construction étaient estimés à 50 millions de francs dont 16 millions pour le stade et 34 millions pour les commerces. Le club local joue dans la deuxième division (Challenge League) et se situe actuellement en sixième position juste derrière le Lausanne Sport avec environ 20 points d'écart par rapport au leader Servette.

Le stade Juan-Antonio-Samaranch à Vidy, homologué pour des matches de la première ligue, possède un terrain de jeu aux dimensions standard de 105 m sur 68 m compatibles avec les exigences d'un stade de catégorie B requises pour la compétition en deuxième division (Challenge League). Il dispose de 1200 places assises et de 800 places debout alors que 3000 places seraient requises pour les matches en Challenge League.

La présente interpellation s'inscrit dans une vision économiquement prudente concernant les équipes et stades de football en Suisse romande. Elle a pour but de connaître :

- *les modifications techniques et de l'infrastructure requises pour que ce stade puisse accueillir les matches du Lausanne Sport qui évolue actuellement en deuxième division (Challenge League) ;*
- *les procédures applicables à un projet de mise en conformité, son coût et sa durée jusqu'à l'homologation par la Suisse Football League (FSL). »*

S'en suivent 8 questions auxquelles il est répondu ci-dessous, après le préambule.

Préambule

Avant de répondre aux questions de l'interpellateur, la Municipalité tient à apporter les précisions suivantes.

Elle rappelle qu'avant d'arrêter sa décision de réaliser un stade de football « à l'anglaise » à la Tuilière et celle de transformer le Stade Pierre-de-Coubertin pour l'athlétisme, elle a, par l'entremise de ses services, étudié, sur la base des exigences des fédérations concernées et des besoins des utilisateurs potentiels, la faisabilité et le coût de plusieurs variantes. Finalement, dans ses séances du 21 janvier, 7 octobre et 11 novembre 2014⁴¹, le Conseil communal a, après avoir entendu l'ensemble des opinions concernant le volet sportif de Métamorphose, approuvé les choix de la Municipalité en la matière, de même que les raisons qui l'ont motivée.

Dans le cadre des études susmentionnées, le Stade Juan-Antonio-Samaranch tient une place particulière. Le stade et son édifice central s'inscrivent dans le contexte d'une volonté de marquer la décision prise par le Comité international olympique, en 1915, de faire de Lausanne son siège permanent. Jacques Favarger, alors architecte à la Direction des travaux, entreprend l'étude de projets d'urbanisme, d'embellissement et d'aménagements extérieurs (Vidy et Parc Bourget). C'est ainsi qu'il dessine et fait réaliser en 1922 ce premier stade « olympique » qui, prélude à la candidature de Lausanne à l'organisation des Jeux olympiques de 1928, devait s'intégrer dans son environnement et jouer de complémentarité avec le site. Les peupliers, encore présents aujourd'hui, constituaient un élément de l'ensemble.

⁴¹Préavis N° 2013/27, du 27 juin 2013, « Projet Métamorphose (...) » ; N° 2014/14, du 3 avril 2014, « Métamorphose. Stade de la Tuilière. Demande de crédit pour la phase des études jusqu'aux appels d'offres. » et N° 2014/41, du 17 juillet 2014, « Métamorphose. Stade Pierre-de-Coubertin. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et pour les études de projet d'ouvrage. », Bulletins du Conseil communal (BCC), à paraître.

Au fil du temps, le bâtiment et son environnement ont été altérés par diverses adjonctions. Toutefois, le caractère patrimonial de l'ensemble ayant été reconnu, votre Conseil allouait, en janvier 1998, les crédits nécessaires au rétablissement du bâtiment dans sa configuration originale et à la réalisation d'une nouvelle tribune au nord du stade⁴².

La valeur architecturale et historique du bâtiment dessiné et réalisé par Jacques Favarger est reconnue et il figure actuellement, du fait de sa note « 2 » au recensement architectural du canton de Vaud, à l'inventaire des monuments historiques non classés⁴³. Quant au stade et à son environnement (arbres et aménagements verts), il figure, également avec une note « 2 », au recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse.

Le Stade Juan-Antonio-Samaranch est aussi le cadre, chaque année, hors entraînements, de plus de 70 matches de football de diverses ligues, voire de rugby. Il est le stade du FC Stade-Lausanne-Ouchy, dont l'une de ses 21 équipes évolue en 1^{ère} ligue, et accueille les rencontres des équipes des M18 et M17 de Team Vaud⁴⁴, ce qui en fait l'une des principales installations sportives lausannoises.

C'est donc logiquement que, lors de l'étude des différentes variantes d'implantation du futur stade de football, le Stade Juan-Antonio-Samaranch a été d'office écarté.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *Quels sont, selon le catalogue FSL, les critères d'infrastructure principaux pour les stades des catégories « B » ?*

Le « Catalogue SFL pour les stades des catégories B pour le déroulement de matches de Challenge League » énumère, en 15 pages et 7 chapitres (Intérieur du stade/terrain de jeu ; Locaux pour la compétition ; Installations destinées aux spectateurs ; Locaux espace médias ; Locaux espace événement ; Equipement technique ; Places de stationnement), 117 exigences et 53 recommandations nécessaires pour la réalisation et l'homologation d'un stade de « Challenge League ». Elles sont soit générales, telles que :

- (3.3.) *Les caisses ne doivent pas être intégrées dans la zone d'entrées. Elles doivent être décentralisées et se trouver à une distance raisonnable des entrées de façon que les spectateurs en attente ne gênent pas l'entrée du stade.*
- (3.5.) *Pour garantir la sécurité lors de matches à risques élevés, le stade doit pouvoir être subdivisé en secteurs pour séparer chaque groupe de supporters et les places assises des places debout. Chaque secteur doit être autonome et doit disposer de ses propres entrées, WC et stands de ravitaillement.*

soit extrêmement précises, par exemple :

- (3.13.) *Chaque secteur fermé sur lui-même doit disposer des locaux annexes suivants :*
 - *toilettes pour 1'000 places de spectateurs*
 - *1 WC dames et 1 WC hommes*
 - *3 WC dames et 3 WC hommes (si nouveau stade)*
 - *4 urinoirs*
 - *6 urinoirs (si nouveau stade)*

⁴²Rapport-préavis N° 283, du 13 novembre 1997, « Réaménagement et transformation du complexe sportif du Stade de Vidy (Vidy-est). Réponse à la motion Charles Givel et consorts. », BCC 1998, tome I, pp. 48 ss.

⁴³Le monument a une valeur justifiant un classement comme monument historique. En attendant l'engagement de cette mesure, il est inscrit à l'inventaire. Il est placé sous la protection spéciale prévue par la loi à ses articles 49 et suivants.

⁴⁴L'association Team Vaud Foot Espoir, plus connue sous le nom Team Vaud, créée en 2005, est une structure de formation cantonale pour footballeurs d'élite.

- (4.3.) *Table de travail pour 2 commentateurs, au minimum 70 x 170 cm, profondeur de la rangée au minimum 160 cm.*
 - o *au minimum 3 compartiments de commentateurs pour la TV.*
 - o *au minimum 2 compartiments de commentateurs pour la radio.*
- (3.16.) *L'évacuation des zones réservées aux spectateurs doit pouvoir se faire en environ 4.5 minutes. La largeur minimale de passage pour des sorties est de 120 cm (soit un module de sortie ou MS). Deux personnes se déplacent simultanément au travers d'un MS, 100 personnes en 1 minute ou 450 pendant les 4.5 minutes exigées. La largeur de sortie est augmentée en doublant le MS ou en l'augmentant de moitié. Le débit d'une sortie est obtenu en divisant la largeur de sortie par le MS et en multipliant par le nombre de 450 spectateurs.*

Toutes les exigences présentées dans le catalogue concernent les infrastructures.

Question 2 : *Quelles sont les adaptations techniques requises pour que le Stade Juan-Antonio-Samaranch soit conforme aux exigences minimales de la Swiss Football League (SFL) pour des rencontres de deuxième division (« Challenge League ») ?*

Au vu du catalogue de la SFL, seule la réalisation d'un nouveau stade permettrait d'accueillir des matches de « Challenge League » sur ce site.

Question 3 : *Quelles sont les procédures applicables à un tel projet de mise en conformité ?*

Outre le fait qu'elle s'oppose fermement à une transformation du Stade Juan-Antonio-Samaranch, la Municipalité tient à souligner qu'il ne s'agirait nullement d'une mise en conformité, cette installation étant tout à fait conforme pour la pratique du football jusqu'en première ligue.

L'accueil de matches de Challenge League nécessiterait la démolition des bâtiments existants et la réalisation d'un nouvel équipement sportif. De ce fait, en admettant qu'un tel projet soit voulu et soutenu, il devrait, avant mise à l'enquête, être autorisé par l'Etat de Vaud, ce qui, au vu de la protection dont bénéficie le bâtiment Favarger et l'ensemble du site, n'est guère envisageable.

Pour le reste, les procédures usuelles liées à la réalisation de nouvelles constructions s'appliqueraient.

Question 4 : *Quel est l'ordre de grandeur des coûts d'étude et de construction pour un tel projet ?*

L'ensemble de la zone sportive de Vidy serait affectée par la réalisation d'un tel stade. Son emprise au sol serait telle, même pour 5'000 spectateurs (exigence de la SFL pour tout nouveau stade), que la préservation des installations du port de Petite-Batellerie, inscrites en note « 3 » au recensement architectural du canton de Vaud, nécessiterait une construction plus au nord de l'emplacement actuel et, de ce fait, aurait un impact sur les routes et chemins, ainsi que sur les terrains de football existants.

Les travaux de réaménagement et de transformation entrepris en 1998⁴⁵ ont révélé la nature particulière des sols du site, ainsi que la présence, en sous-sol, de poches d'eau. Ceci générerait automatiquement des surcoûts dans le cas de la réalisation d'un stade de « Challenge League ».

Sur la base de l'expérience de divers services de l'administration communale en charge de ces questions, le coût d'un tel projet s'élèverait à plusieurs dizaines de millions de francs. Toutefois, seule une étude de faisabilité permettrait de déterminer un montant précis. Cependant, la Municipalité, au vu de l'inscription du site à l'inventaire des monuments

⁴⁵Rapport-préavis N° 283, du 13 novembre 1997.

historiques non classés et de l'approbation par votre Conseil du volet sportif de Métamorphose, estime inutile de financer et d'entreprendre une telle étude.

Question 5 : *Quelle serait la durée d'un tel projet jusqu'à l'homologation par la SFL ?*

Même si le projet de réalisation d'un nouveau stade de football était autorisé par les autorités cantonales (obligatoire en raison de l'inscription du site à l'inventaire des monuments historiques non classés), le reste de la procédure, au vu des voies de recours prévues à chaque étape, pourrait durer plusieurs années.

Question 6 : *Quel serait l'impact de l'accueil de matches de Challenge League sur la programmation des rencontres de première ligue dans ce stade ?*

Le Stade Juan-Antonio-Samaranch abrite non seulement le FC Stade-Lausanne-Ouchy (21 équipes, 339 membres dont la majorité sont des juniors), mais aussi les équipes M18 et M17 de Team Vaud et, à l'occasion, des matches de rugby. Sa suppression au profit d'une installation dédiée aux matches de « Challenge League » nécessiterait de trouver le lieu et le financement nécessaires à la construction d'un stade homologué pour les matches de 1^{ère} ligue. En effet, les calendriers des différents championnats, la nécessité de disposer de la pelouse pour certains entraînements spécifiques et les contraintes d'entretien du terrain ne permettraient pas la cohabitation entre le FC Lausanne Sport, le FC Stade-Lausanne-Ouchy et les équipes de Team Vaud.

Question 7 : *Quels seraient les avantages et les inconvénients principaux d'un tel projet ?*

Le projet proposé par l'interpellateur ne présente aucun avantage aux yeux de la Municipalité. Seules la démolition du stade actuel et la réalisation d'une nouvelle installation sportive, pour un coût de plusieurs dizaines de millions de francs permettraient une homologation pour des matches en « Challenge League ». Cela signifierait la destruction d'installations inscrites à l'inventaire des monuments historiques non classés et à celui des parcs et jardins historiques de la Suisse avec, pour conséquence, une transformation radicale de toute une partie de la zone sportive de Vidy. Il nécessiterait également, pour un coût supplémentaire de plusieurs millions de francs, de trouver un site et de bâtir un nouveau stade pour accueillir les matches (plus de 70 par année) et les entraînements (plusieurs centaines d'heures) des clubs et équipes obligés de déménager du fait de l'arrivée du FC Lausanne Sport.

Question 8 : *Quelles sont les modifications supplémentaires à envisager pour faciliter une homologation ultérieure du stade pour des matches de première division (« Super League ») ?*

Les contraintes liées à l'homologation d'un stade aux normes de la « Super League » sont telles qu'il est plus simple et plus économique de ne pas passer par l'étape « intermédiaire » d'un stade de « Challenge League », mais de directement réaliser un répondant aux attentes de la « Super League ». C'est ce que la Municipalité entend faire au travers du stade de la Tuilière, dont le principe a été approuvé par votre Conseil.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je remercie la Municipalité pour les informations fournies, notamment dans le préambule. Quant aux réponses, je crois qu'on peut les résumer en citant le début de la réponse à la question 3 : « Outre le fait qu'elle s'oppose fermement à une transformation du stade Juan-Antonio-Samaranch, la Municipalité tient à souligner (...) ». Je me permets de poursuivre la phrase avec mes mots : qu'elle n'a aucune envie de répondre à mes questions.

Je prends pour exemple la réponse à la question 2 : « Au vu du catalogue de la SFL, seule la réalisation d'un nouveau stade permettrait d'accueillir des matches de Challenge League sur ce site ». Elle est plus courte que la question et n'y répond évidemment pas. Je regarde

aussi ma montre et, par conséquent, je renonce à relancer la Municipalité sur ce sujet ce soir.

Je me permets de vous présenter une image de synthèse du nouveau stade de football en construction à Schaffhouse, dont le budget global se monte à 60 millions de francs, qui comprend des surfaces commerciales pour 44 millions et un stade Super League pour 16 millions, le tout entièrement financé par des privés. (*Des documents sont projetés.*) Je répète : 44 millions pour le bâtiment commercial, 16 millions pour le nouveau stade ; le tout pour une enveloppe de 160 millions, financés entièrement par des privés. Dans la mesure où la Municipalité n'est manifestement pas intéressée à aborder un plan B, comme demandé, une longue discussion semble peu utile. L'UDC prend acte et vous soumet donc la résolution suivante :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prépare un avant-projet de plan B impliquant le stade Juan-Antonio-Samaranch à Vidy, comprenant notamment les informations et les chiffres-clefs utiles aux électeurs lausannois pour le cas où ils seraient appelés à se prononcer sur l'octroi d'un crédit de construction de l'ordre de 70 millions de francs pour le nouveau stade de football prévu au lieu-dit La Tuillière.

La discussion est ouverte.

Il est passé à la discussion sur la résolution.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Il n'a jamais été question, ni dans les propositions de la Municipalité ni dans les votes de ce Conseil communal, de transformer le stade Juan-Antonio-Samaranch pour accueillir l'équipe du Lausanne Sport. La proposition de M. Stauber ne tient pas la route.

Aujourd'hui, le stade Samaranch est utilisé, des équipes y jouent, il y a des matches. C'est dans la réponse : il y a 70 matches, il y a des entraînements, il y a parfois aussi des matches de rugby. C'est donc simplement impossible d'y mettre d'autres équipes, parce que celles qui l'utilisent aujourd'hui devraient être déplacées ailleurs, et nous avons, à Lausanne, une pénurie générale de terrains de jeu pour le football. Il faut vraiment jongler pour pouvoir placer toutes les équipes, notamment les week-ends. Il y a un manque important de surfaces homologuées pour la première ligue, pour la Challenge League et, le cas échéant, la Super League.

Simple exemple : Azzurri Lausanne, qui est aujourd'hui en première ligue, est en tractation avec Renens, car le stade qu'on leur met à disposition sur le site de Chavannes ne correspond pas aux normes des premières ligues. Il serait illusoire de vouloir mettre le Lausanne Sport là-bas.

De plus, nous avons un peu plus d'ambition pour le club phare de football de la Ville de Lausanne, mais aussi du Canton de Vaud, et le Conseil communal l'a d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises. Ce serait se moquer du Lausanne Sport que de lui proposer un plan B pour jouer au stade Samaranch. Les dirigeants, qui sont des dirigeants locaux, qui viennent d'ici, ont une gestion très sûre de ce club. C'est l'actualité, l'avenir du club est aléatoire ; il est plutôt bien parti pour cette saison, et on ne peut pas exclure que le Lausanne Sport monte en Super League ; le sport en décidera lui-même. Et le problème est alors de savoir comment on va faire si le Lausanne Sport remonte en Super League à la fin de cette saison – ce qui est parfaitement possible ; on verra bien. Quelles seront les mesures qu'on devra éventuellement prendre avant la construction du nouveau stade, pour la phase transitoire ?

Le plan B, c'est d'utiliser le stade de la Pontaise le plus longtemps possible, en attendant la construction du nouveau stade, qui était le point de départ du projet Métamorphose. Le Conseil communal a validé, à trois reprises, le programme des importantes infrastructures sportives à Lausanne. Vous avez accordé l'argent pour neuf terrains de football au Centre de football de la Tuillière, et les travaux vont commencer à la fin de cette année. Le concours est terminé et un projet a été désigné, les travaux sont en cours et un préavis

viendra au début de l'année prochaine pour vous demander le crédit d'ouvrage pour ce stade.

Concernant Malley, avec la piscine et la patinoire, là aussi, un concours a eu lieu et un projet a été désigné. Vous, ainsi que les autres communes – Prilly, Renens et Lausanne Région – avez donné le cautionnement au CIGM pour aider aux coûts de fonctionnement. Là aussi, c'est un projet qui a démarré. Et pour le dernier projet, le stade d'athlétisme Pierre-de-Coubertin, tous les travaux pour préparer le concours sont maintenant à l'œuvre. Nous espérons pouvoir démarrer le concours à la fin de cette année.

Ce programme a été validé au niveau des principes et de la localisation, mais vous avez aussi octroyé l'argent pour deux projets. Il n'est donc simplement pas possible d'imaginer de changer l'affectation du stade Samaranch pour les raisons que j'évoque, mais aussi parce que ce site est classé. On peut, bien sûr, se moquer du fait que c'est classé, mais il a une large histoire dans ces locaux et dans ces bâtiments. En 1998, le Conseil communal avait accordé à la Municipalité des crédits pour transformer ces bâtiments, pour qu'ils retrouvent leur vocation d'origine, pour reconstituer ce qui était le patrimoine et l'histoire de ce terrain. Le restaurant est parti dans le Restaurant du Carrousel.

Donc, si on voulait vraiment avoir un terrain de foot aux normes Challenge League, et encore plus Super League, on déborderait de tous les côtés et cela mettrait en péril la circulation autour du stade, voire les routes et une partie du port. C'est complètement illusoire de vouloir l'étudier. C'est pourquoi nous ne voulons pas dépenser beaucoup trop de temps et d'argent pour des études qui, de toute façon, politiquement, n'auraient aucune chance d'aboutir à quoi que ce soit.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – C'est un débat qui, comme l'a dit M. Vuilleumier, nous a déjà occupés à un certain nombre de reprises. Cela me permet de préciser, à titre d'intérêt, que je fais partie du comité d'éthique du Football Club Lausanne Sport. Dans ce cadre, je ne peux que relayer les propos de M. Marc Vuilleumier, en ce sens que les débats ont été nombreux, qu'ils ont déjà validé le stade et que, surtout, les dirigeants actuels du Lausanne Sport font des efforts très importants pour maintenir à flot financièrement un club qui compte pour les Lausannois et pour le Canton, avec des résultats exceptionnels, avec une équipe qui met en avant des jeunes de la région, qui ont été formés par le club, avec cet esprit formateur qui est appelé des vœux de tous les conseillers communaux.

Il faut aujourd'hui soutenir ce club, qui attend ce stade de La Tuilière avec beaucoup d'impatience, et qui avait vu un premier projet qui lui plaisait énormément, qui n'a pas pu être validé pour des raisons financières, ce qu'on peut comprendre. Maintenant, on a ce très beau projet de stade à La Tuilière.

Le municipal Vuilleumier relevait également les très bons résultats actuels du club, qui nous font espérer que, l'année prochaine, on remontera en Super League. Pour toutes ces raisons, et pour respecter les votes qui ont déjà eu lieu, le groupe PLR ne peut que refuser la résolution déposée par l'UDC et regretter que l'on relance ce débat aujourd'hui, alors qu'on devrait plutôt afficher notre soutien au Lausanne Sport. C'est pourquoi, avec le président de groupe et la présidente de parti, nous souhaitons demander un vote nominal sur cette résolution, pour montrer un véritable soutien au club phare de football du Canton.

Le président : – Je constate que, à 22 h 35, nous n'avons plus le quorum. Je suis d'accord, nous avons beaucoup travaillé ce soir, mais il serait bon que chacun remette sa carte pour que nous puissions vérifier la chose. Je n'ai plus que 48 badges. C'est dommage ! Le vote est donc reporté à la séance prochaine. Pour ceux qui sont encore présents, je vous remercie pour votre travail.

La discussion est close.

Le vote est renvoyé à la séance suivante.

La séance est levée à 22 h 35.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16